

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première et deuxième
sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2016**



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2016	
I. Organisation de la session	7
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration	7
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF	7
C. Adoption de l'ordre du jour	11
II. Délibérations du Conseil d'administration.	11
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	11
B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF	12
C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF.	14
D. Rapports d'évaluation et suite donnée par la direction.	19
E. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	20
F. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF	23
G. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2016.	24
H. Questions diverses.	26
I. Adoption des projets de décision	26
J. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration.	26
Deuxième partie	
Session annuelle de 2016	
I. Organisation de la session	29
A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF	29
B. Adoption de l'ordre du jour	31
II. Délibérations du Conseil d'administration.	31

A.	Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur général pour 2015 : exécution et résultats obtenus, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	31
B.	Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF, 2014-2017	35
C.	Rapports d'évaluation, vues et réponse de la direction	37
D.	Rapport annuel de 2015 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration et réponse de la direction.	39
E.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	41
F.	Rapport de 2015 du Bureau de la déontologie de l'UNICEF.	42
G.	Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF	43
H.	Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes, 2014-2017	45
I.	Rapports sur les visites effectuées par le Conseil d'administration sur le terrain	46
J.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel	47
K.	Questions diverses.	49
L.	Adoption des projets de décision	49
M.	Prix du personnel et déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	49
	Troisième partie	
	Deuxième session ordinaire de 2016	
I.	Organisation de la session.	52
A.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	52
B.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	54
C.	Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2017. . .	54
II.	Délibérations du Conseil d'administration.	54
A.	Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF	54
B.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF.	56
C.	Examen de l'expérience de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays passant du statut de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) à celui de pays à revenu élevé	61
D.	Feuille de route relative au prochain plan stratégique (2018-2021)	65
E.	Débat structuré sur le financement des résultats attendus du plan stratégique de l'UNICEF entre 2014 et 2017.	66
F.	Rapport d'évaluation et suite donnée par la direction	67

G.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2015	68
H.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2016-2019	69
I.	Rapport sur l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du recouvrement des coûts (rapport conjoint du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PNUD et de l'UNICEF)	70
J.	Compte rendu de la visite conjointe faite en République kirghize du 2 au 7 mai 2016 par des membres des Conseils d'administration d'ONU-Femmes, du PAM, du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'UNICEF	71
K.	Questions diverses	72
L.	Adoption des projets de décision	72
M.	Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	72

Annexes

I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016	73
II.	Composition du Conseil d'administration en 2016	87
III.	Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2016)	89
A.	Travailler dans des situations de fragilité, notamment dans les pays à revenu intermédiaire	89
B.	Mégadonnées et objectifs de développement durable	91

Première partie
Première session ordinaire de 2016

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 2 au 3 février 2016

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence M. Ibrahim O. A. Dabbashi, Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation, M. Durga Prasad Bhattarai, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation, M. Walton Alfonso Webson, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation, et M. Hiroshi Minami, Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation.

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF

2. Le Président du Conseil d'administration a déclaré que l'année avait commencé dans un grand optimisme alors que la communauté internationale se lançait dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs et cibles y relatifs. De bonnes raisons justifiaient cet optimisme : le bien-être et les droits des enfants étaient pris en compte de manière satisfaisante dans ces objectifs, un plan d'action clair incluait les nations de toute taille et de tout niveau de revenu, il y avait une volonté politique et une détermination renouvelées de financer suffisamment les réalisations, et des connaissances et une expérience précieuses avaient été acquises dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'année 2015 avait été marquée par d'autres réalisations importantes, notamment les décisions adoptées à l'issue des conférences sur le financement du développement et les changements climatiques, ainsi que le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

3. Cet optimisme a été toutefois assombri par de graves problèmes, notamment des situations d'urgence complexes, la multiplication et l'intensification des conflits armés et un nombre sans précédent de crises prolongées, la fréquence accrue des catastrophes naturelles, dont beaucoup étaient liées aux changements climatiques, et la menace omniprésente et croissante du terrorisme. Il en est résulté une très grave crise des réfugiés, avec quelque 60 millions de personnes déplacées dans le monde, la moitié d'entre elles étant des enfants. Ces problèmes, qui pourraient freiner le développement pendant des dizaines d'années, avaient une caractéristique commune : leurs conséquences dévastatrices sur les enfants.

4. Le Président a salué le travail accompli par le personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en faveur des enfants vivant dans des situations dangereuses. Une des raisons pour lesquelles l'action humanitaire de l'organisation était si efficace était que l'UNICEF et ses partenaires travaillaient en collaboration avec les enfants, les familles et les collectivités avant, pendant et après les crises et s'attachaient à ne pas dissocier programmes ordinaires et programmes d'urgence. Cette démarche était capitale dans un monde de plus en plus secoué par des conflits. Les obligations envers les populations touchées, en particulier les jeunes et les enfants, devaient être systématiquement mises en avant et intégrées dans les textes qui seraient adoptés au prochain Sommet mondial sur l'action humanitaire (23 et 24 mai 2016).

5. Les activités que l'UNICEF était de plus en plus appelée à mener dans les situations de crise humanitaire drainaient malheureusement les ressources de l'organisation. Malgré la détresse des millions d'enfants, de nombreux appels humanitaires lancés par l'UNICEF et ses partenaires étaient demeurés notoirement sous-financés. Une telle indifférence face à la souffrance devrait susciter l'indignation morale. Il était urgent de mobiliser la volonté et les ressources pour soutenir ces activités humanitaires d'une importance cruciale.

6. Pour conclure, le Président s'est engagé à faire tout son possible pour diriger les travaux du Conseil d'administration, dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif, pour servir les intérêts des principaux bénéficiaires de l'organisation, à savoir les enfants du monde entier.

7. Le Directeur général a tout d'abord dit adieu à des membres de la famille de l'UNICEF, en particulier M^{me} Yoka Brandt, Directrice générale adjointe chargée des partenariats, dont il a salué les nombreuses réalisations, l'amitié et la défense inlassable des droits de l'enfance dans le monde.

8. Le Directeur général a évoqué deux importants succès remportés sur le plan diplomatique en 2015 : l'adoption des objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et l'adoption de l'Accord de Paris à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

9. Aujourd'hui, la recherche de solutions aux effets des changements climatiques était indispensable à l'édification d'un avenir durable et devait être corrélée avec la réalisation des objectifs de développement durable et l'action humanitaire. Faute d'une action plus résolue face aux changements climatiques, les succès diplomatiques remportés en 2015 risquaient d'être entachés par des drames. Les changements climatiques étaient essentiellement une question d'équité, car leurs effets frappaient de manière particulièrement intense et injuste les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces effets aggravaient le cycle intergénérationnel de la pauvreté et des problèmes de santé dans lequel se trouvaient pris des millions et qui freinait, voire enrayait, le développement et provoquait des déplacements, des rivalités et même des conflits. Il fallait briser ce cycle afin d'atteindre les objectifs de développement durable et de promouvoir le développement durable après 2030.

10. Pour apporter son assistance à l'adaptation aux effets de plus en plus graves des changements climatiques, l'UNICEF a défini quatre domaines d'action prioritaires : sensibilisation et responsabilisation, adaptation aux effets des changements climatiques par le développement résilient, atténuation des effets des changements climatiques et politiques plus respectueuses de l'environnement à l'UNICEF. Les exemples présentés ont montré la manière dont l'organisation collaborait avec les gouvernements, les collectivités, les partenaires et les enfants partout dans le monde pour mobiliser l'appui et l'action en faveur d'un avenir durable. L'UNICEF s'attacherait à faire une place aux changements climatiques dans tous ses programmes de pays d'ici à 2020.

11. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire serait l'occasion d'examiner des idées, comme par exemple une meilleure intégration des appels pour les urgences humanitaires, notamment les catastrophes provoquées par les conditions climatiques, ainsi que celles visant à répondre aux besoins de développement à long terme et à élaborer des mesures d'incitation visant les donateurs. Il conviendrait

d'envisager des modalités de financement souples, de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de renforcer les capacités pour acheminer l'aide au développement là où elle est le plus nécessaire.

12. En conclusion, le Directeur général a demandé à tous d'apporter leur appui et d'unir leur voix aux mouvements de plus en plus nombreux de citoyens, de collectivités, de gouvernements et d'organisations non gouvernementales qui demandaient et mettaient en œuvre des changements véritables et de préparer la génération de demain, c'est-à-dire les enfants d'aujourd'hui, à poursuivre le combat.

13. Dans les déclarations de pays faites à l'ouverture de la session, les délégations ont souligné que la présente session était d'autant plus importante qu'elle était la première session tenue par le Conseil d'administration depuis l'adoption des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

14. De nombreuses délégations se sont déclarées gravement préoccupées par le grand nombre de crises humanitaires qui se produisaient partout dans le monde et par la crise des réfugiés qui perdurait. Elles ont souligné le rôle essentiel que jouait l'UNICEF face à ces crises complexes et en ont également reconnu les répercussions sur les finances de l'organisation. Des intervenants ont salué le rôle mobilisateur de l'UNICEF dans l'éducation et le soutien psychosocial des enfants dans les zones de conflit, notamment dans le cadre de l'initiative « Non à une génération perdue ». Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de lier les programmes de développement et les programmes humanitaires et elles ont exprimé l'espoir que le Sommet mondial sur l'action humanitaire offrirait la possibilité d'établir un programme d'action tourné vers l'avenir pour tous les acteurs humanitaires.

15. Certaines délégations ont prévu de collaborer davantage avec l'UNICEF dans la préparation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017. Cet examen permettrait de tirer les enseignements des deux premières années de mise en œuvre du plan stratégique, de réfléchir aux résultats obtenus et aux difficultés rencontrées, de définir de nouvelles priorités et de s'efforcer d'aligner les activités de l'UNICEF sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il serait également éclairé par les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet.

16. De nombreuses délégations se sont félicitées que le Directeur général ait attiré l'attention sur les effets des changements climatiques sur les enfants. Un groupe de délégations a estimé que l'Afrique était vulnérable, peut-être plus que tout autre continent, aux multiples risques associés aux changements climatiques, notamment le réchauffement climatique, la sécheresse, l'élévation du niveau des mers et l'appauvrissement des ressources. D'autres délégations ont fait état des conséquences catastrophiques du réchauffement climatique dans leurs pays, notamment le faible rendement agricole, des niveaux de chaleur dangereusement élevés, les sécheresses et les inondations, qui faisaient courir des risques élevés aux enfants.

17. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation la diminution des ressources générales de l'UNICEF et souligné l'importance de cette modalité financière privilégiée qui garantissait une planification et des décisions stratégiques, participatives et prévisibles permettant d'obtenir des résultats. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à améliorer la mobilisation des ressources en examinant de nouvelles stratégies, telles que les contributions en nature, et en étudiant et en utilisant mieux les modalités de financement qui permettaient d'exécuter des activités intégrées et d'obtenir des résultats et qui tablaient sur la complémentarité des ressources destinées à l'action humanitaire et celles consacrées aux activités de développement. Une délégation s'est félicitée que la coopération Sud-Sud soit mentionnée dans la stratégie de mobilisation des ressources et elle a souligné que les partenariats entre les pays en développement et l'UNICEF étaient plus efficaces lorsque les ressources et les compétences techniques de tous les partenaires étaient mobilisées.

18. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des données, en particulier dans le cadre des efforts entrepris par la communauté mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années. Il était indispensable de pouvoir disposer de données ventilées fiables dans le cadre mondial d'indicateurs. Une délégation a salué les efforts faits par l'UNICEF pour aider les pays à recueillir, analyser et exploiter les données, notamment l'appui fourni aux gouvernements de plus de 100 pays pour la réalisation d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Un autre intervenant a estimé que la recherche et le partage des données étaient indispensables pour transformer les enseignements retenus en pratiques optimales et mobiliser efficacement des ressources financières. Une stratégie claire était cruciale pour définir la place des travaux de recherche dans les activités de l'UNICEF et la manière dont elles seraient prises en compte dans l'élaboration du prochain plan stratégique.

19. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement l'attention particulière qu'accordait l'UNICEF à l'équité et convenu que les objectifs de développement durable ne pourraient être atteints sans inverser le cycle vicieux de l'injustice dans lequel étaient enfermés des millions d'enfants. Une délégation a estimé que la difficulté était de savoir par où commencer, compte tenu de l'ampleur constatée des inégalités de revenu. Une autre a réaffirmé son attachement à l'équité et à l'égalité intergénérationnelles qui devaient sous-tendre les décisions relatives aux changements climatiques et à la croissance économique.

20. Un certain nombre d'intervenants ont demandé instamment que l'attention continue de se porter sur les pays à revenu intermédiaire. L'un d'eux a suggéré que ces pays fassent prioritairement l'objet d'une action commune menée par l'UNICEF et les États intéressés, d'autant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne leur avait accordé aucune importance particulière. Un autre intervenant a indiqué que, depuis que son pays avait été classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), l'aide fournie par les donateurs habituels avait fortement diminué, ce qui compromettait l'efficacité du programme de pays de l'UNICEF. Il a engagé les pays donateurs et les autres partenaires de développement à continuer de financer les activités de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire pour donner à leurs gouvernements la possibilité d'appliquer intégralement la Convention relative aux droits de l'enfant.

21. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a constaté avec préoccupation que l'UNICEF était l'un des commanditaires du film qui avait été projeté à l'Organisation des Nations Unies en octobre 2015 et qui décrivait la situation des personnes atteintes d'albinisme dans son pays. Il a souligné que le Gouvernement tanzanien faisait tout pour protéger ces personnes, notamment en mettant en place des interventions de vaste portée conformes aux principes des droits de l'homme et du droit.

C. Adoption de l'ordre du jour

22. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2016/1/Rev.2).

23. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 34 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, neuf comités nationaux pour l'UNICEF et une organisation non gouvernementale, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

24. Après les observations liminaires du Directeur de la Division des programmes, la Directrice associée et Chef de la section VIH/sida a présenté le rapport.

25. Les délégations se sont félicitées des progrès importants accomplis dans la lutte contre le VIH/sida et ont souligné le rôle capital de l'UNICEF en tant qu'organisme coparrainant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Toutefois, plusieurs d'entre elles ont noté avec préoccupation les problèmes persistants, notamment la vulnérabilité particulière des adolescents et l'augmentation du nombre de décès d'adolescents dus au sida, surtout en Afrique.

26. Certaines délégations ont souligné l'importance de la prévention, en particulier chez les adolescents, et estimé que l'éducation et la participation des adolescents à l'action de prévention étaient cruciales. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les initiatives, telles que « All In to #endAdolescentAIDS », qui étaient couronnées de succès grâce à une coordination efficace avec les partenaires, notamment les adolescents. Une délégation a plaidé pour l'accès des personnes infectées par le VIH au traitement, étant entendu que des mesures devaient être également prises pour prévenir de nouveaux cas d'infection.

27. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la diminution des ressources financières d'ONUSIDA et de la possibilité d'une régression dans la lutte contre le VIH/sida, notamment la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Un groupe de délégations a déclaré qu'il ne fallait pas s'attendre à une forte augmentation des ressources et souligné qu'il fallait essayer de faire plus et

dépenser moins en établissant de nouveaux partenariats, en renforçant ceux qui existaient et en améliorant les méthodes de travail.

28. Un autre groupe de délégations a estimé que l'UNICEF était parvenu à donner la priorité aux besoins des enfants et des adolescents touchés par le VIH et a remercié l'organisation de sa détermination de libérer l'humanité du sida en l'espace d'une génération. Il a engagé l'UNICEF à coopérer étroitement aux initiatives existantes, telles que l'Engagement ministériel sur l'éducation sexuelle complète et les services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et les jeunes en Afrique orientale et australe. Ce groupe de délégations a également félicité l'UNICEF d'avoir fortement sensibilisé les populations touchées par des crises humanitaires au VIH et d'avoir continué à offrir des services de dépistage et de traitement dans les zones touchées par de récentes situations d'urgence, notamment le Malawi, la République centrafricaine, la Sierra Leone, le Soudan du Sud et l'Ukraine. Une autre délégation a affirmé qu'au vu des flux de réfugiés et du nombre de conflits dans le monde, il importait au plus haut point que l'UNICEF continue de répondre aux besoins des enfants vivant avec le VIH et des femmes enceintes touchées par les situations d'urgence.

29. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir procédé à l'analyse et à la ventilation des données et d'avoir ainsi clairement prouvé l'augmentation du nombre de décès d'adolescents dus au sida, même si le nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH avait baissé. Il a souligné l'importance des données ventilées, en particulier par sexe et par tranche d'âge, et il a demandé à l'UNICEF d'effectuer davantage d'analyses par sexe et d'en rendre compte.

30. Ce même groupe de délégations a salué la stratégie accélérée d'ONUSIDA, qui s'articulait autour des objectifs de développement durable et était centrée sur la cible de traitement « 90-90-90 » en donnant la priorité, pour la période 2016-2021, aux 35 pays qui, considérés ensemble, comptaient près de 90 % des nouveaux cas d'infection par le VIH. Il était particulièrement important qu'ONUSIDA et les organismes coparrainants accordent une attention prioritaire aux enfants et aux adolescents lorsqu'ils cherchaient à atteindre cette cible.

31. Le représentant de Cuba a signalé qu'en 2015, l'Organisation mondiale de la Santé avait déclaré que son pays était le premier à avoir éliminé la transmission mère-enfant du VIH et la transmission congénitale de la syphilis. Le Directeur de la Division des programmes a félicité Cuba de cette victoire.

B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF

32. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, la Directrice adjointe du Bureau des programmes d'urgence a présenté un exposé sur l'action humanitaire.

33. Dans les déclarations d'ordre général qui ont été faites à l'ouverture de la session et durant le débat sur le présent point de l'ordre du jour, plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des activités humanitaires qu'il avait menées en 2015 et rendu hommage au travail effectué inlassablement par le personnel de l'UNICEF en faveur des enfants vivant dans des conditions difficiles. Elles ont encouragé l'UNICEF à toujours faire une place aux questions humanitaires dans

l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration afin de tenir celui-ci informé des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

34. Une délégation a remercié l'organisation pour les informations les plus récentes sur l'état du Fonds de programmation pour les secours d'urgence mais elle a constaté avec regret qu'en 2015, par suite de ressources de base insuffisantes, le Fonds avait été loin d'atteindre le plafond de 75 millions de dollars par an. Par conséquent, un montant de 28,2 millions de dollars seulement avait été versé à 15 bureaux de pays. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait de contribuer aux ressources de base et, tout particulièrement, de soutenir l'action humanitaire.

35. Une autre délégation s'est réjouie d'apprendre que l'UNICEF s'efforçait de mobiliser davantage l'appui du secteur privé, notamment les secteurs de l'informatique et des télécommunications, en faveur de l'action humanitaire.

36. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour éviter le cloisonnement de l'action humanitaire et des activités de développement; elles ont estimé que le Fonds était exceptionnellement bien placé pour mettre fin à ce cloisonnement des activités et décidé que cette démarche serait une priorité du prochain Sommet mondial sur l'action humanitaire. Une délégation a demandé à l'organisation comment elle envisageait d'intégrer ses activités de développement dans ses interventions visant à faire face aux problèmes à long terme dans les situations de crise prolongée afin d'utiliser au mieux toutes les ressources disponibles pour l'action humanitaire.

37. Plusieurs intervenants ont exprimé leur soutien à l'action que menait l'organisation pour assurer l'éducation des enfants dans les situations d'urgence, notamment dans le cadre de l'initiative « Non à une génération perdue ». La délégation luxembourgeoise a souligné la nécessité de s'assurer que des fonds étaient disponibles pour que les populations déplacées puissent avoir accès à l'enseignement et, en prévision de la Conférence de soutien à la Syrie et à la région qui devait se tenir à Londres le lendemain, et elle a annoncé que le Luxembourg quintuplerait sa contribution à l'UNICEF et la porterait à 2,2 millions d'euros pour les quatre prochaines années. Dans les déclarations d'ordre général faites à l'ouverture de la session, d'autres délégations ont annoncé qu'elles contribueraient aux ressources de base et aux ressources destinées à l'action humanitaire de l'UNICEF.

38. Plusieurs délégations ont engagé l'UNICEF à collaborer avec les partenaires pour veiller à ce que le Sommet mondial sur l'action humanitaire débouche sur les meilleurs résultats possibles. Plusieurs intervenants ont cité le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, qui contenait des recommandations visant à renforcer l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et la transparence. Les délégations ont engagé l'UNICEF à continuer d'accroître la transparence dans l'utilisation des fonds et de rendre compte des raisons motivant le choix de certaines filières d'exécution et des coûts connexes.

39. Un certain nombre de délégations ont appelé l'attention sur le virus Zika qui se propageait en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le système des Nations Unies a été instamment prié de mettre en place des mesures pour surveiller la propagation du virus, diagnostiquer les enfants atteints de handicaps dus au virus et mettre en œuvre des mesures de réduction des risques avant le début de la prochaine

saison des pluies en Amérique centrale. La délégation brésilienne a indiqué que le Gouvernement brésilien prévoyait de lancer une campagne de mobilisation nationale pour lutter contre la propagation du virus. Cette campagne s'adresserait notamment aux fonctionnaires, aux jeunes et aux écoliers. Le Brésil s'était fixé trois axes prioritaires : signaler dûment les cas d'infection, aider les familles touchées et investir dans la recherche. Il était déterminé à œuvrer en toute transparence et en coordination avec le système des Nations Unies et les autres États Membres souhaitant soutenir la recherche sur le virus.

40. Le représentant du Népal a remercié l'UNICEF d'être venu en aide à son pays au lendemain du séisme dévastateur d'avril 2015 en fournissant des vivres et des médicaments, de l'eau, du matériel et des produits d'assainissement et d'hygiène et des services d'éducation et de nutrition dans les districts les plus touchés. Même s'il y avait eu relativement peu d'enfants parmi les victimes, un grand nombre d'entre eux avaient perdu leurs parents et couraient le risque d'être victimes de traite et de sévices. Les enfants marginalisés ou handicapés avaient eux aussi besoin de protection spéciale.

41. Une délégation s'est déclarée choquée et attristée par les conclusions du rapport sur l'inaction du système des Nations Unies face aux allégations de violences sexuelles commises sur des enfants en République centrafricaine. Elle s'est félicitée des mesures énergiques que l'UNICEF avait prises sur cette question et elle a dit attendre avec intérêt des informations plus récentes sur les dispositions prises pour renforcer l'application du principe de responsabilité au niveau interne et apporter une solution aux faiblesses du système.

42. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction le travail mené par l'UNICEF en matière d'innovation. Elles l'ont engagé à continuer de rechercher des solutions nouvelles et novatrices aux problèmes complexes des crises humanitaires. Afin de renforcer l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des populations touchées, qui était l'une des priorités retenues lors des consultations précédant le Sommet mondial sur l'action humanitaire, les délégations se sont engagées à coopérer avec l'organisation afin de trouver des solutions innovantes aux situations d'urgence et de promouvoir des dispositifs communautaires de retour d'information visant en particulier les femmes et les jeunes.

43. Une délégation a indiqué que le Sommet mondial sur l'action humanitaire serait certes l'occasion d'échanger des données d'expérience et des points de vue sur les problèmes humanitaires pressants dans le monde entier mais qu'il faudrait aussi prêter attention aux causes profondes de ces problèmes. L'intervenant a exprimé la préoccupation de son gouvernement devant l'absence de débat intergouvernemental lors des préparatifs du Sommet mondial.

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

44. Le Président du Conseil d'administration a informé celui-ci que, conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays seraient examinés et adoptés par approbation tacite au cours de la présente session. Les projets de descriptif de programme pour l'Argentine, l'Azerbaïdjan, l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay

avaient été publiés sur le site Web du Conseil d'administration entre le 9 et le 27 novembre 2015 de manière à laisser aux membres du Conseil la possibilité de les commenter. Ces commentaires avaient été communiqués aux bureaux des pays et bureaux régionaux concernés et aux gouvernements et pris en compte, le cas échéant, dans les versions définitives des descriptifs dont le Conseil d'administration était à présent saisi. Un plan d'évaluation chiffré pour chaque programme de pays avait été publié sur le site Web du Conseil d'administration, de même que les tableaux de résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cas échéant. Des débats ne seraient tenus que si cinq membres au moins du Conseil d'administration informaient par écrit le secrétariat qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'un descriptif de programme de pays pour qu'il soit examiné plus avant, or le secrétariat n'avait reçu aucune demande en ce sens.

45. Lors des exposés portant sur ce point de l'ordre du jour et dans les déclarations d'ordre général faites à l'ouverture de la session, plusieurs délégations se sont félicitées de l'accord adopté à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'attention que l'UNICEF portait à la question, notamment l'inclusion prévue d'un volet changements climatiques dans tous les programmes de pays d'ici à 2020.

Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

46. La Directrice régionale a présenté les programmes de pays pour l'Iraq et la République arabe syrienne (E/ICEF/2016/P/L.6 et E/ICEF/2016/P/L.7). Ces deux pays se trouvaient dans des crises prolongées qui avaient annulé des dizaines d'années de progrès et risquaient de produire une génération perdue. L'initiative « Non à une génération perdue » avait attiré l'attention sur deux domaines habituellement oubliés dans les crises humanitaires, à savoir l'éducation et la protection, et avait mobilisé plus de 300 millions de dollars. Dans ces deux pays, l'UNICEF dirigeait les modules sectoriels Eau, Assainissement et Hygiène, et Éducation et Nutrition ainsi que le sous-groupe sectoriel de la protection de l'enfance, et il apportait son appui à l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre du module sectoriel Santé.

47. Le représentant de la République arabe syrienne s'est félicité de la coopération entre l'UNICEF et les divers ministères du pays et il a réaffirmé la volonté de son gouvernement de continuer à soutenir les activités de l'organisation. Il a remercié l'UNICEF d'avoir établi le programme pluriannuel de coopération avec son pays et noté que le Fonds avait soutenu des programmes qui avaient atteint 5 millions d'enfants déplacés qui n'étaient plus en sécurité dans leurs foyers. Des millions d'enfants syriens étaient privés de leurs droits dans les camps de réfugiés, recevaient une éducation qui laissait à désirer, étaient victimes de traite ou enrôlés dans des groupes armés. L'insuffisance des fonds avait entravé l'action humanitaire de l'UNICEF et du Gouvernement.

48. Le représentant de l'Iraq a rendu hommage au travail accompli par l'UNICEF qui, en dépit d'immenses problèmes, avait remporté plusieurs succès dans le pays, en coopération avec des partenaires nationaux. Le Gouvernement iraquien a accueilli avec satisfaction les priorités énoncées dans le descriptif de programme de pays, notamment l'importance particulière accordée à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, à l'éducation, à la protection de l'enfance, à l'épanouissement des adolescents, au renforcement des politiques sociales et à la

coordination dans les situations d'urgence, et il continuerait à coopérer avec l'UNICEF pour mettre en œuvre la stratégie nationale, en accordant une attention particulière aux femmes enceintes et à la santé de l'enfant, au cours de la période 2016-2019.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

49. La Directrice régionale a présenté le programme de pays pour l'Azerbaïdjan (E/ICEF/2016/P/L.1), qui était axé sur le renforcement des capacités aux niveaux national et local, la promotion de responsabilités claires concernant les droits de l'enfant, la modernisation des méthodes de gestion et l'allocation plus équitable des ressources aux niveaux provincial et local, en particulier parmi les populations les plus difficiles à atteindre.

50. Le représentant de l'Azerbaïdjan a cité des exemples de coopération réussie avec l'UNICEF, notamment la contribution de l'organisation dans les domaines de la sensibilisation et de l'éducation préscolaire, qui avait permis de mobiliser des ressources publiques pour le financement durable de l'éducation préscolaire, la coopération récente de l'UNICEF avec le Ministère du travail et de la protection sociale, qui avait abouti à l'élaboration d'une nouvelle loi relative aux droits des personnes handicapées, et le soutien de l'organisation au programme d'action national, qui avait débouché sur la mise en place de services publics dans tout le pays. Dans une déclaration faite à l'ouverture de la session, la délégation azerbaïdjanaise a indiqué combien son pays était fier de ses décennies de coopération fructueuse avec l'UNICEF et elle a indiqué que plus de deux millions de dollars avaient été affectés par le Gouvernement à des activités communes ciblées, notamment le versement d'allocations sociales aux enfants et adolescents les plus vulnérables et à leur famille.

51. Le représentant de l'Arménie a salué le rôle important joué par l'UNICEF à l'échelle mondiale et il a pris note du dialogue structuré tenu par l'organisation avec les États Membres durant la préparation de la nouvelle série de descriptifs de programme de pays pour la période 2016-2020. La délégation arménienne s'est déclarée préoccupée par ce qu'elle considérait comme des termes à connotations politiques dans le descriptif de programme pour l'Azerbaïdjan. Elle a estimé que les formules utilisées dans tous les descriptifs de programme des Nations Unies devraient être harmonisées et uniformes et que les descriptifs de programme de pays élaborés par l'UNICEF devraient être conformes à ceux établis par les autres organismes des Nations Unies.

52. Après d'autres interventions faites par deux délégations, le Président et le Directeur général ont rappelé aux délégations que la vocation première de l'UNICEF était d'atténuer les souffrances des enfants et de promouvoir leur bien-être et ils ont insisté sur le caractère apolitique du mandat de l'organisation.

Afrique de l'Est et Afrique australe

53. La Directrice régionale a présenté les programmes de pays pour l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie (E/ICEF/2016/P/L.2 et E/ICEF/2016/P/L.3) et elle a remercié les Gouvernements de ces deux pays pour leur appui constant à l'UNICEF et leur partenariat solide avec le Fonds. Ces deux programmes permettraient de soutenir les efforts nationaux visant à réduire la pauvreté des enfants et à obtenir des résultats en leur faveur, l'accent étant mis en particulier sur

les régions et groupes de population difficiles à atteindre. Dans ces deux pays, la mise en œuvre des programmes s'appuierait sur l'association de diverses stratégies, y compris la mise en place et le renforcement des capacités nationales, des activités de sensibilisation et mobilisation et d'assistance technique fondées sur des données factuelles, la communication et des partenariats stratégiques ainsi que le renforcement des liens entre différents secteurs.

54. Le représentant de l'Éthiopie a précisé que le descriptif de programme pour son pays avait été élaboré et arrêté définitivement à un moment crucial, alors que l'Éthiopie concluait la réalisation du deuxième nouvel objectif quinquennal de son Plan de croissance et de transformation et en entamait la mise en œuvre. Le descriptif de programme, qui avait fait l'objet de discussions approfondies avec les parties prenantes dans les domaines du développement, des lacunes et problèmes humanitaires et des avantages comparatifs de l'UNICEF, était donc parfaitement conforme aux priorités et besoins nationaux ainsi qu'au plan national à moyen terme. Bien que l'Éthiopie ait accompli des progrès remarquables dans les domaines de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement, il n'en restait pas moins que des millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, continuaient de vivre dans la pauvreté extrême et avaient besoin de services sociaux de base, et qu'il restait donc encore beaucoup à faire.

55. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a déclaré que, de l'avis de son gouvernement, l'adoption du descriptif de programme de pays consoliderait la coordination et renforcerait le rôle de l'UNICEF, complétant ainsi les efforts déployés par son gouvernement pour promouvoir la protection de l'enfance. Il a pris note des difficultés liées à la promotion et à la protection de l'enfance et réaffirmé l'attachement de son pays à la promotion et à la protection de la qualité de vie et du bien-être des enfants.

Amérique latine et Caraïbes

56. Le Directeur régional a présenté les programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay (E/ICEF/2016/P/L.4 et E/ICEF/2016/P/L.5). Ces programmes avaient été élaborés en tenant compte des priorités nationales respectives de l'un et l'autre pays, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017.

57. Le représentant de l'Argentine a pris note avec satisfaction du programme de pays, qui visait à appuyer et à compléter les efforts déployés par le Gouvernement argentin pour garantir l'exercice intégral des droits des enfants en favorisant l'intégration sociale de ces derniers, en particulier des plus vulnérables et marginalisés. Au vu du récent changement de gouvernement, l'Argentine négocierait avec l'UNICEF, dans les mois à venir, un plan d'action spécifique pour le programme de pays mettant l'accent sur la protection et la promotion des droits des enfants et des adolescents. Les cinq composantes du programme de pays, à savoir l'inclusion sociale et la surveillance du respect des droits de l'enfant, l'éducation inclusive de qualité, la protection et la justice pour les enfants et les adolescents, la santé et le bien-être des enfants et des adolescents et la mobilisation des ressources, contribueraient à renforcer les systèmes et capacités de conception, de coordination, de présentation et de financement des politiques en faveur de

l'enfance. Une importance particulière serait accordée aux adolescents dans le programme dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la participation et l'autonomisation ainsi que le souci d'égalité entre les sexes.

58. Le représentant de l'Uruguay a rendu hommage au travail accompli par l'UNICEF et, plus particulièrement, il a constaté avec satisfaction la priorité accordée notamment à l'éducation et à la santé de l'enfant dans le programme de pays. L'examen de domaines comme la petite enfance, l'éducation et la protection de l'enfance, tels que définis brièvement dans le descriptif de programme de pays, permettrait à l'Uruguay d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Gouvernement uruguayen était particulièrement préoccupé par la persistance de la pauvreté touchant les enfants et par leurs faibles taux d'achèvement des études, notamment dans l'enseignement secondaire, où il n'était que de 38 %. De nombreux enfants vivaient en institution, l'Uruguay étant le quatrième pays de la région quant au nombre d'enfants placés en institution. Si des progrès avaient été constatés dans de nombreux domaines, plusieurs facteurs néfastes pour les enfants persistaient. Le Gouvernement uruguayen envisageait avec intérêt de continuer à travailler avec l'UNICEF pour reprendre durablement aux besoins réels et cruciaux des enfants.

59. Un autre intervenant a constaté avec satisfaction les efforts déployés par l'UNICEF pour faire face aux changements climatiques ainsi que les composantes de ces deux programmes de pays visant à promouvoir l'intégration des enfants handicapés. Il a demandé instamment que soient accélérés les efforts de collecte, d'analyse et de suivi des données sur les progrès accomplis en faveur des enfants handicapés dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui permettrait de veiller à ce que ce groupe vulnérable, en particulier les filles handicapées, ne soit pas laissé pour compte.

60. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir analysé les priorités nationales des pays dans lesquels il exécutait des programmes de coopération. Pour améliorer les résultats dans le domaine de l'éducation, elle a suggéré que le Fonds mette en place un comité d'évaluation et de suivi composé de représentants des autorités nationales et provinciales, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement. Ce comité assurerait le suivi en temps utile de l'utilisation des ressources affectées et mènerait des enquêtes auprès des élèves. Cette délégation a engagé instamment la communauté internationale à examiner les questions intéressant les enfants dans les programmes de développement durable.

61. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur régional sortant des efforts qu'il avait déployés en faveur des enfants dans leurs pays respectifs et dans toute la région.

62. Le Conseil d'administration a adopté, dans la décision 2016/1, sept descriptifs de programme de pays selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

63. Le Président a déclaré que le Conseil d'administration avait été informé, dans le document E/ICEF/2016/P/L.8, de la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Ghana, le Malawi et Oman conformément à sa décision 2009/11.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/2 (voir annexe I).

D. Rapports d'évaluation et suite donnée par la direction

a) Plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017 : examen et mise à jour pour 2016-2017

65. Le rapport, qui était disponible sur le site Web de l'UNICEF, a été présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation, après la formulation d'observations liminaires par le Directeur général adjoint chargé de la gestion. Le plan avait été présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014 et avait été mis à jour et révisé depuis lors pour inclure les évaluations thématiques mondiales pour 2014 -2017.

66. Un groupe de délégations a exprimé ses remerciements pour le plan et les consultations tenues avec les États Membres avant la présente session. Compte tenu du nombre important de situations d'urgence de niveau 3 qui avaient exigé une mise à jour du plan, il a engagé instamment l'UNICEF à continuer de s'assurer des ressources suffisantes pour les activités d'évaluation. Une des délégations a souligné l'importance des évaluations portant sur les sept domaines d'action du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 ainsi que les domaines intersectoriels.

67. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les thèmes nouveaux qui avaient été inclus dans le plan, notamment la technologie au service du développement, la couverture et la qualité de la réponse humanitaire de l'UNICEF dans des environnements complexes/fortement menacés et la synthèse des résultats des évaluations de l'action humanitaire de l'UNICEF dans les crises prolongées.

68. Une délégation s'est déclarée préoccupée par les évaluations devenues obsolètes ou inachevées et elle a demandé des précisions sur les sujets d'évaluation qui avaient été supprimés en raison d'une « demande insuffisante ». Notant que certaines évaluations avaient été reprogrammées, un autre intervenant s'est dit confiant que des mesures seraient prises pour éviter des retards.

69. Un groupe de délégations a encouragé la poursuite de la collaboration avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies. Des informations étaient souhaitées au sujet des programmes mis en œuvre conjointement par l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population pour lutter contre des pratiques telles que le mariage d'enfants ou les mutilations génitales féminines et l'excision. Dans une déclaration générale faite au début de la session, une délégation a engagé les autres délégations à accroître le financement des deux programmes conjoints, indiquant que l'insuffisance actuelle des ressources compromettrait la réalisation de l'objectif commun, à savoir l'élimination de ces pratiques horribles en l'espace d'une génération.

b) Amélioration de l'accès à l'éducation de la petite enfance dans des conditions d'égalité dans la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants et suite donnée par la direction

70. Le rapport, qui était disponible sur le site Web de l'UNICEF, a été présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation après les observations liminaires du Directeur général adjoint chargé de la gestion. Puis la Directrice du Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants a présenté la suite qui y avait été donnée par la direction. L'évaluation faisait partie

d'une série de cinq évaluations multipays effectuées par le Bureau régional au cours de l'exercice biennal précédent.

71. Un groupe de délégations a pris note des résultats positifs de l'évaluation, notamment le rôle constructif de l'UNICEF qui avait mis à profit sa position, sa souplesse et son pouvoir fédérateur ainsi que l'assistance technique de qualité fournie par le Fonds. Il a salué le travail vital mené par l'UNICEF qu'il a félicité d'avoir mobilisé des ressources en faveur de l'éducation de la petite enfance, contribuant ainsi à améliorer l'accès dans ce domaine, à faciliter un dialogue national et l'échange de connaissances et à éliminer les goulets d'étranglement du système.

72. Afin de mieux évaluer les liens de cause à effet, ce groupe de délégations a encouragé le recours à des méthodes plus diversifiées et une présentation plus explicite des données ayant permis de formuler les conclusions. Il a en outre souhaité la mise en place d'un cadre plus solide pour la collecte de données, l'instauration de partenariats avec des chercheurs et des établissements universitaires, une analyse plus approfondie des droits de l'homme et un renforcement des approches intersectorielles. Le groupe a noté avec satisfaction l'évaluation des contextes politiques, sociaux et économiques et attendait avec intérêt l'examen élargi de facteurs contextuels, tels que le placement généralisé des enfants en institution, les carences nutritionnelles, la violence et la maltraitance, la faible priorité accordée à l'assistance sociale et les besoins en matière de compétences parentales.

73. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la manière dont la direction entendait prendre en compte les préoccupations, soulevées dans le cadre de l'évaluation, selon lesquelles la qualité de l'éducation de la petite enfance semblait compromise par l'expansion rapide de l'accès à l'éducation. S'agissant d'une autre conclusion de l'évaluation, cette délégation a suggéré à l'UNICEF de mettre au point des stratégies plus explicites, telles que la formation du personnel, pour promouvoir des liens intersectoriels entre ses programmes d'éducation de la petite enfance.

E. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

74. Le Conseil d'administration était saisi du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2014 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/70/5/Add.3), du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/380) et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2014 (A/70/338/Add.1).

75. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion ayant formulé des observations liminaires, le Contrôleur a présenté les rapports.

76. Plusieurs délégations se sont félicitées que le Comité des commissaires aux comptes ait, une fois encore, émis une opinion favorable sur les activités menées au cours de la période à l'examen. Une délégation a appuyé l'approche budgétaire adoptée par le Conseil d'administration et s'est dite prête à coopérer avec l'UNICEF pour améliorer l'application du principe de responsabilité et la transparence.

77. Un intervenant a relevé la grande qualité du rapport du Comité des commissaires aux comptes et recommandé que, pour les futures sessions du Conseil d'administration, les commissaires eux-mêmes présentent les conclusions du rapport et que l'UNICEF inscrive un point relatif au Comité des commissaires aux comptes à l'ordre du jour des futures sessions.

78. Un groupe de délégations a constaté une augmentation des cas signalés de fraude et de présomption de fraude, ce qu'il considérait comme un signe positif de la sensibilisation accrue aux risques de fraude. Toutefois, un intervenant a demandé instamment l'instauration ou le renforcement de mesures de prévention de la fraude ainsi que des stratégies de lutte dans ce domaine, compte tenu de l'environnement à risque dans lequel l'UNICEF travaillait.

79. Une délégation a pris note du rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et encouragé le Conseil d'administration à continuer de rendre compte périodiquement des progrès accomplis. Elle a également demandé que celui-ci présente, à sa prochaine session, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations en application du document A/70/380. Un groupe de délégations s'est étonné, au vu de l'importance de la fonction de contrôle du Comité, de l'absence de décision concernant le point de l'ordre du jour.

80. Plusieurs délégations ont relevé avec préoccupation que le taux d'application des recommandations précédentes du Comité des commissaires aux comptes avait nettement baissé, passant de 73 % en 2012 à 42 % en 2013. L'UNICEF a été engagé à accorder une priorité plus élevée à la mise en œuvre des recommandations du Comité et les délégations attendaient avec intérêt de recevoir un complément d'information sur la question. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion a répondu que l'UNICEF n'épargnait aucun effort pour mettre les recommandations en œuvre mais que certaines d'entre elles nécessitaient des investissements ou du temps pour assurer l'harmonisation dans l'ensemble de l'organisation ainsi que le renforcement des capacités du personnel.

81. Des délégations ont également pris note des conclusions concernant l'absence de politique claire dans la sélection, le suivi et l'évaluation des partenaires d'exécution et elles ont demandé instamment à l'UNICEF de prendre des mesures supplémentaires à cet égard. Un groupe de délégations a souscrit à la conclusion du Comité des commissaires aux comptes concernant les transferts en espèces en cours et demandé des éclaircissements sur l'état de la question. Un autre intervenant a également exprimé des réserves sur le suivi des transferts en espèces. Le groupe de délégations susmentionné a également engagé instamment l'UNICEF à non seulement évaluer les risques présentés par les partenaires d'exécution mais également à s'entourer d'assurances.

82. Le Directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain a fait observer que le rapport de 2014 ne rendait pas compte des activités qui avaient été menées depuis lors pour mettre en œuvre les conclusions du rapport. À la suite du lancement en 2015 d'une initiative sur une gestion donnant des résultats et de l'affectation par le Conseil d'administration de 20 millions de dollars, dans le budget 2014-2017, pour renforcer la gestion des partenaires d'exécution et la mise en œuvre de l'harmonisation des transferts en espèces, de nouvelles politiques et procédures avaient été publiées, les capacités des bureaux régionaux avaient été renforcées, une formation avait été dispensée et des outils avaient été mis au point afin de faciliter le suivi en temps réel des projets mis en œuvre par les partenaires d'exécution.

83. Plusieurs délégations ont appuyé la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion du budget, selon laquelle toute prorogation de subvention devait s'accompagner de justifications et de toutes les mesures prises pour atteindre les objectifs dans le délai prescrit. Le Contrôleur a déclaré que des dispositions avaient déjà été prises pour régler cette question et que les justifications étaient désormais systématiquement consignées. Il s'agissait plus de données à compléter dans le progiciel de gestion intégré que de communication avec les donateurs.

84. Des délégations ont engagé instamment l'UNICEF à améliorer la mise en œuvre et le suivi des plans intégrés de suivi et d'évaluation, qui étaient le principal dispositif permettant aux bureaux de pays de l'UNICEF et aux partenaires nationaux de gérer leurs responsabilités en matière de suivi et d'évaluation et de faciliter une gestion efficace axée sur les résultats. Un groupe de délégations a également souligné qu'il importait de renforcer les mesures de contrôle interne pour veiller à ce que les bureaux régionaux assurent un suivi et une évaluation efficaces de leurs bureaux de pays.

85. Un intervenant a pris note des progrès accomplis dans la prise en compte des préoccupations exprimées précédemment par le Comité des commissaires aux comptes au sujet du contrôle des comités nationaux pour l'UNICEF, tout en soulignant la nécessité pour le Fonds de mettre en place des règles et pratiques concernant les réserves, qui étaient conformes aux directives destinées aux comités. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion a pris note des progrès accomplis, notamment du fait qu'un seul comité national était considéré comme détenant des réserves et qu'il s'efforçait d'en réduire le montant.

86. Un intervenant a demandé instamment à l'UNICEF de prendre les mesures voulues pour que les fournisseurs comme les administrateurs soient tenus responsables de toute défaillance dans l'acquittement de leurs responsabilités concernant les achats. Il a également insisté sur la nécessité pour l'UNICEF de prendre des mesures pour régler les questions intersectorielles, notamment le financement de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF augmentait systématiquement ses réserves pour ce type d'assurance et que, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF avait récemment investi dans des réserves au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour que le rendement des placements de l'assurance soit réinvesti dans le fonds.

F. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF

87. Après la déclaration liminaire de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Directeur de la Division des partenariats publics et la Directrice de la Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé ont conjointement présenté la stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF (UNICEF/2016/EB/3).

88. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir privilégié des ressources de qualité et de s'être efforcé de faire preuve de souplesse en matière de programmation, d'assurer la prévisibilité des ressources et d'élargir la base de financement.

89. Un groupe de délégations a noté que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigeait des approches intégrées, globales et multifformes qui nécessiteraient de plus en plus de fonds de qualité non réservés. Les partenaires qui réservaient leurs fonds devraient le faire selon une thématique qui favorisait la souplesse et qui était conforme au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, ce qui permettrait au Fonds d'améliorer la planification à long terme, de réduire les coûts de transaction, de renforcer l'efficacité de son action et d'obtenir de meilleurs résultats pour atteindre les enfants les plus vulnérables.

90. Dans les déclarations qu'elles avaient faites au début de la session, certaines délégations ont souligné l'importance des ressources ordinaires, l'une d'elles demandant aux pays développés d'accroître leur contribution aux ressources de base, d'augmenter la souplesse des autres ressources et d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Un groupe de délégations a constaté avec inquiétude que les trois quarts du financement provenaient encore d'une vingtaine de partenaires seulement.

91. Le même groupe de délégations a accueilli favorablement la stratégie de mobilisation des ressources, en particulier la liste des « projets à financer » établie par l'UNICEF pour chacun des résultats et des domaines intersectoriels du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, projets qui pourraient servir à mobiliser des fonds. Elles ont estimé que ces documents pourraient être plus utiles si les chiffres étaient mis à jour régulièrement et publiés sur le portail Transparence de l'UNICEF.

92. Le groupe de délégations a noté avec satisfaction la collaboration active du Fonds avec des partenaires internationaux et avec d'autres organismes des Nations Unies pour rationaliser ses activités et accroître la cohérence des modalités de financement commun, tout comme la recherche de mécanismes de financement novateurs, notamment ceux qui visaient à assurer des fonds prévisibles pour les interventions d'urgence rapides. Ces observations ont été reprises par une autre délégation qui, dans une déclaration faite au début de la session, avait fait observer que les Nations Unies devaient plus que jamais être prêts à continuer d'étudier d'autres sources de financement, telles que les modalités de financement interne ou des moyens de financement novateurs.

93. Le groupe de délégations attendait avec intérêt l'élaboration du nouveau plan stratégique et de la future stratégie de collecte de fonds, qui devrait nécessairement prendre en compte le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les résultats de l'examen quadriennal complet à venir et du contexte en matière de collecte de fonds en rapide mutation.

94. Une délégation a souhaité savoir pourquoi le volume des ressources avait diminué en 2016 par rapport à 2014 et 2015 alors que les efforts de mobilisation des ressources avaient redoublé. Le Directeur de la Division des partenariats publics a précisé que les chiffres présentés pour 2015 et 2016 n'étaient, respectivement, qu'une estimation et une projection. L'UNICEF n'avait pas ménagé ses efforts pour relever le plafond des ressources mobilisées en faveur des enfants, mais la baisse en 2015 par rapport à 2014 était imputable aux nombreuses crises complexes en 2014 et 2015 et, dans une large mesure, aux fluctuations des taux de change. Pour 2016, l'UNICEF avait fait preuve de plus de prudence dans ses estimations budgétaires, notamment dans le calcul des ressources nécessaires au titre de l'aide humanitaire.

95. Une délégation a engagé instamment l'UNICEF à continuer d'aider les pays à revenu intermédiaire à mettre en œuvre leurs programmes d'aide sociale destinés aux femmes et aux enfants. Elle s'est dite disposée à appuyer la coopération Sud-Sud dans les domaines de la santé et de l'éducation en assurant la formation du personnel et en fournissant du matériel et des services d'experts. Le Directeur de la Division des partenariats publics a fait observer que la coopération Sud-Sud était un élément important de la stratégie du Fonds.

96. Dans des observations formulées au titre d'un autre point de l'ordre du jour, une délégation s'est dite préoccupée par la stagnation de l'aide publique au développement fournie par les donateurs traditionnels et par la réaffectation de cette aide à de nouveaux objectifs, ce qui avait eu des conséquences sur le niveau de ressources de l'UNICEF.

G. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2016

97. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, la Directrice de la Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le plan de travail et le projet de budget de la Division pour 2016 (E/ICEF/2016/AB/L.1).

98. Plusieurs délégations ont rendu hommage au travail accompli par les comités nationaux pour l'UNICEF. Un groupe de délégations a constaté avec satisfaction l'augmentation modérée du budget et l'inclusion dans le plan de travail, pour la première fois, d'autres ressources affectées à la gestion, à l'efficacité du développement et aux activités entreprises à des fins spéciales, ce qui améliorerait la transparence du processus et permettrait de mieux comprendre au sein de l'UNICEF le rôle de la collecte de fonds et de partenariats dans le secteur privé. Cela étant, le groupe de délégations a demandé des précisions sur la provenance des autres ressources ainsi que sur certains aspects des charges de l'exercice.

99. Une délégation a noté avec satisfaction l'élargissement des activités de collecte de fonds aux bureaux de pays et elle a approuvé l'inclusion récente des coûts pour les bureaux de pays de la collecte de fonds dans le budget consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé.

100. Plusieurs délégations ont demandé instamment qu'une attention prioritaire soit accordée à l'augmentation régulière des ressources ordinaires et un intervenant a souhaité avoir de plus amples informations sur les raisons pour lesquelles on s'attendait à une augmentation en 2016. La Directrice de la Division Collecte de

fonds et partenariats dans le secteur privé a répondu que l'UNICEF avait choisi, après mûre réflexion, d'investir davantage dans les activités de collecte de fonds dans le secteur privé, qui devraient générer des ressources ordinaires supplémentaires, grâce notamment aux contributions des souscripteurs et aux legs de particuliers. La collecte de fonds de légation renfermait un potentiel important de croissance dans des pays autres que les quelques donateurs traditionnels. En outre, le budget avait été établi dans l'hypothèse d'une absence de fluctuation du dollar des États-Unis.

101. Une délégation a noté l'importance grandissante des partenariats et des sources de financement novatrices, les contributions des gouvernements étant soutenues par celles des institutions financières, des fondations, des entreprises et des mécènes. Une autre délégation a engagé instamment l'UNICEF à continuer d'élargir et d'approfondir les partenariats avec des acteurs de développement non traditionnels. Les activités de sensibilisation et de mobilisation ont été considérées comme importantes pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et une vision commune était nécessaire pour assurer la cohérence des programmes et prendre en compte les priorités spécifiques des États Membres, telles qu'énoncées dans leurs programmes de pays.

102. Une délégation a souligné l'importance des comités nationaux pour l'UNICEF dans la mise en œuvre des orientations stratégiques fixées par le Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2014-2017 et elle a demandé instamment que les comités nationaux disposent de l'assistance technique, des outils et de l'appui opérationnel nécessaires. Ils représentaient non seulement d'importantes sources de financement ordinaire, recueillant des fonds auprès du secteur privé, y compris de donateurs individuels, mais ils jouaient également un rôle crucial dans la promotion des droits des enfants et dans la sensibilisation à leurs problèmes.

103. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a signalé que la contribution de ces derniers à l'UNICEF s'élevait à 1,154 milliards de dollars en 2015, montant record qui représentait approximativement 85 % des recettes du Fonds provenant du secteur privé. Il a attiré l'attention sur l'évolution du travail de sensibilisation des comités qui non seulement établissaient des relations solides avec des entreprises internationales mais nouaient également des liens avec les gouvernements et investissaient des ressources dans la promotion de réformes juridiques et de changements de mentalité respectueux de la dignité de chaque enfant. Toutefois, la crise des réfugiés et des migrants avait eu sur les pays où œuvraient les comités nationaux des répercussions inédites depuis la fondation de l'UNICEF, ce qui avait rendu nécessaire une nouvelle définition du type de plaidoyer nécessaire pour assurer la protection des enfants. Les comités se félicitaient d'avance de leur collaboration avec l'UNICEF pour renforcer leur partenariat, multiplier leurs activités de sensibilisation et mobiliser des ressources supplémentaires pour assurer un avenir meilleur à tous les enfants.

104. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/3 (voir annexe I).

H. Questions diverses

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2016

105. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la session annuelle 2016 du Conseil d'administration a été présentée par la Secrétaire du Conseil.

I. Adoption des projets de décision

106. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2016/1 à 3 (voir annexe I).

J. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

107. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait observer que, comme on l'avait souligné au cours de la session, l'année 2015 avait été d'une grande importance en raison de l'adoption de plusieurs accords mondiaux, si bien que 2016 serait une année décisive au niveau mondial pour veiller à ce que ces accords aboutissent concrètement à des résultats en faveur des enfants, en particulier les plus vulnérables.

108. Les débats ont porté essentiellement sur cinq questions. L'année 2016 était cruciale pour la mise en œuvre des objectifs mondiaux et pour l'accomplissement de progrès véritables dans des interventions humanitaires plus efficaces et plus efficaces en faveur des enfants. Il était essentiel de tenir compte des liens existant entre, notamment, le climat d'une part, et l'assistance humanitaire et l'aide au développement, de l'autre. Les interventions menées par l'UNICEF face à la crise des réfugiés et des migrants ainsi qu'à l'éruption de la maladie causée par le virus Zika ont montré qu'il importait d'œuvrer dans de nombreux contextes nationaux différents et elles ont rappelé le caractère universel du mandat du Fonds et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'importance des ressources ordinaires pour les enfants les plus vulnérables a été reconnue et l'espoir a été exprimé que la collaboration engagée avec le Conseil d'administration se poursuivrait pour mobiliser des fonds dont l'affectation serait souple. L'UNICEF attendait avec intérêt le renforcement de l'approche du développement durable à l'échelle du système et escomptait que le nouvel examen quadriennal complet fournirait au système des Nations Unies pour le développement un cadre stratégique et des orientations utiles qui appuieraient la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

109. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats, qui assistait pour la dernière fois à une session du Conseil d'administration, a remercié celui-ci et les membres du Bureau de leur appui, qui avait été et qui demeurerait essentiel pour permettre à l'UNICEF d'obtenir des résultats concrets en faveur des enfants.

110. Le Président a fait remarquer que l'UNICEF, qui célébrait son soixante-dixième anniversaire en 2016, pourrait saisir cette occasion pour faire, non sans fierté, le bilan de sept décennies passées à protéger et sauver les vies des populations les plus vulnérables dans un monde de plus en plus complexe. La session, qui avait été très fructueuse, avait été animée d'un esprit de collaboration et

de compromis qui avait permis au Conseil d'administration d'adopter trois projets de décision. La large participation de délégations de tous les groupes régionaux avait contribué à la tenue d'un débat riche et stimulant.

111. Lorsque les membres du Conseil d'administration se retrouveraient lors de séances d'information informelles et de consultations préalables à la session annuelle et à la deuxième session ordinaire, ils devraient être fermement motivés par la vision et les cibles découlant des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce faisant, ils contribueraient à ce que les activités menées par l'UNICEF au cours des deux dernières années de son plan stratégique pour 2014-2017 facilitent l'élaboration d'un nouveau plan qui prendrait en compte les engagements contractés par la communauté internationale, dans le cadre de l'adoption des objectifs de développement durable, pour éliminer la pauvreté, combattre les inégalités et remédier aux effets des changements climatiques au cours des 15 années à venir.

Deuxième partie
Session annuelle de 2016

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 14 au 16 juin 2016

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF (point 1)

112. Le Président du Conseil d'administration a d'abord rendu hommage au rôle moteur de M. Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, et des directeurs généraux adjoints, et il a souhaité la bienvenue à M. Justin Forsyth, nouveau Directeur général adjoint chargé des partenariats.

113. Il a noté qu'au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration avait participé à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il a par ailleurs appelé l'attention sur le Sommet mondial sur l'action humanitaire et le dialogue tenu par le Conseil économique et social dans le cadre des préparatifs du prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

114. La session annuelle de 2016 était importante parce que le Conseil d'administration serait saisi de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, notamment des progrès accomplis au cours des deux premières années, des objectifs qui n'avaient pas encore été atteints et des nouveaux objectifs énoncés dans le Programme 2030, ce qui permettrait de fixer des orientations pour le reste du cycle du plan stratégique en cours et l'élaboration du suivant.

115. La session annuelle intervenait à un moment difficile, étant donné la crise des réfugiés et des migrants. Il était essentiel que l'UNICEF associe de plus en plus l'action humanitaire et les activités de développement, en particulier dans le domaine de l'éducation des enfants déplacés. Le Président du Conseil d'administration a par ailleurs pris acte de la création du nouveau fonds « L'éducation ne peut pas attendre ».

116. Il a remercié les États Membres d'avoir usé de leur influence pour placer les enfants au centre du débat au cours du Sommet mondial sur l'action humanitaire et il les a encouragés à continuer d'œuvrer dans ce sens, en particulier lors des discussions engagées sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme 2030 et de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

117. Il a souligné que l'UNICEF devait donner aux enfants et aux adolescents les moyens de contribuer à la résolution des problèmes et pris acte du lancement de stratégies prometteuses, dont le programme de communication pour le développement et la mise à disposition de technologies numériques accessibles, telles que le service U-Report.

118. Il a déclaré que les visites que le Conseil d'administration avaient effectuées en Côte d'Ivoire et en Argentine avaient permis de sensibiliser les enfants et les communautés à l'utilité des travaux de l'UNICEF, la visite en Argentine ayant démontré leur importance dans les pays à revenu élevé.

119. Le Président du Conseil d'administration a félicité les membres du personnel de l'UNICEF qui travaillaient dans des conditions difficiles et dangereuses et salué leur détermination de forger un monde meilleur pour les enfants.

120. Le Directeur général a tout d'abord rendu hommage à M^{me} Geeta Rao Gupta, qui participait pour la dernière fois à la session en qualité de Directrice générale adjointe chargée des programmes. Il a noté que M. Omar Abdi, Directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain, prendrait sa place à la fin de l'année tandis que M^{me} Shanelle Hall, actuellement Directrice de la Division des approvisionnements, remplacerait M. Abdi à ce moment-là, et que M^{me} Maria Calivis, ancien chef de cabinet et Directrice régionale, assumerait les fonctions de Directrice générale adjointe chargée des programmes par intérim jusqu'à la fin de l'année. Le Directeur général a également souhaité la bienvenue à M. Forsyth et à deux nouvelles directrices régionales, M^{me} Marita Perceval pour l'Amérique latine et les Caraïbes et M^{me} Jean Gough pour l'Asie du Sud.

121. Il a souligné que des millions d'enfants étaient exposés à des dangers constants, étant donné les cycles intergénérationnels d'inégalité, les risques pesant sur les migrants et les réfugiés, les conflits, les catastrophes naturelles, les dissensions entre nations et en leur sein et les atteintes aux droits des enfants. Les changements climatiques et l'accroissement de la population dans les zones vulnérables aggraveraient probablement ces problèmes.

122. Il a ajouté que les objectifs de développement durable contribuaient à la consolidation des progrès réalisés en faveur des enfants, notamment la baisse de la mortalité des moins de 5 ans et les améliorations enregistrées en matière de nutrition, de vaccination et d'éducation. Mais aujourd'hui, il était temps de concrétiser les nobles promesses et d'atteindre les enfants laissés pour compte, ceux qui vivaient dans des situations de conflit, souffrant de handicap ou vivant dans la pauvreté. L'UNICEF ne pourrait édifier un monde meilleur pour les enfants si les conditions de travail au Fonds n'étaient pas satisfaisantes, ce qui signifiait qu'il fallait investir davantage dans les personnes et les partenariats.

123. Le Directeur général a précisé que les investissements dans les réformes portant sur les ressources humaines seraient axés sur l'amélioration du recrutement, une meilleure gestion des compétences et une évaluation et un suivi plus efficaces des activités. L'aménagement des modalités de travail présenterait des avantages pour le personnel recruté sur le plan local dans les lieux d'affectation classés difficiles, tandis que la nouvelle politique de rotation et de mobilité permettrait de résoudre le problème du personnel recruté sur le plan international affecté plusieurs fois à des situations d'urgence. L'instauration d'une culture de dialogue ouvert continuerait d'être une priorité.

124. Le Directeur général a remercié les États Membres, y compris les comités nationaux, pour leurs généreuses contributions et il a de nouveau appelé les partenaires gouvernementaux à fournir des ressources ordinaires plus importantes. Il a demandé un financement prévisible et souple qui permettrait de faire face aux urgences d'ordre humanitaire tout en contribuant au développement à long terme et d'appuyer les efforts de développement axés sur la résilience et la réduction des risques de catastrophe.

125. En conclusion, le Directeur général a rappelé l'importance des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi que de la coopération avec la société civile, le secteur privé et les particuliers, y compris les enfants. Il a déclaré que l'objectif principal de toutes les activités de l'UNICEF était de bâtir un monde meilleur pour les enfants et que le Fonds et ses partenaires devaient rejeter tout sentiment général de désespoir en mettant en lumière les résultats concrets accomplis en faveur des enfants.

B. Adoption de l'ordre du jour (point 2)

126. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2016/5/Rev.1).

127. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 27 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, deux organisations non gouvernementales, quatre comités nationaux pour l'UNICEF et une autre entité, avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur général pour 2015 : exécution et résultats obtenus, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (point 3)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (point 3)

128. Le Président a présenté l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, comprenant le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2015, accompagné du cadre de résultats révisé du Plan stratégique de l'UNICEF (E/ICEF/2016/6/Add.2), le rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et sur le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (E/ICEF/2016/6/Add.1), un compendium de données et une feuille de résultats, ainsi qu'un document sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF. Le rapport devait être examiné en même temps que le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF, 2014-2017 (E/ICEF/2016/AB/L.2/Rev.1). Le Conseil d'administration était également saisi du rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection, qui récapitulait les mesures prises par l'UNICEF pour donner suite aux recommandations intéressant le Fonds (E/ICEF/2016/8).

129. Après les observations liminaires du Directeur général adjoint chargé des partenariats, le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a présenté les rapports.

130. Les délégations ont félicité l'UNICEF des résultats enregistrés dans de nombreux domaines d'action, à savoir la mortalité de l'enfant, la transmission mère-enfant du VIH, l'accès à l'eau potable et à l'enseignement primaire, l'égalité des sexes et la santé maternelle et infantile. Plusieurs délégations se sont réjouies que ces résultats aient été obtenus de manière intersectorielle, même en situation de conflit et après les conflits. Une délégation a déclaré que le Programme 2030 proposait une approche plus interdisciplinaire des questions de développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de la sécurité.

131. Les délégations ont demandé que davantage de progrès soient faits en matière de prévention du VIH, notamment en ce qui concernait la sensibilisation des adolescents, et qu'une plus grande attention soit accordée aux mariages d'enfants qui étaient un vecteur d'infection par le VIH et entraînaient des grossesses précoces, lesquelles entravaient également l'éducation des filles. Le Directeur général a précisé que l'UNICEF collaborait étroitement avec la communauté scientifique pour étudier le cerveau des adolescents, autre projet source à la fois de défis et de possibilités.

132. Une délégation s'est réjouie que l'UNICEF s'attache à renforcer le caractère central de l'équité pour les enfants dans le cadre du Programme 2030. Plusieurs délégations ont noté que les enfants handicapés étaient les plus défavorisés, en particulier dans les situations de crise humanitaire. Le Directeur général a précisé que l'UNICEF continuerait de se pencher sur cette question, car ces enfants avaient beaucoup à apporter lorsqu'ils étaient pris en compte.

133. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir accordé une grande importance à l'équité du traitement des deux sexes et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et elles ont demandé la poursuite des activités visant à parvenir à l'équité pour les filles, en particulier dans l'enseignement secondaire, l'une d'elles faisant observer que l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation était source de bienfaits pour l'ensemble de la communauté. Les délégations ont noté que l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement était important pour les femmes. Elles ont demandé instamment que la priorité soit accordée à la prévention de la violence à l'encontre des enfants, à l'école, au domicile et dans les situations de crise humanitaire.

134. Les délégations ont demandé que le prochain plan stratégique soit conforme aux objectifs de développement durable. L'une d'entre elles a suggéré que l'UNICEF tienne compte, lors de l'élaboration du prochain plan stratégique, des guerres civiles prolongées, du nombre sans précédent de réfugiés, de la lenteur de la reprise économique dans les pays donateurs traditionnels, des difficultés budgétaires qui avaient entraîné une réduction des aides et du fait que les donateurs préféreraient apporter des contributions aux autres ressources plutôt qu'aux ressources de base.

135. Les délégations se sont déclarées préoccupées par la situation des enfants réfugiés et elles ont préconisé un renforcement des liens entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement dans les situations de fragilité pour que le sort déjà dramatique des enfants déplacés par les conflits ne s'aggrave pas. Elles ont remercié l'UNICEF d'avoir joué un rôle central dans la création du fonds « L'éducation ne peut pas attendre ».

136. Plusieurs délégations ont fait observer que l'UNICEF était un acteur important tant dans la défense des droits de l'enfant que dans l'action humanitaire. Une délégation a noté que le Fonds avait partiellement atteint ses objectifs dans le renforcement des capacités des pays et la fourniture de services en faveur des enfants dans des situations d'urgence humanitaire dans tous les domaines d'action et elle a demandé que l'UNICEF accorde une attention particulière à ce produit et fasse rapport sur cette question à la prochaine session annuelle.

137. Le Directeur général a convenu que la crise grave et généralisée des réfugiés et des migrants était également une crise des enfants. De nombreux enfants étaient malheureusement non accompagnés et risquaient donc d'être victimes de traite et de sévices.

138. Les délégations ont noté la question de la fragilité dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé. Tous les enfants devaient pouvoir s'épanouir véritablement sur tous les plans et grandir dans la dignité, indépendamment de leur situation géographique et du niveau de revenu de leur pays. Une délégation a déclaré qu'il importait que l'UNICEF continue d'aider les pays à revenu intermédiaire, faisant observer que même dans les pays ayant un PIB élevé, le taux de pauvreté touchant les enfants pouvait être élevé. Une autre délégation a plaidé pour la prise en compte de la vulnérabilité des petits États insulaires, quel que soit leur niveau de revenu.

139. Des délégations se sont inquiétées de la diminution des ressources de base, qui donnaient au Fonds la souplesse qui lui permettait de faire face aux crises et d'assurer la planification et la mise en œuvre efficaces des programmes, compte tenu notamment de la nécessité de financer les projets énoncés dans le Programme 2030.

140. Une délégation a pris acte de l'application de la méthode révisée de recouvrement des coûts. Le taux de recouvrement signalé étant inférieur aux prévisions, elle a suggéré d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire, en septembre. Cette délégation a par ailleurs noté que le recouvrement complet des coûts permettrait d'accroître les ressources de base.

141. Une délégation s'est félicitée que l'UNICEF soit parvenu à mettre en œuvre presque complètement, avant la fin de 2015, la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

142. Plusieurs délégations ont demandé une transparence plus grande dans la communication de données financières, celles-ci étant cruciales, au même titre que la gestion des risques financiers, pour garantir que les investissements parviennent à leurs destinataires. Une délégation a félicité l'UNICEF pour son classement dans l'Indice sur la transparence de l'aide et une autre a souhaité que le Fonds améliore encore sa place dans ce classement.

143. Des délégations ont signalé que les changements climatiques risquaient de marginaliser davantage les personnes vulnérables et qu'il fallait en tenir compte, au même titre que les risques d'épidémie, l'urbanisation et la transition démographique. Le Directeur général a reconnu que les changements climatiques touchaient également les enfants, ceux-ci étant les plus vulnérables.

144. Si les délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, l'une d'elles a affirmé toutefois que cette dernière devait être considérée comme complémentaire à la coopération Nord-Sud, qui était en recul, et non la remplacer.

145. Des délégations ont mentionné l'importance de l'initiative « Unis dans l'action » pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux enfants. L'UNICEF devrait collaborer avec les autres organismes des Nations Unies et établir davantage les partenariats avec la société civile et le secteur privé. Une délégation a recommandé que l'UNICEF participe aux équipes stratégiques mixtes qui effectuent la programmation et l'exécution en commun, appliquent les procédures opérationnelles permanentes et établissent des partenariats multipartites avec des acteurs non étatiques de manière à tirer parti du savoir-faire, des capacités, des technologies et des ressources de chacun dans un souci d'efficacité et d'efficience. Une autre délégation a noté que l'UNICEF avait multiplié et renforcé ses partenariats sur le terrain avec les principaux acteurs humanitaires et de développement, notamment d'autres organismes des Nations Unies.

146. Le Directeur général a convenu que le système des Nations Unies devait améliorer les mécanismes de coordination, la planification et l'évaluation des besoins en commun tout en précisant qu'il s'appuyait déjà sur les principes définis dans l'examen quadriennal en cours. Il a fait observer qu'en 2015, les bureaux de pays avaient participé à 750 groupes des résultats des équipes de pays des Nations Unies, l'UNICEF dirigeant pas moins d'un tiers de ces groupes.

147. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer d'accorder une priorité plus grande à l'évaluation et aux données. L'une d'elles a noté que l'évaluation promouvait l'acquisition de compétences et facilitait la responsabilité organisationnelle et l'évaluation des résultats. Une délégation a recommandé que l'élaboration de nouvelles stratégies d'aide aux pays se fonde sur les données et les analyses. Les délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF dans l'innovation en matière de données, notamment l'accessibilité des technologies numériques.

148. Une délégation s'est inquiétée de la baisse du nombre d'évaluations ayant fait l'objet d'une réponse de l'Administration et a invité cette dernière à donner suite de manière plus systématique aux recommandations issues des évaluations et aux réponses de l'Administration. Une autre délégation a remercié l'UNICEF d'avoir joué un rôle de premier plan dans la réalisation de deux évaluations indépendantes à l'échelle du système et d'avoir apporté un soutien financier à cette fin. Elle a par ailleurs fait remarquer que certaines évaluations obligatoires pourraient devenir obsolètes en raison de ces évaluations à l'échelle du système, ce qui permettrait de mieux utiliser des ressources financières limitées.

149. Une délégation a estimé que le rapport d'évaluation sur la protection des enfants contre la violence présentait essentiellement des produits et des résultats immédiats, tels que la formation des enseignants, et non des réalisations, qui indiqueraient par exemple que cette formation avait permis d'enseigner davantage de matières aux enfants.

150. Le Directeur général s'est félicité que les intervenants aient été si nombreux à évoquer l'importance des données, ventilées notamment, sans lesquelles l'UNICEF ne pourrait exécuter son programme en faveur de l'équité. Il a suggéré que, compte tenu de la révolution des technologies de l'information, le Fonds collabore avec les partenaires intéressés à la collecte de données innovantes.

151. Le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a fait observer que, de plus en plus, l'UNICEF cherchait à s'assurer que les données collectées répondaient à une demande et qu'elles présentaient une utilité. L'UNICEF ventilait depuis longtemps les données par sexe, mais à présent, il s'intéressait aux éléments évalués, tels que par exemple la contribution des femmes à la productivité et les travaux ménagers. Le Directeur de la Division a également pris note des progrès accomplis dans l'évaluation des capacités et du handicap. Il a appelé l'attention sur le rôle joué au niveau mondial par l'UNICEF dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable : le Fonds avait été désigné par les États Membres comme le seul responsable de trois indicateurs et coresponsable de six autres, et il apportait son concours pour cinq autres. Le rôle de l'UNICEF dans les 21 cibles concernant les enfants constituerait une contribution importante à la responsabilité et à la sensibilisation et à la mobilisation au niveau mondial.

152. Une délégation s'est félicitée qu'un nombre croissant de bureaux de l'UNICEF aient mis en œuvre des approches harmonisées en matière de passation des marchés, de gestion des ressources humaines, de technologies de l'information et des communications et de services de gestion financière depuis 2013, et elle a accueilli avec satisfaction l'amélioration des procédures de gestion des risques, notamment les transferts en espèces. Le Directeur général a pris note de l'appel en faveur d'une plus grande diversité géographique et de l'équilibre entre les sexes parmi le personnel de l'UNICEF et il a invité les délégations à envoyer des candidats pour atteindre cet objectif.

153. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a signalé qu'en 2015, plus de 6,5 millions de personnes avaient fait des dons à l'UNICEF, soit près de trois fois plus qu'en 2011. Il a déclaré que sur les 20 bailleurs de fonds les plus importants qui avaient contribué aux ressources ordinaires de l'UNICEF en 2015, 10 d'entre eux étaient des comités nationaux. Ces derniers ont fait preuve d'une grande efficacité dans la promotion de politiques auprès des gouvernements et du secteur privé.

154. Le représentant du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a noté l'importance accordée aux solutions à plus long terme et proposé que la protection de l'enfance soit considérée comme un système intégré. Les organisations non gouvernementales pouvaient être d'excellents partenaires pour faire connaître le point de vue des enfants étant donné leur participation active dans les communautés et leur capacité d'information.

155. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/5 (voir annexe).

B. Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF, 2014-2017 (point 10)

Examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF, 2014-2017 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

156. Le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF, 2014-2017 (E/ICEF/2016/AB/L.2/Rev.1) a été présenté par le Contrôleur à la suite des observations liminaires de la Directrice générale adjointe à la gestion. Ce rapport devait être examiné en même temps que l'examen à mi-parcours du Plan

stratégique pour 2014-2017 et le rapport annuel du Directeur général pour 2015. Le rapport intitulé « Examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » (E/ICEF/2016/AB/L.5) a également été examiné.

157. Une délégation a appelé l'attention sur l'augmentation prévue de 15 % des recettes totales, résultat impressionnant qui confirmait l'importance accordée par les partenaires publics et privés aux activités de l'UNICEF. Elle s'est félicitée que le recouvrement des coûts soit inscrit à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2016. Des informations et données financières plus précises sur le calcul du taux de recouvrement et une évaluation externe indépendante détaillée ont été demandées.

158. Un groupe de délégations a remercié l'UNICEF pour ses informations sur le recouvrement des coûts et lui a demandé de communiquer aux donateurs un complément d'information sur les éléments empêchant l'application du taux plein autorisé ainsi qu'une liste des dérogations applicables par rapport au taux officiel convenu. Il s'est réjoui des progrès réalisés par l'UNICEF dans la gestion axée sur les résultats et l'adéquation des ressources avec le Plan stratégique et a pris acte du recours à la budgétisation axée sur les résultats. Il aurait souhaité avoir plus de détails sur l'augmentation en pourcentage dans le projet de budget pour le plan de ressources intégré révisé et sur les enseignements que l'UNICEF avait tirés de l'application de l'approche intégrée.

159. Une délégation s'est félicitée de la volonté continue de renforcer la budgétisation axée sur les résultats, mais elle a souligné néanmoins que des améliorations étaient encore nécessaires, en particulier pour consolider le cadre de résultats et améliorer les rapports axés sur les résultats, et notamment pour expliquer les écarts entre les ressources demandées et les dépenses.

160. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des efforts déployés pour optimiser l'exécution du budget et mobiliser davantage de ressources.

161. Les délégations ont souligné que des ressources de base suffisantes étaient nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030. Elles ont constaté avec inquiétude le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources et la baisse continue des ressources de base, qui étaient essentielles pour que l'UNICEF dispose d'un financement stratégique, prévisible et prompt à s'adapter lui permettant de mettre en œuvre des mesures efficaces en faveur des enfants.

162. Un groupe de délégations a instamment engagé les donateurs à privilégier les contributions au titre du financement thématique et au titre des ressources ordinaires afin de procurer à l'UNICEF la souplesse nécessaire.

163. Une délégation a appelé les pays à revenu élevé à accroître les dons aux ressources de base et à autoriser une plus grande souplesse dans l'utilisation des ressources autres que les ressources de base, à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, à fournir un appui financier et technique aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, à améliorer le sort des enfants par la mise en œuvre du Programme 2030. Cette délégation a instamment demandé à l'UNICEF de continuer à améliorer sa gestion interne et accroître la productivité institutionnelle, à réduire les dépenses de fonctionnement et à renforcer l'application du principe de responsabilité.

164. Une délégation a noté avec préoccupation la baisse persistante des montants versés au titre de l'aide publique au développement, notamment en faveur de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a instamment demandé aux partenaires des pays à revenu élevé de s'engager de nouveau à convenir de montants d'aide publique au développement et d'encourager les organismes de développement des Nations Unies à allouer des ressources spécifiques à cette région.

165. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/9 (voir annexe).

C. Rapports d'évaluation, vues et réponse de la direction (point 7)

Rapport annuel de 2015 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et vues de la direction

Protection des enfants contre la violence : évaluation détaillée des stratégies et des résultats des programmes de l'UNICEF, et réponse de la direction

166. À l'issue des déclarations liminaires du Président, le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel pour 2015 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2016/11), puis le Directeur général adjoint chargé de la gestion a fait part des vues de la direction sur le rapport annuel (UNICEF/2016/EB/5). Le Directeur du Bureau de l'évaluation a ensuite présenté le rapport d'évaluation intitulé « Protection des enfants contre la violence : évaluation détaillée des stratégies et des résultats des programmes de l'UNICEF », disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation, ainsi que la suite donnée par la direction.

167. Un groupe de délégations a déclaré qu'il convenait d'accorder une plus grande priorité à l'amélioration de la capacité d'évaluation des gouvernements et invité l'UNICEF à préciser quel avantage comparatif il pensait avoir dans ce domaine. Le Directeur a évoqué la collaboration de l'UNICEF avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et les bureaux de pays, qui offraient depuis longtemps un appui en matière d'évaluation aux partenaires nationaux, ainsi qu'avec les groupes qui travaillaient à l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), l'UNICEF assurant souvent la direction des activités de suivi et d'évaluation.

168. Un groupe de délégations a demandé si les activités que menait l'UNICEF au sein des réseaux et dans les domaines thématiques en rapport avec l'évaluation l'empêchaient de s'acquitter de sa fonction essentielle, à savoir encourager et mettre en œuvre ses propres évaluations. Le Directeur a répondu qu'il était primordial que l'UNICEF dispose d'une fonction solide d'évaluation et d'un bureau d'évaluation indépendant au siège, mais que son personnel sur le terrain soit également soutenu au niveau national et par les bureaux régionaux.

169. Deux groupes de délégations ont fait observer que le nombre d'évaluations réalisées en 2015 était inférieur aux prévisions alors que le budget alloué aux évaluations était passé de 0,5 à 0,65 % du budget global, ce qui soulevait des interrogations.

170. Deux groupes de délégations ont indiqué que la mise en œuvre des réponses de la direction devait être améliorée.

171. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à procéder à un examen par les pairs de la fonction d'évaluation pour s'assurer qu'il applique des normes rigoureuses et ajouté qu'il attendait avec intérêt de nouvelles améliorations.

172. Un autre groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour l'amélioration constante de la qualité des évaluations, mais a constaté que l'action humanitaire était évaluée moins fréquemment que d'autres domaines et proposé l'élaboration d'un aperçu thématique et géographique de la portée des évaluations en fonction des dépenses globales, par région et par programme. Il a accueilli avec satisfaction la prise en compte des préoccupations en matière de droits de l'homme, d'égalité des sexes et d'équité dans les évaluations et a encouragé l'UNICEF à continuer d'agir systématiquement dans ce sens.

173. Une délégation a jugé préoccupantes certaines conclusions du rapport d'évaluation, aucun pays n'ayant accompli de changements importants dans l'élimination de normes et pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations et génitales féminines et l'excision.

174. Cette délégation a par ailleurs déclaré que, malgré une prise de conscience accrue de la violence à l'encontre des enfants dans les pays évalués, trop peu d'attention était accordé à l'évaluation de l'efficacité et des répercussions des initiatives visant à modifier les comportements. Les délégations ont souscrit aux principales recommandations, notamment celles tendant à élaborer une théorie générale du changement afin de lutter contre la violence faite aux enfants et à redoubler d'efforts pour éliminer les normes sociales néfastes, mesures indispensables à la prévention.

175. Une délégation a déclaré que, pour garantir l'efficacité des programmes, l'UNICEF devait fonder ses politiques et programmes sur des données, des évaluations et des études factuelles qui permettraient de traiter de questions interdisciplinaires et intersectorielles. Un groupe de délégations a constaté un manque de coordination et de cohérence dans la planification des programmes entre différents niveaux et secteurs et approuvé la recommandation tendant à faire de la violence à l'encontre des enfants une priorité multisectorielle à l'échelle de l'organisation.

176. Une délégation a également estimé qu'il convenait de définir clairement les concepts d'équité, de droits de l'homme et d'égalité des sexes dans les évaluations futures et elle a demandé pourquoi il était recommandé spécifiquement, dans l'évaluation, d'accorder une priorité plus grande à la lutte contre la violence chez les garçons et les enfants handicapés alors que d'autres groupes vulnérables étaient également cités. Le Directeur adjoint de la Division des programmes a répondu que la formulation de la recommandation devrait être rectifiée, l'évaluation n'étant pas censée porter exclusivement sur ces deux groupes vulnérables.

177. Une délégation a recommandé à l'UNICEF de faire figurer, dans ses évaluations futures de l'action humanitaire, des informations sur les programmes de lutte contre la violence à l'encontre des enfants dans les situations de crise humanitaire.

178. Le Directeur général a fait observer que la lutte contre violence à l'encontre des enfants était une priorité pour l'UNICEF et convenu que le Fonds devait renforcer ses capacités, en particulier aux niveaux régional et national, ce qui nécessiterait des ressources supplémentaires, ce problème s'aggravant avec la crise des migrants et des réfugiés et d'autres situations d'urgence.

179. Le Directeur a fait remarquer que cette évaluation, la première réalisée par l'UNICEF sur la violence à l'encontre des enfants, fournissait des données de référence qui permettraient de suivre les progrès réalisés par le Fonds et ses partenaires dans la lutte contre ce problème. Il a estimé qu'en effet une plus grande attention devait être accordée aux questions de droits de l'homme et d'équité, tant dans ce domaine que dans la plupart des domaines couverts par le travail d'évaluation.

180. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/7 (voir annexe).

D. Rapport annuel de 2015 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration et réponse de la direction (point 8)

Rapport annuel de 2015 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF

181. Le rapport annuel de 2015 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration (E/ICEF/2016/AB/L.3) a été présenté par la Directrice du Bureau. La réponse de la direction (E/ICEF/2016/AB/L.4) a été présentée par la Directrice générale adjointe à la gestion. Le rapport annuel de 2015 du Comité consultatif pour les questions d'audit était disponible sur le site Web du Conseil d'administration.

182. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour les rapports annuels et la réponse de la direction, ainsi que l'inclusion d'une assurance sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des dispositifs de contrôle. L'approche stratégique de la planification fondée sur l'évaluation des risques a été accueillie avec satisfaction, de même que l'inclusion dans le rapport annuel d'une déclaration résumant l'adéquation des ressources.

183. Ce groupe de délégations a pris note avec satisfaction que, pour la troisième année consécutive, le pourcentage de rapports d'audit assortis d'une note satisfaisante avait augmenté tandis que la proportion de mesures hautement prioritaires par rapport au total des mesures avait diminué. Toutefois, la note avec « réserve majeure » assignée à 11 des 38 audits indiquait que les audits en question avaient mis en évidence des défaillances importantes. L'UNICEF a été instamment prié de classer par ordre de priorité les principaux domaines de risque, à savoir la gestion axée sur les résultats, l'établissement de rapports, la gouvernance et la responsabilisation, et les approvisionnements et la logistique, et d'y apporter des améliorations.

184. Bien que des progrès aient été accomplis dans la réduction du nombre de mesures en attente d'application depuis 18 mois ou plus, la question méritait encore d'être suivie de près, compte tenu du nombre de recommandations en attente de mise en œuvre à la fin de 2015.

185. Le groupe de délégations s'est demandé avec inquiétude comment l'UNICEF entendait s'assurer les compétences nécessaires en matière de gestion financière, d'administration et d'achats dans ses bureaux de pays, notamment dans des circonstances difficiles. Le Fonds a été félicité pour les efforts d'acquisition des compétences menés à l'échelle de l'organisation, mais il a été instamment engagé

par ailleurs à poursuivre ses activités de formation et de renforcement des capacités. Il a aussi été invité à examiner, outre la formation, les moyens d'améliorer l'application des mesures réglementaires, notamment par le resserrement de la collaboration et la mise en commun des capacités avec d'autres organismes des Nations Unies aux niveaux national et régional et par le renforcement des mesures de contrôle interne. Le groupe de délégations s'est félicité de la révision de la politique financière et administrative sur les contrôles internes.

186. Le groupe de délégations a rappelé qu'en 2013, le Comité consultatif pour les questions d'audit avait estimé que la gestion des transferts en espèces aux partenaires d'exécution était le facteur de risque financier le plus important. Constatant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts en espèces, le groupe a engagé l'UNICEF à continuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre de cette politique.

187. Le groupe a accueilli avec satisfaction les réformes entreprises par l'UNICEF en réponse aux allégations de violences et d'exploitation sexuelle commises en République centrafricaine, et il continuerait de suivre cette question, en espérant que le Fonds donnerait la priorité à la mise en œuvre de ces réformes.

188. Il a félicité le Bureau d'avoir enquêté sur un plus grand nombre d'actes répréhensibles qui lui avaient été signalés et d'y avoir donné suite, et d'avoir affecté, là où il le fallait, du personnel compétent pour s'acquitter de son mandat.

189. Comme en 2013 et 2014, la majorité des enquêtes ont porté sur des fraudes et l'utilisation abusive des fonds des programmes par des tiers. Étant donné la persistance et l'augmentation de tels cas de fraude, il était important que l'UNICEF puisse mieux gérer ses partenaires d'exécution et qu'il renforce leurs capacités de respecter les normes et procédures du Fonds.

190. Le Bureau a été prié instamment de dispenser une formation spécialisée et ciblée dans les régions où le nombre d'actes délictueux était élevé. Lorsque de tels actes avaient été commis, il était souhaitable que les rapports et informations relatifs aux mesures disciplinaires prises soient rendus publics.

191. Un récent rapport du Corps commun d'Inspection a conclu qu'il fallait faire davantage pour lutter contre la fraude dans le système des Nations Unies. Le groupe a instamment engagé l'UNICEF à poursuivre et intensifier ses efforts dans ce domaine en priorité.

192. Le groupe de délégations a noté que l'UNICEF était rentré en possession d'un montant de 23 900 dollars sur une perte de 790 000 dollars. Il a accueilli avec satisfaction les renseignements complémentaires sur les mesures de recouvrement prises et encouragé le Fonds à continuer à prendre de telles mesures. L'UNICEF a également été engagé à mener davantage d'audits interinstitutions afin d'assurer une plus grande coopération entre les organismes des Nations Unies, conformément à la décision 2013/14.

193. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/8 (voir annexe).

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 6)

a) Adoption de descriptifs de programme de pays

194. Le Président du Conseil d'administration a informé celui-ci que, conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays seraient examinés et adoptés par approbation tacite au cours de la présente session. Les projets de descriptifs de programme de pays pour le Bangladesh et le Soudan du Sud avaient été publiés sur le site Web du Conseil d'administration, entre le 21 mars et le 8 avril 2015, de manière à donner aux membres du Conseil la possibilité de les commenter. Ces commentaires avaient été communiqués aux bureaux des pays et bureaux régionaux concernés et aux gouvernements et pris en compte, le cas échéant, dans les versions définitives des descriptifs dont le Conseil d'administration était à présent saisi. Un plan d'évaluation chiffré avait été publié, selon le cas, pour chaque programme de pays sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF. Les débats ne seraient tenus que si cinq membres au moins du Conseil d'administration informaient par écrit le secrétariat qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'un descriptif de programme de pays pour qu'il soit examiné plus avant, or le secrétariat n'avait reçu aucune demande en ce sens.

Afrique de l'Est et Afrique australe

195. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud (E/ICEF/2016/P/L.9).

196. Le représentant du Soudan du Sud a exprimé le ferme appui du Gouvernement provisoire d'union nationale au programme de pays de l'UNICEF et donné des assurances de son engagement continu en faveur de la mise en œuvre réussie du programme dans un contexte d'austérité et de baisse des fonds alloués au développement. Il a demandé aux donateurs de continuer à fournir un appui aux programmes axés sur la santé et le bien-être des femmes, des adolescents et des jeunes, en particulier les plus vulnérables et ceux qui se trouvaient dans des situations de crise humanitaire.

197. Le Directeur régional a remercié les bailleurs de fonds et les partenaires humanitaires et de développement de l'équipe de pays pour l'aide qu'ils avaient fournie durant les cinq années écoulées.

Asie du Sud

198. La Directrice régionale a présenté le descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (E/ICEF/2016/P/L.10).

199. Le représentant du Bangladesh a exprimé sa gratitude pour le descriptif de programme de pays, qui renforcerait le partenariat entre son pays et l'UNICEF. Il a estimé que ce programme répondait non seulement aux besoins sur le terrain mais aussi aux attentes du Gouvernement bangladais qui aspirait à passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire en 2021 au plus tard, ainsi qu'aux priorités définies dans le septième Plan quinquennal pour 2016-2020 et dans le PNUAD pour la période 2017-2020.

200. Il a demandé que soit élargie la portée du programme qui serait bénéfique pour un million d'enfants vivant dans les rues des grandes villes et les zones de taudis et qu'une importance plus grande soit accordée à l'élimination des mariages d'enfants, qu'il considérait comme un problème social extrêmement préoccupant.

201. Le représentant du Bangladesh a estimé que la réussite du programme de pays ne pouvait être assurée que si le bureau de pays continuait de collaborer étroitement avec les autorités nationales compétentes et d'autres parties prenantes dans le cadre de consultations renforcées et que le Gouvernement bangladais accordait une priorité élevée aux activités de programmation de l'UNICEF et qu'il était entièrement guidé par un esprit de prise en main nationale et de partenariat avec toutes les parties prenantes.

202. Le Conseil d'administration a adopté par approbation tacite les deux descriptifs de programme de pays dans sa décision 2016/4 (voir annexe).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

203. Le Président a déclaré que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la prorogation d'un an des programmes des pays suivants : Cabo Verde, Chili, Gabon, Kirghizistan, Mauritanie, République centrafricaine, République dominicaine et Ukraine. Il a aussi été prié d'approuver la deuxième prorogation d'un an des programmes de pays du Burkina Faso et du Yémen ainsi que la prorogation de deux ans des programmes de pays des Philippines et du Sénégal. Ces propositions étaient présentées dans le document E/ICEF/2016/P/L.11.

204. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/6 (voir annexe).

F. Rapport de 2015 du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (point 9)

205. La Conseillère principale du Bureau de la déontologie de l'UNICEF a présenté le rapport de 2015 du Bureau (E/ICEF/2016/10) après avoir remercié M^mc Suomi Sakai, qui l'avait précédée à ce poste, de sa contribution importante à l'élaboration de ce document.

206. Un groupe de délégations a remercié le Bureau de la déontologie de ses contributions cruciales à la promotion d'une culture d'éthique, d'intégrité et de responsabilité au sein de l'UNICEF et a souhaité chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Conseillère en déontologie. Faisant observer qu'une culture dans laquelle les fonctionnaires se sentaient libres de signaler des actes délictueux était cruciale pour la bonne santé de toute organisation, il a remercié le Directeur général d'avoir montré la voie à suivre au niveau le plus élevé de la hiérarchie. Il a invité l'administration à continuer de s'assurer que tous les membres du personnel sont informés des politiques et procédures qui protégeaient leur droit de s'exprimer sans craindre de représailles.

207. Le groupe de délégations a estimé que l'augmentation en 2015 du nombre de demandes de services indiquait que le personnel était mieux informé de l'existence du Bureau et avait une confiance accrue dans ce dernier. La progression du nombre de demandes de protection contre les représailles montrait que le nouveau cours de formation en ligne aux questions de déontologie et d'éthique et d'autres formations contribuaient à mieux faire connaître au personnel les politiques et services du Bureau.

208. Évoquant les résultats du Sondage mondial du personnel, le groupe de délégations s'est félicité de ce que l'administration soit disposée à faire face à des données potentiellement gênantes et à y donner suite de manière ouverte et transparente. Il a noté qu'en 2015, 51 % seulement du personnel considérait qu'il travaillait dans des conditions permettant de briser le silence. Il a demandé à la direction de fournir les informations les plus récentes sur les progrès accomplis et les mesures prises au cours de l'année écoulée pour atteindre l'objectif de 80 %.

209. Le groupe de délégations a également constaté avec inquiétude que le personnel avait fait état d'un manque de confiance dans les dispositifs établis pour lutter contre le harcèlement sexuel. Il a souscrit à la proposition du Bureau de la déontologie selon laquelle le prochain Sondage mondial du personnel comporterait des questions portant spécifiquement sur le harcèlement sexuel et que le Fonds élaborerait un plan d'action visant à prévenir et à combattre ce type d'abus.

210. Tout en saluant le travail accompli par le Fonds pour donner suite aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République centrafricaine, le groupe de délégations a toutefois constaté avec préoccupation qu'il y avait eu à l'UNICEF un cas confirmé de représailles contre un dénonciateur d'irrégularités. Il s'est félicité que la Conseillère principale ait adressé au Directeur général des recommandations visant à remédier à la situation, mais il a estimé que le rapport ne contenait pas de précisions sur l'issue de l'affaire pour le dénonciateur d'abus et n'indiquait pas si des mesures disciplinaires avaient été prises à l'encontre de l'auteur des actes délictueux. Il a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni et demandé que des indications détaillées de cette nature figurent dans les rapports futurs.

211. Soulignant que l'UNICEF avait pour mission première de protéger les enfants du monde entier et que toutes ses activités devaient s'inspirer de cet objectif, le groupe de délégations a exprimé son appui résolu à la recommandation du Bureau de la déontologie tendant à ce que le Fonds se dote d'une politique interne en matière de protection de l'enfance.

212. La Conseillère principale pour les questions de déontologie a remercié le groupe de délégations de son appui et de ses paroles de bienvenue. Évoquant le cas de représailles contre le dénonciateur d'irrégularités qui avait été signalé, elle a affirmé qu'un seul cas confirmé n'était pas nécessairement négatif et que dans cette affaire, la réponse de l'administration lui avait paru satisfaisante. Elle a pris bonne note de la demande d'informations complémentaires et indiqué qu'elle serait examinée avec attention, en tenant dûment compte des questions de confidentialité, comme l'avait souligné le Directeur général.

G. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (point 5)

213. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a présenté l'exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF, que le Directeur des programmes d'urgence a ensuite décrit plus en détail.

214. Les délégations ont souligné qu'il était important de maintenir l'élan suscité par le Sommet mondial sur l'action humanitaire et par le grand compromis pour élargir les ressources pour l'action humanitaire et rendre le système humanitaire plus rationnel et plus efficace.

215. Rappelant que l'UNICEF avait une double mission, le développement et l'action humanitaire, les délégations l'ont invité à prendre la tête des efforts visant à renforcer les synergies entre ses deux mandats par des évaluations des besoins, des analyses et des activités de planification communes. Une délégation a proposé que le Fonds prenne la direction des initiatives visant à mettre en valeur le rôle de la préparation et des interventions humanitaires dans la réalisation des objectifs de développement durable.

216. Une délégation a déclaré que l'action humanitaire, qui permettait tout à la fois de fournir une aide et de réduire les besoins, ne devait pas être dissociée des programmes portant sur la paix, le développement, les droits de l'homme et les changements climatiques.

217. Les délégations ont préconisé l'harmonisation des processus existants et demandé que le plan de travail de l'UNICEF indique clairement les cibles et les indicateurs et propose des moyens de mieux tirer parti des données et des boucles d'information en retour pour que les bénéficiaires puissent faire entendre leur voix.

218. Les délégations ont évoqué les engagements souscrits dans le cadre du grand compromis, qui visaient à accroître l'efficacité et l'efficience, et insisté sur l'importance d'un financement souple, prévisible et pluriannuel ainsi que d'un dispositif de suivi rigoureux. Une délégation a invité l'UNICEF à se mettre en rapport avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs pour que les engagements susmentionnés recueillent l'adhésion du plus grand nombre de parties possible.

219. Les délégations ont fait observer que le respect du droit humanitaire et des principes de neutralité, d'indépendance, d'impartialité et d'universalité était crucial.

220. Une délégation s'est félicitée des innovations introduites par l'UNICEF, telles que le service U-Report, et elle a demandé la promotion des dispositifs communautaires de remontée de l'information faisant participer les adolescentes, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité envers les populations touchées.

221. Une délégation a souligné qu'il était nécessaire de mettre l'action humanitaire en concordance avec les activités de développement en ce qui concernait l'autonomisation des femmes et des filles et la lutte contre les violences sexistes et elle a remercié l'UNICEF d'avoir fait sienne la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.

222. Une délégation a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour garantir une instruction à tous les enfants en situation d'urgence et mieux promouvoir les questions d'éducation et de protection au Sommet, et elle s'est félicitée de la participation de l'UNICEF à la création du Fonds intitulé « l'éducation ne peut pas attendre ».

223. Les délégations ont déclaré qu'il importait de tenter de trouver des solutions aux crises humanitaires causées par les catastrophes naturelles et par les changements climatiques et qu'il était crucial de renforcer la résilience.

224. Une délégation a noté que le premier principal engagement pris au Sommet, à savoir prévenir et faire cesser les conflits, correspondait à la première responsabilité fondamentale définie par le Secrétaire général dans le Programme d'action pour l'humanité et que les causes profondes des crises humanitaires étaient également de nature politique.

H. Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes, 2014-2017 (point 4)

225. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, la Conseillère principale pour l'égalité des sexes, les droits et le développement a présenté le rapport (E/ICEF/2016/9).

226. Les délégations ont exprimé leur appui au Plan d'action pour l'égalité des sexes et nombre d'entre elles ont salué le rôle moteur de l'UNICEF dans l'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, qui serait décisive pour la réalisation des objectifs de développement durable.

227. Une délégation a souligné que les données ventilées par sexe et par handicap restaient nécessaires car elles permettraient de mieux comprendre les incidences sexospécifiques de la violence, de la pauvreté et des conflits sur les enfants.

228. Plusieurs délégations se sont félicitées de la priorité accordée aux adolescents et certaines d'entre elles ont souhaité des informations sur les plans qui prévoyaient d'associer les garçons adolescents à l'action en faveur de l'égalité entre filles et garçons. Une délégation a invité l'UNICEF à continuer de jouer un rôle moteur dans les activités visant permettre aux adolescentes de donner la pleine mesure de leurs capacités.

229. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans la lutte contre les mariages d'enfants, et l'une d'elles a déclaré qu'il était indispensable de partager les enseignements tirés de l'expérience acquise en la matière avec les pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

230. Les délégations ont jugé préoccupante l'absence de progrès dans la prévention du VIH/sida, faisant remarquer que plus de 60 % des personnes nouvellement infectées étaient des adolescentes.

231. Une délégation a insisté sur l'importance de l'assistance en espèces et fait valoir que ce type d'aide permettait aux femmes d'améliorer la nutrition et la santé de leurs enfants et de remédier plus efficacement au problème de la violence familiale.

232. Les délégations ont souligné qu'il importait de renforcer les connaissances spécialisées dans la problématique hommes-femmes au sein de l'UNICEF et se sont félicitées des initiatives en cours, tout en appelant l'attention sur l'utilité de la collaboration avec les établissements universitaires.

233. Une délégation a demandé comment l'UNICEF comptait renforcer le volet égalité des sexes de ses programmes, s'agissant notamment des postes budgétaires pour l'égalité des sexes et du renforcement des capacités ainsi que des priorités ciblées en matière d'égalité des sexes et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Elle a demandé quelles seraient les conséquences, sur les travaux futurs de l'UNICEF, de meilleurs résultats dans les priorités ciblées que dans la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Elle a souhaité savoir également comment l'UNICEF entendait prêter attention aux femmes et aux filles en tant qu'agents de changement et comment le problème de la santé sexuelle et procréative avait été traité.

234. Un groupe de délégations a avancé des suggestions concernant les futurs rapports, à savoir la mise à jour de la matrice de résultats, la cohérence entre la matrice de résultats du Plan d'Action pour l'égalité des sexes et le compendium de données du Plan stratégique, des éclaircissements sur les écarts dans les objectifs d'étape par rapport aux niveaux de référence ou aux cibles, la présentation de comptes rendus axés sur les résultats et des analyses complémentaires des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des indicateurs.

I. Rapports sur les visites effectuées par le Conseil d'administration sur le terrain (point 12)

Rapport sur la visite que les membres du Comité restreint du Conseil d'administration ont effectuée en Argentine du 11 au 15 avril 2016

235. Le rapport sur la visite en Argentine (UNICEF/2016/EB/7) a été présenté par M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation et Président du Conseil d'administration. L'Argentine a fait des progrès dans la réalisation des droits de l'enfant, mais de fortes disparités et inégalités subsistaient, en particulier entre le nord et le sud du pays.

236. La délégation a été informée des problèmes affectant le bien-être des enfants, notamment l'obésité, le suicide d'adolescent, les grossesses précoces, la mortalité maternelle et infantile, les disparités géographiques dans l'accès à l'éducation, la qualité de l'éducation, les abandons scolaires et l'accès à l'enseignement secondaire.

237. La délégation s'est rendue sur le site de programmes novateurs, notamment une école dans une zone reculée, qui employait des technologies de l'information et des communications pour donner l'occasion, pour la première fois, d'accéder à l'enseignement secondaire, et une école secondaire en zone urbaine, qui comportait une garderie, ce qui permettait aux adolescentes de poursuivre leurs études.

238. La délégation a été impressionnée par l'importance des activités de l'UNICEF dans le domaine des droits de l'enfant en Argentine et elle a noté la synergie entre les programmes du Fonds et le succès de ses efforts de collecte de fonds. L'Argentine était un bon exemple de la manière dont l'UNICEF pouvait mener efficacement des activités dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et les pays à revenu élevé.

239. L'exposé a été suivi d'une vidéo.

240. Le représentant du Brésil a félicité l'UNICEF et le Gouvernement argentin des efforts qu'ils avaient déployés, faisant observer que la vidéo avait montré les difficultés communes auxquelles faisaient face l'Argentine et le Brésil. Il a évoqué les progrès accomplis en matière d'accroissement des revenus et de lutte contre la pauvreté et il a également mentionné les obstacles qui subsistaient. Le revenu ne devait être qu'une des variables dont le système de développement des Nations Unies devait tenir compte lorsqu'il apportait son assistance à un pays. Il importait d'examiner les moyens de maintenir l'appui fourni aux pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé.

Rapport sur la visite effectuée en Côte d'Ivoire, du 4 au 8 avril 2016

241. M^{me} Sewa Lamsal Adhikari, Ministre plénipotentiaire et Représentante permanente adjointe du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, a présenté le rapport sur la visite en Côte d'Ivoire (UNICEF/2016/EB/6).

242. La délégation a fait remarquer que la Côte d'Ivoire avait besoin d'accroître sensiblement les effectifs de sa classe moyenne pour pouvoir, comme le souhaitait son gouvernement, accéder au statut d'économie émergente.

243. La délégation a loué la façon dont l'UNICEF avait exécuté ses programmes, tant en amont qu'en aval, et elle lui a recommandé de continuer de donner la priorité aux activités de mobilisation et de sensibilisation du public, en collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, pour que toutes les parties prenantes accordent aux enfants l'attention voulue.

244. Elle a déclaré que les principaux défis pour la Côte d'Ivoire étaient la consolidation de la paix et la cohésion sociale par la réconciliation. L'équipe de pays des Nations Unies, notamment l'UNICEF, devait être prête à assumer son rôle de chef de file pour représenter le système des Nations Unies après le départ de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire .

245. L'exposé a été suivi d'une vidéo.

246. Le représentant de la Côte d'Ivoire a remercié le Conseil d'administration de sa visite et s'est dit pleinement conscient de l'ampleur des problèmes auxquels les pays les moins avancés étaient confrontés en ce qui concernait la protection de l'enfance.

247. Le représentant de la République démocratique du Congo a déclaré que la situation dans son pays était similaire à celle dont la vidéo rendait compte et qu'il fallait non seulement mieux faire connaître les bienfaits des suppléments de vitamine A, mais aussi modifier les pratiques qui empêchaient les enfants et les femmes de consommer certains aliments considérés comme tabous. Il importait donc de renforcer la coopération avec le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes pour lutter contre ce type d'idée préconçue.

J. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel (point 11)

248. La Présidente de l'Association mondiale du personnel a déclaré que celle-ci représentait plus de 12 000 fonctionnaires.

249. L'Association estimait, tout comme l'administration, qu'au lieu d'entreprendre un nouveau Sondage mondial du personnel en 2016, il était préférable de régler les problèmes déjà recensés.

250. La Présidente de l'Association mondiale du personnel a indiqué que le Centre mondial de services partagés de Budapest était pleinement opérationnel et que près de 80 % des effectifs avaient été recrutés. Elle a aussi énuméré les mesures qui avaient été prises pour protéger l'emploi du personnel actuel.

251. Elle a appelé l'attention sur la vulnérabilité du personnel qui travaillait dans des conditions dangereuses, rappelant à ce propos qu'un an auparavant, quatre fonctionnaires de l'UNICEF avaient trouvé la mort en Somalie. Elle a aussi rappelé que le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNICEF s'étaient engagés à renforcer la sécurité et à allouer un montant de 5,36 millions de dollars à cette fin en 2016.

252. La Présidente de l'Association mondiale du personnel a accueilli avec satisfaction l'aménagement des modalités de travail au titre de la politique de congé de compensation spécial dont bénéficiait le personnel en poste dans des pays se trouvant dans une situation d'urgence, mais elle a estimé que ces mesures étaient insuffisantes, en particulier pour le personnel recruté sur le plan national, qui ne bénéficiait pas de l'ensemble des prestations, et elle a recommandé l'introduction d'un congé de détente ainsi qu'une harmonisation des primes de danger. La nouvelle politique de rotation et de mobilité du personnel allait permettre de soulager les collègues en poste pendant de longues périodes dans des lieux d'affectation classés difficiles en facilitant le regroupement familial dans les lieux d'affectation famille autorisée.

253. L'accès à des soins de santé adéquats restait un problème pour les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation classés difficiles. Aucun calendrier n'avait encore été fixé pour l'examen des systèmes de santé que le Service médical commun des Nations Unies prévoyait d'entreprendre.

254. Le passage de certains pays à revenu intermédiaire à la catégorie des pays à revenu élevé avait entraîné des changements dans les priorités du programme et l'Association avait demandé que l'on offre des possibilités de formation au personnel afin de lui permettre de se porter candidat à de nouveaux postes.

255. La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) avait procédé à un réexamen de l'ensemble des prestations versées aux administrateurs recrutés sur le plan international, qui avait conduit à d'importantes réductions de prestations, notamment celles auxquelles avaient droit les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation touchés par des situations d'urgence. L'Association s'était déclarée préoccupée par les conséquences que ces mesures risquaient d'avoir sur le recrutement et la rétention du personnel.

256. La CFPI examinait à présent l'ensemble des prestations versées au personnel recruté sur le plan national. Étant donné que ce dernier n'avait droit qu'au salaire, l'Association espérait qu'on lui accorderait un certain nombre de prestations telles que l'indemnité pour frais d'études, la prime de réinstallation et l'indemnité de permission. La Présidente de l'Association mondiale du personnel a instamment demandé au Conseil d'administration de soutenir les fonctionnaires de l'UNICEF recrutés sur le plan national.

257. Elle a fait observer que 75 % des membres du personnel âgés de 52 à 62 ans préféreraient que soit avancée la date d'entrée en vigueur de l'âge réglementaire du départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014, qui avait été fixé à 65 ans.

258. La Présidente de l'Association mondiale du personnel a en outre indiqué que d'anciens fonctionnaires avaient dû attendre neuf mois ou plus avant de pouvoir percevoir leur retraite, ce qui représentait pour eux une lourde charge financière. L'Administrateur de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations

Unies s'était engagé à régler les cas en suspens avant la fin du mois de mai 2016, mais 40 % seulement des dossiers avaient pu être traités et les nouveaux départs à la retraite ne faisaient qu'aggraver le problème. Cette situation était inacceptable et l'Association mondiale du personnel, de concert avec les autres syndicats et associations du personnel, exigeait un changement de direction à la Caisse des pensions.

K. Questions diverses (point 13)

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2016

259. La liste des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2016 a été présentée par le Secrétaire du Conseil d'administration.

L. Adoption des projets de décision (point 14)

260. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2016/4 à 9 (voir annexe).

M. Prix du personnel et déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration (point 15)

261. Le Directeur général a annoncé les noms des lauréats du prix du personnel de l'UNICEF pour 2015, prix visant à récompenser les efforts que déployaient les membres du personnel dans le monde :

a) Le personnel du bureau de pays de la République arabe syrienne a été récompensé pour les activités remarquables qu'il avait menées en faveur des enfants en dépit de la crise humanitaire exceptionnelle et empreinte de cruauté dans laquelle il se trouvait. Il avait subi des sièges répétés, des pénuries de produits de base, des contrôles de sécurité constants et des tirs de tireurs embusqués et de mortier. Nombre de ces fonctionnaires avaient été déplacés à plusieurs reprises. Néanmoins, leur attachement à la mission de l'UNICEF et l'avenir du pays était resté intact. Grâce à leur travail et celui des partenaires de l'UNICEF, trois millions d'enfants de moins de 5 ans avaient été vaccinés contre la poliomyélite, un million d'entre eux avait reçu des matériels d'apprentissage et près de huit millions de personnes avaient pu accéder à une eau de meilleure qualité;

b) Les équipes du bureau de pays de la Thaïlande chargées de la communication et de la collecte de fonds auprès du secteur privé ont été récompensées pour les campagnes de sensibilisation et de levée de fonds qu'elles avaient menées à la suite du tremblement de terre catastrophique survenu au Népal en 2015. L'équipe de pays avait lancé, dans le cadre de programmes d'information et avec la collaboration d'entreprises partenaires, de célébrités et de médias sociaux, un appel public novateur pour solliciter une aide et des contributions financières. La somme de 2,2 millions de dollars ainsi recueillie était la plus importante jamais obtenue par un bureau de pays, en réponse à un appel de fonds en faveur d'une seule situation d'urgence à l'étranger. Ce montant avait permis non seulement d'appuyer l'intervention au Népal mais aussi d'offrir à de 1,3 million de personnes un accès à

l'eau salubre et d'édifier 1 800 structures scolaires provisoires destinées à 180 000 enfants. Cette initiative réussie pouvait être un modèle pour l'UNICEF et les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé qui recherchaient des moyens novateurs d'obtenir des ressources pour les interventions d'urgence et d'autres programmes;

c) Le personnel du bureau de pays du Yémen était resté sur place et avait continué de servir les enfants, en dépit de la situation extrêmement difficile due à la crise que traversait le pays, les attaques aériennes ayant détruit de nombreuses villes. Pendant trois mois, un fonctionnaire de l'UNICEF recruté sur le plan national, le seul employé de l'ONU à être resté dans la ville de Ta'izz, avait vécu et travaillé dans le Bureau de l'UNICEF pour venir en aide à ceux qui risquaient la mort et la famine. Les efforts déployés 24 heures sur 24 par les fonctionnaires de l'UNICEF qui étaient revenus au bureau avaient permis de rétablir l'approvisionnement en eau de la ville et de dispenser des médicaments vitaux aux femmes et aux enfants. Grâce au dévouement, à la persévérance et au courage dont avait fait montre l'équipe, l'UNICEF était parvenu à distribuer des micronutriments à quatre millions d'enfants, à en vacciner plus de 4,6 millions contre la poliomyélite et à assurer à plus de 3,7 millions de personnes un accès à l'eau potable et salubre.

262. Le Directeur général a fait part de ses vues concernant le thème principal de la session, qui portait sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'UNICEF grâce à des efforts concertés. Si la communauté mondiale se tournait vers l'ONU, c'était non seulement pour que celle-ci lui propose de meilleurs systèmes, mais aussi pour qu'elle produise des résultats en faveur des populations, dans un monde où les besoins augmentaient à un rythme spectaculaire. Les partenariats, les innovations et les améliorations susceptibles d'être apportées à la gestion des ressources humaines à l'UNICEF avaient fait l'objet de débats, de même que l'importance cruciale de disposer de modalités de financement souples et à long terme, en particulier de ressources de base (ordinaires). Le Directeur général s'est félicité de l'esprit de coopération et d'ouverture qui avait animé les débats.

263. Le Président du Conseil d'administration a appelé l'attention sur le succès de la session durant laquelle le Conseil d'administration avait adopté six décisions. Il a indiqué que l'examen à mi-parcours du Plan stratégique avait montré que l'UNICEF était une organisation dynamique, efficace, représentative, qui s'appuyait sur des données et d'autres éléments factuels, des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience. Il s'est dit convaincu qu'au cours des deux prochaines années, l'UNICEF continuerait, avec l'appui du Conseil d'administration, d'affiner ses programmes et ses stratégies pour tenir compte de l'évolution de la situation mondiale, consolider ses acquis et remédier aux lacunes qui subsistaient.

264. Le Président du Conseil d'administration a remercié M^{me} Rao Gupta, ancienne Directrice générale adjointe sortante chargée des programmes, de son excellent travail et des liens de collaboration chaleureux qu'elle avait noués avec le Conseil d'administration et le Bureau, puis il a souhaité la bienvenue à M. Forsyth.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2016

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 14 au 16 septembre 2016

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général (point 1)

265. Le Président du Conseil d'administration a noté que l'UNICEF était en train de mettre au point le Plan stratégique pour la période 2018-2021, qui devrait être guidé par les objectifs de développement durable, l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, 2014-2017 et de nouvelles questions telles que les changements climatiques, la crise des réfugiés et des migrants, la prolongation de situations d'urgence humanitaire et l'urbanisation croissante et l'injustice. La contribution des divers acteurs était importante, en particulier celle des enfants, tout comme le courage d'essayer des solutions novatrices. Les débats sur le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies étaient utiles, l'UNICEF demandant instamment le renforcement de l'efficacité et de la transparence ainsi que la cohérence de l'action humanitaire et de développement à l'appui du développement résilient.

266. Il était urgent de répondre aux besoins des enfants touchés par la crise des réfugiés et des migrants, et le Président du Conseil d'administration a demandé aux États Membres de participer à la manifestation de haut niveau pour sensibiliser l'opinion mondiale, qui serait organisée le 18 septembre par l'Estonie, le Conseil de l'Europe, l'UNICEF et le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF.

267. Des millions d'autres enfants étaient bloqués dans des zones déchirées par les conflits, victimes de violence, de sévices sexuels, de traite, d'enlèvements, d'exploitation et de recrutement dans des groupes armés, et même obligés de participer à des attentats-suicides. Les hôpitaux et les écoles étaient bombardés, les enfants traumatisés et leurs études interrompues. Ces enfants étaient parmi les plus défavorisés.

268. La notion de « défavorisés » et la question de savoir si l'UNICEF devait tenir compte des situations de fragilité plutôt que des pays fragiles avaient fait l'objet de nombreux débats au cours de l'année écoulée. L'examen de l'expérience de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et les pays passant du statut de pays à revenu intermédiaire à celui de pays à revenu élevé avait mis en évidence les avantages de la présence de l'organisation dans ces pays, notamment sa capacité de mobiliser des fonds supérieurs au coût des programmes dans ces pays, ce qui était bénéfique pour d'autres pays de programme. L'UNICEF ne devrait pas faire de distinction entre un enfant qui avait faim en Europe et un enfant souffrant de la famine en Afrique subsaharienne, et il devait s'acquitter de son mandat de manière à atteindre tous les enfants défavorisés.

269. Les ressources ordinaires, qui étaient cruciales pour permettre à l'UNICEF de mener des interventions efficaces et souples en fonction des besoins, devraient augmenter en 2016 après une baisse en 2015, et les débats sur le recouvrement des coûts visaient à assurer la disponibilité de ces ressources.

270. La session en cours étant la dernière à laquelle le Président du Conseil d'administration participait à ce titre, il a remercié le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, les membres du Bureau et du Conseil d'administration. Il a noté l'attribution récente d'un prix à la Division des innovations et exprimé sa grande admiration pour le personnel de l'UNICEF qui risquait sa vie pour venir en

aide aux enfants. En quittant ses fonctions, le Président du Conseil d'administration a exprimé son espoir et sa confiance sans faille que l'UNICEF continuerait de protéger les droits des enfants, notamment les plus défavorisés, partout dans le monde pour édifier un monde meilleur pour tous.

271. Le Directeur général a évoqué les questions de droits et de résultats. L'UNICEF avait pour mandat de promouvoir les droits des enfants, mais en l'absence de résultats, l'expression de l'attachement à ces droits n'était qu'une formule creuse. Un tel manquement risquerait d'entraîner une perte de confiance dans les institutions créées en tant qu'expression des droits de l'homme et dans ces droits eux-mêmes. La meilleure façon de garantir l'exercice de ces droits consistait à obtenir des résultats dans les pays les moins avancés comme dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé, ces droits étant universels.

272. Les pays qui se considéraient comme les défenseurs les plus ardents des droits de l'homme avaient une responsabilité supplémentaire : réduire les injustices et les inégalités dans leurs propres sociétés. Lorsqu'ils n'y parvenaient pas, lorsque de plus en plus de leurs citoyens avaient perdu espoir dans un avenir meilleur pour leurs enfants, il était tentant pour eux d'attiser la colère et les divisions.

273. Le monde était plus chaotique et plus brutal que jamais depuis la seconde guerre mondiale, les conflits, les inégalités, la dégradation du climat, les violations des droits fondamentaux et les situations d'urgence provoquant l'exode de millions de personnes, et les enfants payant le plus lourd tribut. Plus qu'une tragédie individuelle, chaque manquement à la protection des droits des enfants entraînait une perte de confiance dans les gouvernements, dans les dirigeants politiques et dans les institutions mises en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, y compris l'Organisation des Nations Unies.

274. Le seul moyen viable de rétablir la confiance dans les institutions mondiales et les valeurs qui ont présidé à leur mise en place consistait à ne jamais perdre de vue la nécessité de résultats concrets lors de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les ressources devaient être investies et ciblées de façon plus efficace et stratégique. Le nouvel examen quadriennal complet permettrait de montrer que les activités relatives aux processus portaient en fait sur la réalisation de progrès et sur l'évaluation des succès en fonction des résultats. L'amélioration des processus comprendrait des systèmes d'information en ligne en temps réel, communs à tous les organismes des Nations Unies, qui prendraient en compte les besoins à court et à long terme des communautés et qui s'appuieraient sur les éléments suivants : une analyse de situation commune souple, ayant pour objet un développement résilient, des données ventilées de meilleure qualité et plus nombreuses provenant de l'ensemble du système des Nations Unies, qui ne se limitaient pas à des facteurs strictement économiques lesquels pouvaient masquer des vulnérabilités, l'institutionnalisation du Groupe chargé des résultats de la réalisation des objectifs de développement durable, des fonds de financement commun plus nombreux pouvant être investis dans des programmes stratégiques pour obtenir rapidement des résultats, des fonds d'utilisation souple pouvant être alloués aux activités de développement ou humanitaires, tels que les transferts en espèces dans les interventions humanitaires, et l'élaboration de mesures d'incitation visant les donateurs conformément au grand compromis convenu lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire ainsi qu'une coordination plus cohérente des activités de développement et humanitaires sur le terrain.

275. Le Directeur général a souligné que ces efforts de coopération ne devaient pas éroder les avantages comparatifs qui faisaient de chaque organisme un partenaire irremplaçable pour les gouvernements et les communautés. La poursuite d'un objectif commun par les organismes des Nations Unies ne leur imposait pas nécessairement l'obligation d'être identiques les uns aux autres, d'ajouter des niveaux bureaucratiques supplémentaires ou d'utiliser un emblème des Nations Unies unique, ce qui gommerait la spécificité de chaque organisme et réduirait donc ses ressources et ses capacités en général.

276. Les Nations Unies devant faire face à de multiples dévastations dans le monde, le consensus sur les objectifs de développement durable était le meilleur moyen depuis des décennies de parvenir à des résultats concrets et de réaliser des progrès en faveur des enfants, notamment les plus défavorisés et marginalisés. Ainsi, il serait possible de rétablir la confiance dans la coopération internationale. Le Directeur général a appelé l'attention sur les héros méconnus partout dans le monde, comme par exemple les fonctionnaires de l'UNICEF d'un dévouement admirable, qui étaient restés à leur poste pour accomplir leur mission en plein conflit, le capitaine de navire italien Francesco Iavazzo qui avait sauvé 562 réfugiés, une petite fille syrienne qui avait perdu ses mains, mais pas l'espoir, et attendait des prothèses qui lui permettraient de reconstruire sa vie. Pour elle mais aussi pour défendre nos valeurs, nous devons non seulement l'aider à obtenir de nouvelles mains, mais lui donner, ainsi qu'à tous les enfants, notre aide.

277. Le Président du Conseil d'administration a remercié le Directeur général et rappelé que les représentants pourraient faire des déclarations d'ordre général après la présentation du point 6 de l'ordre du jour.

B. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux (point 2)

278. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux. Une délégation a demandé si les États Membres auraient la possibilité d'intervenir après la présentation des descriptifs de programmes de pays. Le Secrétaire a répondu qu'elles en auraient l'occasion après la présentation de chaque descriptif de programme de pays par les directeurs régionaux. Les déclarations d'ordre général devant être faites après la présentation du point 6 de l'ordre du jour, deux délégations ont fait observer que, normalement, les États Membres les faisaient après le point 1 ou 2, et une délégation a demandé s'il était possible de faire des déclarations distinctes sur le point 6 de l'ordre du jour.

279. Le Secrétaire a répondu que, la session étant très chargée, son bureau avait consulté les membres du Bureau pour établir un calendrier raisonnable, mais qu'il était prêt à tenir compte de l'avis des États Membres pour procéder à des ajustements. Le Président du Conseil d'administration a estimé lui aussi que le Bureau avait décidé que ce calendrier représentait la meilleure solution possible de gestion du temps.

280. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2016/13/Rev.2).

281. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur et à son annexe, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 38 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, une organisation internationale, trois organisations non gouvernementales (ONG) et trois comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs.

C. Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2017 (point 3)

282. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2017 (E/ICEF/2016/14/Rev.2).

283. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/14 (voir annexe).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (point 4)

284. La Directrice générale adjointe chargée des programmes par intérim a présenté l'exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF, que le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a ensuite décrit plus en détail.

285. Les délégations ont appelé l'attention sur le nombre croissant de problèmes humanitaires de plus en plus graves et leurs conséquences sur les enfants, ainsi que sur l'insuffisance des ressources mobilisées suite aux appels humanitaires.

286. Plusieurs délégations ont fait observer que le grand compromis sur le financement de l'action humanitaire représentait à la fois un défi et la possibilité de fonctionner différemment et elles ont salué les efforts déployés par l'UNICEF, au plan interne et avec les parties prenantes, pour rendre le système humanitaire plus efficace et plus rationnel. Un groupe de délégations a demandé à l'UNICEF de communiquer au Conseil d'administration un plan pour la mise en œuvre des 10 volets du grand compromis d'ici à la fin de 2016, et il a proposé son assistance à l'UNICEF pour collaborer avec les autres signataires afin que leurs plans de mise en œuvre répondent aux besoins des enfants.

287. Ce groupe de délégations a demandé à tous les organismes des Nations Unies répondant aux besoins humanitaires de combler les lacunes stratégiques dans l'évaluation des besoins, d'élaborer des stratégies globales, organisées selon les priorités, pour apporter une assistance dans les situations d'urgence et assurer l'inclusion, améliorer la coordination des opérations en fonction de la situation ainsi que la gestion de l'information, et de créer des structures de direction appliquant le principe de la responsabilité mutuelle, et il a demandé à l'UNICEF d'investir dans le renforcement des capacités des acteurs locaux et des sauveteurs. Le Directeur général a répondu que l'UNICEF attendait avec intérêt de forger un consensus avec les diverses parties prenantes et les partenaires, et que le renforcement des capacités et la collaboration avec les sauveteurs locaux et les premiers intervenants seraient à l'avenir au cœur de l'action de l'UNICEF.

288. Le groupe de délégations a accueilli avec satisfaction la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui serait adoptée à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui se tiendrait le 19 septembre à New York, mais il a également noté la nécessité d'apporter une solution à la question des personnes déplacées dans leur propre pays. L'UNICEF et ses partenaires devaient continuer de recommander l'inclusion des réfugiés et des migrants dans les lois et les politiques nationales et les stratégies humanitaires et de développement.

289. Le groupe de délégations a souligné l'importance d'une véritable coordination avec d'autres acteurs humanitaires et de développement, l'UNICEF jouant un rôle mobilisateur crucial en faveur des enfants.

290. Une délégation a exprimé ses remerciements pour le travail humanitaire de l'UNICEF au Népal et indiqué que le Fonds pouvait jouer un rôle de chef de file dans l'évaluation de la manière dont la préparation et les interventions pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Un environnement propice et une protection accrue sont nécessaires pour les enfants et les femmes qui risquaient d'être victimes de traite et de sévices, de même que des mesures en faveur des enfants marginalisés et des personnes ayant des besoins spéciaux.

B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 5)

a) Descriptifs de programme de pays

291. Le Président du Conseil d'administration a informé celui-ci que, conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programmes de pays seraient examinés et adoptés par approbation tacite au cours de la présente session. Les délégations avaient été invitées à communiquer, entre le 21 juin et le 11 juillet 2016, leurs observations sur les descriptifs de programme de pays et de programme multipays. Les observations reçues avaient été transmises aux bureaux de pays et bureaux régionaux concernés et aux gouvernements et, le cas échéant, pris en compte. Les versions définitives des descriptifs de programme de pays avaient été publiées sur le site Web du Conseil d'administration le 16 août 2016.

292. Conformément aux procédures actuelles, les descriptifs de programme de pays ne feraient l'objet de plus amples débats que si cinq membres au moins du Conseil d'administration informaient le secrétariat par écrit qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'un descriptif de programme de pays pour qu'il soit examiné plus avant. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les descriptifs de programme de pays ont été approuvés selon la procédure d'accord tacite.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

293. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programme concernant l'Albanie, la Croatie et le Monténégro (E/ICEF/201/P/L.12 à E/ICEF/2016/P/L.14).

294. Le représentant de la Croatie a fait observer que son pays était passé de la catégorie de pays à revenu intermédiaire à celle de pays à revenu élevé et qu'il avait mis en place créé un bureau de pays de l'UNICEF autofinancé afin que l'aide au développement de l'UNICEF soit désormais un partenariat et une vaste alliance en faveur des enfants, faisant participer les citoyens, la société civile, les médias, le

secteur privé et le Gouvernement Le descriptif de programme de pays était conforme aux priorités nationales du pays.

295. Le représentant de l'Albanie a fait observer que le Gouvernement albanais et l'UNICEF avaient défini deux priorités pour le descriptif de programme de pays: le renforcement de la gouvernance pour assurer l'équité, l'inclusion sociale et la protection, d'une part, et l'accès des enfants à la justice dans le but de mettre fin à la détention des mineurs, d'autre part.

296. Le représentant du Monténégro s'est félicité du soutien de l'UNICEF aux initiatives communes, portant sur la protection des enfants, la violence dans la famille, la justice pour mineurs et l'éducation, qui visaient à assurer une plus grande couverture des enfants économiquement défavorisés, marginalisés ou délaissés, notamment les enfants roms et ceux ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Asie orientale et Pacifique

297. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programme de pays pour la Mongolie, la République démocratique populaire lao, la République populaire démocratique de Corée, la Thaïlande et le Viet Nam (E/ICEF/2016/P/L.15 à E/ICEF/2016/P/L.19).

298. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a indiqué que le Gouvernement était parvenu, en étroite coopération avec l'UNICEF, à des taux de vaccination élevés et qu'il avait enregistré des succès dans les domaines de la santé publique, l'eau et l'assainissement, et l'éducation Le Gouvernement s'efforçait d'améliorer la santé et le bien-être des enfants en adoptant des initiatives telles que la prolongation du congé de maternité de cinq à huit mois et en rendant obligatoire 12 années d'études dans tout le pays Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a exprimé ses remerciements pour l'appui apporté depuis 30 ans par l'UNICEF et les pays donateurs

299. Le représentant de la Thaïlande a réaffirmé le soutien de son Gouvernement au descriptif de programme de pays, qui était conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, aux objectifs de développement durable et aux 12 plans nationaux de développement économique et social.

300. Le représentant de la Mongolie a mentionné les améliorations récentes apportées aux politiques et programmes en faveur des enfants, des jeunes, des femmes et des familles. Le descriptif de programme de pays contribuerait à l'amélioration de la protection et au développement de l'enfant et appuierait la mise en œuvre des objectifs relatifs aux enfants et des cibles énoncées dans les ambitions de la Thaïlande à l'horizon 2030 pour le développement durable.

301. Le représentant de la République démocratique populaire lao a confirmé que le descriptif de programme de pays était conforme aux priorités nationales, au plan quinquennal de développement socioéconomique national (2016-2020), au cadre de partenariat cadre de partenariat de la République démocratique populaire lao avec les Nations Unies et au Programme 2030.

302. Le représentant du Viet Nam a déclaré que le descriptif de programme de pays avait été éclairé par le précédent cycle de programmation, les consultations entre le Gouvernement et l'UNICEF et des évaluations des réalisations socioéconomiques, une attention particulière étant accordée à la mise en œuvre du Programme 2030 et

du Plan national de développement socioéconomique (2016-2020) et au passage dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Les Nations Unies, et l'UNICEF en particulier, avaient assumé de nouveaux rôles en tant que partenaires de développement.

Afrique de l'Est et Afrique australe

303. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programme de pays pour l'Érythrée et le Mozambique (E/ICEF/2016/P/L.20 et E/ICEF/2016/P/L.21).

304. Le représentant du Mozambique a déclaré que le descriptif de programme de pays avait été élaboré dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour 2017-2020, qui était conforme au programme quinquennal du Gouvernement pour la période 2015-2019. La coopération avec l'UNICEF, qui accordait la priorité à l'accès aux soins de santé, à la nutrition, à l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH), à l'enseignement primaire et aux droits de l'enfant, était complémentaire des efforts déployés par le Gouvernement pour réduire la pauvreté touchant les enfants.

305. Le représentant de l'Érythrée a noté que le descriptif de programme de pays avait été élaboré en consultation avec les ministères concernés, les parties prenantes nationales et les organismes des Nations Unies. Il a lancé un appel en faveur de partenariats renforcés pour que des ressources plus importantes soient apportées à l'UNICEF et pour que le Fonds puisse continuer de fournir des services aux enfants.

Amérique latine et Caraïbes

306. La Directrice régionale a présenté les descriptifs de programme de pays pour le Belize, le Brésil, le Honduras, la Jamaïque et le Pérou ainsi que les descriptifs de programme multipays pour les Caraïbes orientales, le Guyana et le Suriname (E/ICEF/2016/P/L.22 à E/ICEF/2016/P/L.28)

307. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a fait, au nom des 14 membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), une déclaration approuvant l'adoption des programmes multipays pour les Caraïbes orientales, le Guyana et le Suriname et des programmes de pays pour le Belize et le Suriname ainsi que la prolongation de deux mois du programme de pays en cours à Haïti.

308. Ce groupe de pays a pris note de l'importance des travaux de l'UNICEF dans la région, conformément à ses engagements d'assurer l'inclusion, l'équité et la prospérité dans la région des Caraïbes ainsi que la sécurité et la justice dans l'ensemble de la région. Le programme de pays était conforme aux priorités et objectifs de développement régional, au Programme 2030 et aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA). Ce groupe de pays s'est dit réconforté par les consultations approfondies entre l'UNICEF et les gouvernements respectifs de ces pays et il a noté que les programmes portaient sur des secteurs d'activité importants pour la région, notamment la qualité des services et l'appui aux enfants pour l'apprentissage tout au long de la vie, la protection de l'enfance, la protection sociale et la résilience.

309. Un problème grave était la classification injustifiée des pays de programme dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Les pays de la région étaient très endettés, parmi les plus vulnérables aux chocs internes et externes et présentaient les risques les plus élevés au monde. Un nouveau problème était le virus Zika, qui

pourrait porter des préjudices considérables aux familles et au développement économique et social, notamment l'industrie touristique, secteur crucial pour ces pays. En outre, la réduction des risques mettait en danger le développement de la région.

310. Ce groupe de pays accordait une grande importance à sa collaboration avec l'UNICEF et espérait que l'organisation continuerait d'entretenir des relations constructives avec les gouvernements des pays de la région.

311. Le représentant du Brésil a fait observer qu'avec le nouveau programme de pays, l'UNICEF appuierait les efforts nationaux visant à renforcer les politiques de protection de l'enfance et de l'adolescence, de prévention de la violence et d'interventions dans ce domaine et de participation citoyenne des jeunes au processus de prise de décision, compte tenu de la nécessité de lutter contre la discrimination à l'égard des filles, des personnes d'ascendance africaine, des peuples autochtones et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués. Le programme encouragerait les initiatives Sud-Sud et trilatérales d'échange de connaissances.

312. Le représentante du Belize a accueilli avec satisfaction l'approbation du programme de pays et noté que les obstacles à son développement durable étaient aggravés par des facteurs tels que les changements climatiques et l'instabilité de l'économie mondiale.

313. Le représentant de la Jamaïque s'est associé à la déclaration faite au nom de la CARICOM et a noté que les domaines d'intervention cités dans le programme de pays pour la Jamaïque étaient conformes à ses priorités, à savoir l'amélioration du bien-être des enfants et des réalisations en matière de développement. La Jamaïque avait adhéré au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, et ses engagements étaient conformes au Programme 2030 et aux obligations et engagements généraux qu'elle avait assumés dans les domaines juridique et du développement.

314. Le représentant du Pérou a appuyé le programme de pays, dont les priorités étaient les suivantes : la lutte contre la violence, l'exploitation et l'abandon moral des enfants par leur famille, des perspectives d'avenir pour les adolescents, l'équité pour les filles et les garçons et les droits de l'enfant. Le Pérou réaffirmait son attachement à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Programme 2030, qui lui avaient permis de réexaminer les problèmes d'un point de vue plus dynamique et interdisciplinaire.

315. Le représentant du Honduras a exprimé son soutien au programme de pays, qui était axé sur le développement de la petite enfance, un enseignement de qualité, la protection des enfants contre la violence et l'inclusion sociale. Le Honduras était un pays à revenu intermédiaire qui était toutefois confronté à des problèmes externes qui l'empêchaient de se développer sur tous les plans.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

316. Les descriptifs de programme de pays pour la République islamique d'Iran, le Liban, le Maroc et Oman ont été présentés par M. Geert Cappelaere (E/ICEF/2016/P/L.29 à E/ICEF/2016/P/L.32)

317. Le représentant du Liban a déclaré que plus d'un million d'enfants défavorisés avait été bénéficiaire des réalisations du Gouvernement depuis 2011, mais que des problèmes graves persistaient pour les enfants libanais et les enfants réfugiés, tels que la pauvreté, la malnutrition, l'éducation, l'accès à l'eau salubre, l'hygiène, la vaccination et la violence familiale. Il s'est félicité du programme de pays qui n'excluait personne et de l'importance accordée à la survie, au développement et à la protection des enfants, à l'épanouissement des jeunes et à l'inclusion sociale, et il a réaffirmé qu'il était important d'affecter une partie de l'assistance humanitaire aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil en matière de développement.

318. Le représentant du Maroc a fait observer que la priorité accordée dans le programme de pays aux deux groupes d'âge les plus vulnérables, les jeunes enfants et les adolescents, aboutirait à une meilleure incorporation du développement du jeune enfant dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la protection et contribuerait aux efforts déployés par le Maroc pour garantir l'accès des adolescents et des jeunes, qui représentaient 18 % de la population, aux services.

319. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient particulièrement importantes et, à cet égard, le Maroc avait organisé une conférence, tenue en septembre 2016, sur les jeunes enfants. En vertu de la déclaration adoptée à cette conférence, les pays participants s'étaient engagés à élaborer des politiques intégrées en faveur de la petite enfance.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

320. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programme pour la Côte d'Ivoire, la Gambie, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad (E/ICEF/2016/P/L.33 à E/ICEF/2016/P/L.36).

321. Le représentant de la Côte d'Ivoire a noté que le programme de pays avait été élaboré en collaboration avec les institutions ivoiriennes compétentes et qu'il était conforme au programme national de développement (2016-2020), qui reprenait es objectifs de développement durable.

322. Le représentant de la Gambie a considéré que le descriptif de programme de pays représentait une analyse globale de la situation actuelle et qu'il était en phase avec le plan national de développement (2017-2020) avec des propositions visant à améliorer la survie et le développement des enfants. Le Gouvernement gambien approuvait la priorité accordée dans le programme à l'éducation pour tous, à la santé de l'enfant et à l'assainissement. Le représentant de la Gambie a appelé l'attention sur la vulnérabilité des infrastructures de santé et d'éducation de son pays aux risques liés à l'environnement.

323. Les descriptifs de programme de pays pour l'Albanie, le Belize, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, Oman, le Pérou, la République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Thaïlande et le Viet Nam ainsi que les descriptifs de programme multipays pour les Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago), le Guyana et le Suriname ont été approuvés.

b) Prorogation de programmes de pays en cours

324. Le Président a déclaré que le Conseil d'administration avait été informé, conformément à sa décision 2009/11, de la prorogation de deux mois du programme de pays pour Haïti, de la première prorogation d'un an du programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine et de la première prorogation d'un an du programme de pays pour le Soudan. Le Conseil d'administration a été invité à approuver une prorogation de deux mois du programme de pays pour le Botswana, de la deuxième prorogation consécutive d'un an des programmes de pays pour le Malawi et la Somalie, de la deuxième prorogation consécutive de deux ans du programme de pays pour le Burundi et la troisième prorogation d'un an du programme de pays pour la Libye. Ces propositions étaient présentées dans le document E/ICEF/2016/P/L.37.

325. Le représentant d'Haïti a remercié l'UNICEF pour la prorogation du programme de pays, son appui aux initiatives du Ministère de la santé et de la formation professionnelle, qui a contribué à garantir la qualité de l'enseignement et l'accès à l'éducation. Des mesures avaient été prises par le Gouvernement pour améliorer la situation des enfants en Haïti, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

326. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/12 (voir annexe).

C. Examen de l'expérience de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays passant du statut de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) à celui de pays à revenu élevé (point 6)

327. Après la déclaration liminaire du Directeur général adjoint chargé des partenariats, le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a présenté le rapport (E/ICEF/2016/P/L.39). Les États Membres ont alors fait des déclarations d'ordre général ainsi que des déclarations en réponse au point 6.

Déclarations d'ordre général

328. Les délégations ont remercié le Directeur général pour sa déclaration liminaire, qui était d'une grande éloquence mais aussi un rappel à la réalité, pour sa direction éclairée de l'UNICEF et pour son attachement pragmatique aux résultats. Elles ont félicité le Président et les autres membres du Bureau de leur rôle mobilisateur en 2016. Plusieurs délégations ont exprimé leur gratitude aux membres du personnel de l'UNICEF qui avaient fait preuve de professionnalisme et de dévouement pour permettre aux enfants de réaliser pleinement leur potentiel.

329. Plusieurs délégations ont rappelé l'adoption, il y avait un an, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une délégation a déclaré qu'en raison de son mandat de traduire sur le plan opérationnel les obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF se trouvait au cœur de ce Programme.

330. Plusieurs délégations ont déclaré que le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 devrait être en phase avec le prochain examen quadriennal complet et le Programme 2030 et qu'il devrait lier les ressources aux résultats, avec des niveaux de référence, cibles et indicateurs clairs, conformes aux objectifs de développement durable et axés sur l'évaluation des résultats. Il était important de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations multilatérales, la société civile et le secteur privé. Une délégation a estimé que l'UNICEF, qui était l'un des organismes des Nations Unies les plus importants et efficaces et dont le mandat unique associait l'assistance humanitaire et le développement, devait être un élément moteur des réformes nécessaires pour parvenir à une telle cohérence.

331. Plusieurs délégations ont pris note de la crise humanitaire actuelle, où les conflits bouleversaient la vie de millions d'enfants et provoquaient à une migration en masse d'enfants, souvent non accompagnés. Plusieurs délégations ont noté que, dans les dévastations provoquées par les conflits, le terrorisme, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, c'étaient les enfants qui étaient le plus durement touchés. Une délégation a salué le travail vital mené par l'UNICEF dans les interventions face aux crises humanitaires dans le monde, mais elle a souligné qu'un plus grand effort collectif, notamment l'assistance en espèces, l'évaluation commune des besoins et l'amélioration de l'aide humanitaire et de développement, était nécessaire.

332. Une délégation a noté la nécessité de mesures à long terme, telles que l'accès des enfants déplacés aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services, tandis que plusieurs délégations ont relevé la nécessité impérieuse de s'attaquer aux causes profondes des conflits armés. Une délégation a demandé instamment à l'UNICEF de continuer de préconiser l'inclusion des 40 millions de personnes déplacées dans leur propre pays, en particulier les enfants, dans l'élaboration des lois et politiques nationales ainsi que des stratégies humanitaires et de développement. Le Directeur général a remercié cette délégation de s'être intéressée à la situation des personnes déplacées dans de si nombreux pays, qu'il a appelée crise des enfants, et il a attiré l'attention sur le rapport de l'UNICEF intitulé « Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants ».

333. Plusieurs délégations ont pris note du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, qui se tiendrait le 19 septembre 2016 à New York, et elles ont accueilli avec satisfaction l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

334. Une délégation a demandé des précisions sur ce que comptait faire l'UNICEF pour concrétiser les engagements du grand compromis. Elle a félicité l'organisation qui avait joué un rôle de chef de file dans la mise en place du fonds « L'éducation ne peut pas attendre » et avait veillé à ce que les enfants déracinés soient protégés contre l'exploitation, aient accès aux services de base, conservent leurs droits juridiques, puissent retrouver leur famille et disposent de voies juridiques sûres et viables pour les migrations à l'échelle mondiale.

335. Une délégation a noté l'importance de l'équité dans les programmes de développement du jeune enfant. Le Directeur général a répondu que les fondements scientifiques du développement de la petite enfance continuaient de guider l'action de l'UNICEF.

336. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la récente baisse des ressources ordinaires et souligné l'importance d'un niveau suffisant de ces ressources. Une délégation a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par l'UNICEF pour élaborer un modèle de financement viable, correspondant aux tendances actuelles de l'aide publique au développement, qui, elle l'espère, permettra à l'organisation de remédier au le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les ressources réservées.

337. Plusieurs délégations ont souligné que les pays les moins avancés, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, devaient rester prioritaires dans l'affectation des ressources et que ces investissements devaient également promouvoir la coopération Sud-Sud, l'innovation et le partage des résultats des activités de développement. Un groupe de délégations a demandé le renforcement de la coopération internationale pour aider les pays à revenu intermédiaire, les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international.

338. Une délégation a demandé à l'UNICEF de maintenir et d'accroître la qualité et la quantité des ressources provenant des principaux donateurs, d'accroître la flexibilité des ressources autres que les ressources de base et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes en vue d'optimiser l'utilisation des ressources. Plusieurs délégations ont jugé encourageants les progrès réalisés par l'UNICEF dans la mobilisation du secteur privé, tandis qu'une délégation s'est félicitée de l'affirmation de l'UNICEF selon laquelle le développement et l'assistance humanitaire pouvaient contribuer à soutenir la croissance du secteur privé dans les pays tant donateurs que bénéficiaires.

339. Plusieurs délégations ont noté que l'UNICEF avait été à l'avant-garde de l'innovation, tandis qu'une délégation a souligné que l'innovation ne devait pas être limitée à la technologie, mais comprendre également la mise au point d'idées audacieuses qui seraient traduites en actions concrètes. Une délégation a mentionné les fonds d'investissement et les legs comme exemples de modes de financement novateurs. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir adopté une approche coopérative et diversifiée de modèles d'activité, favorisant ainsi le bien-être des enfants et la protection de leurs droits tout en augmentant ses ressources. Cette délégation a noté que l'UNICEF avait été l'un des principaux bénéficiaires du financement conjoint par l'intermédiaire de fonds communs et qu'il avait joué un rôle de premier plan dans la coordination des stratégies de financement avec d'autres organismes des Nations Unies.

340. Les délégations ont noté l'importance du respect de la souveraineté de chaque pays et de l'appropriation des initiatives. Étant donné que chaque pays avait des possibilités et des besoins propres en ce qui concernait les droits de l'enfant, l'UNICEF ne devrait pas proposer de modèles uniques, mais adapter les cadres normatifs pour les mettre en conformité avec les priorités, plans nationaux et sectoriels et systèmes nationaux de chaque pays.

341. Plusieurs délégations ont noté le phénomène de l'urbanisation rapide et la tenue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en octobre à Quito, qui, elles l'espéraient déboucherait sur un programme urbain comprenant des conditions satisfaisantes pour les enfants. Elles ont demandé à l'UNICEF d'accorder la priorité à la question de l'urbanisation.

342. Une délégation attendait avec intérêt une réponse claire et orientée vers l'action de l'UNICEF au récent rapport du Corps commun d'Inspection sur la prévention de la fraude, de la détection et de l'intervention dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2016/4).

343. La délégation suédoise a fait savoir que la Suède avait annoncé une contribution supplémentaire de 59 millions de dollars au titre des ressources de base, ce qui portait à 121 millions de dollars son assistance à l'UNICEF pour 2016. Le Directeur général a remercié la Suède et espéré que cette initiative encouragerait d'autres pays à accorder la priorité aux ressources de base.

344. Une délégation a exprimé l'espoir que l'UNICEF résumerait les enseignements tirés de l'expérience dans différents pays et recenserait les bonnes pratiques et les expériences couronnées de succès en vue de faciliter l'apprentissage et les échanges.

Déclarations faites à propos du point 6

345. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui à l'UNICEF pour ses activités dans les pays quittant la catégorie de pays à revenu intermédiaire ainsi que pour la poursuite de ses programmes dans les pays à revenu élevé. Plusieurs intervenants ont souligné leur reconnaissance du mandat universel de l'UNICEF qui s'efforçait d'atteindre les enfants les plus défavorisés, où qu'ils vivent.

346. De nombreuses délégations ont souligné que les pays à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés et les pays d'Afrique subsaharienne, devaient rester prioritaires dans l'allocation des fonds. Un groupe de délégations a fait observer que les pays à revenu intermédiaire en Amérique latine et dans les Caraïbes étaient encore confrontés à des problèmes liés à la pauvreté et aux inégalités et il a noté avec préoccupation le déclin de l'aide publique au développement au niveau régional et la réduction des activités du système des Nations Unies pour le développement.

347. Une délégation a attiré l'attention sur la contribution de l'UNICEF à la promotion et à l'amélioration des capacités des pays à revenu intermédiaire en ce qui concernait les droits de l'enfant et elle a estimé qu'un appui technique continu et des conseils de l'organisation étaient essentiels.

348. De nombreuses délégations ont demandé que les pays passant du statut de pays à revenu intermédiaire à celui de pays à revenu élevé bénéficient d'approches adaptées à leur situation spécifique et à leur niveau de développement.

349. Certaines délégations ont souligné les avantages que présentait la poursuite de la présence de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé, tant pour les enfants que pour les activités de l'organisation à l'échelle mondiale. Elles ont approuvé les conclusions de l'examen selon lesquelles cette participation avait contribué à générer des ressources qui dépassaient le coût des programmes de l'UNICEF et des activités de sensibilisation dans le pays et avait fourni des enseignements utiles pour des activités dans des pays ayant des problèmes similaires.

350. Les délégations ont noté que l'expérience dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé comportait en fait un intérêt pour d'autres organismes des Nations Unies et qu'il convenait d'adopter une approche cohérente dans l'ensemble du système, certaines délégations demandant sa concordance avec le prochain

examen quadriennal. Les délégations ont demandé instamment que soient évalués des éléments de développement durable autres que purement économiques comme le revenu national brut par habitant.

351. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a fait observer que les activités de mobilisation dans les pays à revenu élevé avaient permis de recueillir des fonds en faveur des enfants dans les pays les moins avancés. Les montants relativement modestes investis dans le programme et les politiques dans les pays à revenu élevé ont été compensés de façon spectaculaire par les dons et les répercussions de ces investissements sur la vie des enfants dans le monde.

352. Le Directeur général a souligné que l'action de l'UNICEF dans les pays les moins avancés demeurait une priorité. Il était convaincu que l'approche de participation active, convenue par le Conseil d'administration, devrait accroître les ressources recueillies dans les pays à revenu élevé, qui seraient mobilisées au profit des pays les moins avancés.

353. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/11 (voir annexe).

D. Feuille de route relative au prochain plan stratégique (2018-2021) (point 7)

354. Après une déclaration liminaire du Directeur général adjoint chargé des partenariats, le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a présenté la feuille de route.

355. Une délégation a accueilli avec satisfaction le calendrier, qui comprenait des moyens, notamment des ateliers informels, pour que les États Membres puissent fournir des apports sans délai. Toutefois, les ateliers devraient présenter plus d'une proposition, ce qui permettrait aux États Membres de comprendre diverses situations et donc de mettre en place des approches plus stratégiques. Le Directeur a convenu que la présentation de différents scénarios et de multiples possibilités en vue de débats serait bénéfique.

356. Cette délégation a demandé si les plans stratégiques des autres fonds et programmes auraient la même structure que le plan de l'UNICEF, et comment assurer l'intégration et éviter des processus parallèles, dans l'esprit du Programme 2030. Le Directeur a répondu que l'UNICEF s'était entretenu avec les autres fonds et programmes à New York pour déterminer des modalités de collaboration plus régulières et concrètes en vue d'obtenir de bons résultats, mais qu'à son avis, la structure ne serait pas identique, les autres organismes ayant des modèles et problèmes différents.

357. Le Comité des ONG auprès de l'UNICEF a préconisé un examen complet de plusieurs domaines dans le prochain plan : les enfants non accompagnés, les enfants migrants et les enfants réfugiés, la protection contre toutes les formes de violence, l'équité et l'inclusion, et la collecte de données ventilées pour suivre les progrès des enfants les plus défavorisés. Le Directeur général adjoint a estimé lui aussi que la collecte de telles données était cruciale.

358. Le Comité des ONG auprès de l'UNICEF a demandé des précisions sur la participation de la société civile au processus de consultation sur le plan et a demandé instamment la prise en compte des points de vue des enfants, en particulier

ceux qui vivaient dans la pauvreté et l'exclusion. Le Directeur général adjoint a indiqué que le secrétariat avait commencé à dialoguer avec des groupes d'enfants et qu'il envisageait également de collaborer avec la société civile et les ONG.

E. Débat structuré sur le financement des résultats attendus du plan stratégique de l'UNICEF entre 2014 et 2017 (point 8)

359. Le rapport (UNICEF/2016/EB/9) a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des partenariats et décrit plus en détail par le Directeur de la Division des partenariats publics et la Directrice de la Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé.

360. Un groupe de délégations a déclaré que l'UNICEF et ses partenaires devraient tenir un débat stratégique sur les investissements dans le financement de qualité. Il a rappelé aux États Membres leur engagement commun d'assurer l'efficacité de l'aide, qui était réduite lorsque les ressources étaient liées à des projets spécifiques au niveau des pays.

361. Bien que l'UNICEF ait trouvé encourageantes les récentes consultations officieuses, il a demandé un débat officiel sur le financement et le plan de l'UNICEF de mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment des informations sur les déficits de financement et une analyse des risques des besoins financiers non satisfaits. Il sera possible de parvenir à une efficacité maximale grâce à la mobilisation des ressources et la mise en commun des capacités du Fonds et de celles des autres organismes de développement des Nations Unies.

362. Le groupe de délégations a constaté avec préoccupation que l'incapacité de certains programmes à couvrir leurs coûts directs et indirects avait conduit à un financement croisé. Il a demandé instamment une collaboration soit établie avec les autres fonds et programmes sis à New York pour élaborer une stratégie de recouvrement des coûts fondée sur l'examen quadriennal complet.

363. Le groupe de délégations a souscrit à la recommandation, faite par le Secrétaire général dans son examen de l'examen quadriennal complet, de renforcer le dialogue structuré, et il a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour des futures sessions du Conseil. Si un véritable dialogue de financement avait lieu prochainement et que d'autres États Membres et acteurs du secteur privé envisageaient d'augmenter leur appui aux ressources de base et/ou thématiques de l'UNICEF, ce groupe s'efforcerait d'ajuster son programme d'appui de fond et étudierait d'autres moyens d'accroître la prévisibilité du budget.

364. Une délégation a déclaré que, bien que les ressources autres que les ressources de base reçues par l'UNICEF en 2015 soient le triple des ressources ordinaires, la plupart de ces fonds étaient réservés, ce qui avait conduit à la fragmentation, des coûts de transaction élevés, une efficacité moindre et une rentabilité moins grande. Cette délégation a préconisé des modalités de financement plus souples, telles que le financement commun, mais elle a estimé que l'importance donnée aux partenaires des organismes des Nations Unies pour un tel financement et la programmation conjointe était un problème. Elle a demandé instamment l'inclusion d'autres acteurs de développement, citant en exemple l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène (WASH) de l'UNICEF, qui associait plusieurs partenaires bilatéraux.

F. Rapport d'évaluation et suite donnée par la direction (point 9)

Équité, extensibilité et durabilité de la programmation de l'UNICEF en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : résultats des évaluations de l'UNICEF entre 2007 et 2015 et suite donnée par la direction

365. Le Directeur du Service de l'évaluation a présenté le rapport, puis le Directeur de la Division des programmes a fait connaître la réponse de l'administration.

366. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir facilité l'accès de 40 millions de personnes à l'eau potable et de 18 millions de personnes à des installations d'assainissement améliorées. Elles ne doutaient pas qu'une plus grande importance serait accordée à l'initiative WASH dans le prochain plan stratégique, conformément aux objectifs de développement durable. Une délégation a déclaré attendre avec intérêt une évaluation de cette initiative dans les situations d'urgence.

367. S'agissant de l'équité dans l'initiative WASH, des délégations ont demandé des informations sur les liens entre les services WASH dans les écoles et l'éducation des filles. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que l'UNICEF appuyait la gestion de l'hygiène menstruelle et était résolu à renforcer la base de données factuelles concernant les liens entre l'initiative WASH dans les écoles et le taux de fréquentation et de rétention scolaires des filles.

368. Une délégation a suggéré que l'UNICEF réfléchisse à des approches appropriées, compte tenu du nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées nécessitant des services WASH et, tout particulièrement, du droit à l'eau potable et à l'assainissement et de l'objectif 6 ambitieux de développement durable, à savoir garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement. Le Directeur du Service de l'évaluation a répondu que des efforts étaient actuellement déployés pour mettre au point une évaluation similaire de l'action humanitaire, dont l'initiative WASH serait un élément important.

369. Plusieurs délégations ont demandé que les programmes WASH soient viables, quant au financement notamment, une délégation demandant instamment des mesures telles que des approches novatrices concernant les systèmes de tarification et les formules de paiement pour les pauvres. Un groupe de délégations a estimé que l'UNICEF devrait utiliser stratégiquement le financement par des dons, en associant les ressources apportées par le gouvernement national, le financement à titre gracieux et les garanties des donateurs, les prêts souverains consentis par les institutions financières internationales et le financement obligataire sur les marchés financiers intérieurs. Le Directeur de la Division des programmes a fait remarquer que l'UNICEF soutenait déjà la viabilité financière dans diverses situations, notamment le Fonds bleu en Afrique de l'Ouest.

370. Le groupe de délégations a mis l'UNICEF au défi de changer la donne en déclarant publiquement que, de concert avec des partenaires locaux, il mettrait en place des procédures fiables et efficaces pour assurer la fonctionnalité et la viabilité à long terme des infrastructures WASH, et il a prié l'UNICEF de présenter chaque année un rapport sur cette question. Le Directeur de la Division des programmes a noté que les pactes pour la viabilité de l'UNICEF, en vertu desquels les gouvernements s'engageaient à assurer une telle fonctionnalité dans le cadre d'investissements immédiats de l'organisation, étaient en cours dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

371. Le groupe de délégations a approuvé les investissements dans les systèmes nationaux de cartographie et de suivi qui permettront de définir les priorités et de fixer les orientations pour les plans et budgets nationaux.

372. Même si les interventions d'assainissement total piloté par la collectivité avaient fait l'objet d'une évaluation positive, une délégation a exprimé l'espoir que ces succès n'affaibliraient pas l'importance accordée à l'approvisionnement en eau des zones rurales et à l'initiative WASH dans les écoles. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que l'assainissement total piloté par la collectivité ne pouvait se poursuivre en l'absence d'efforts constants visant à améliorer l'approvisionnement en eau des zones rurales et urbaines ainsi que l'initiative WASH dans les écoles.

373. Une délégation a déclaré que les résultats de l'échelle de l'assainissement étaient déconcertants du fait que cette méthode de suivi était un principe clef tant des objectifs du Millénaire pour le développement que des objectifs de développement durable.

374. Elle souscrivait à la troisième recommandation du rapport, qui visait à améliorer le cadre de conception et de résultats des programmes WASH. Compte tenu de l'importance accordée, dans les objectifs de développement durable, à une approche globale de l'eau et de l'assainissement, elle a encouragé l'UNICEF à prendre en compte, dans la conception de ses programmes, la protection des sources d'eau, la réutilisation des eaux usées et le traitement des matières fécales tout au long de la chaîne de l'assainissement.

375. La Directrice générale adjointe à la gestion a présenté la réponse du Secrétariat à la demande, formulée dans la décision 2016/7, d'accélérer la réalisation de l'objectif consistant à affecter à l'évaluation 1 % au moins de l'ensemble de ses dépenses liées aux programmes. Elle a indiqué qu'en 2015, les dépenses étaient passées de 0,5 % à 0,65 % des dépenses liées aux programmes, soit une augmentation de 30 %. Elle a ensuite décrit les éléments d'un plan d'action visant à accroître les dépenses consacrées à l'évaluation.

G. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (point 10)

376. Après la déclaration liminaire du Directeur général adjoint chargé des partenariats, la Directrice de la Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport publié sous la cote E/ICEF/2016/AB/L.7.

377. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les résultats financiers positifs pour 2015, qui traduisaient l'excellent travail effectué par les comités nationaux, les bureaux extérieurs de l'UNICEF et la Division Collecte de fonds et partenariats privés.

378. Il était préoccupé par la diminution des recettes provenant des ressources ordinaires et a demandé à l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration les moyens qui permettraient à l'organisation de remédier au problème de la fluctuation des taux de change.

379. Tout en se félicitant de l'expansion des activités de collecte de fonds par les bureaux extérieurs, le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF de présenter séparément à l'avenir les recettes et les dépenses des comités nationaux et des bureaux extérieurs de l'UNICEF.

380. Il a félicité la Division Collecte de fonds et partenariats privés pour les résultats des mesures ciblées concernant les fonds d'investissement et il a demandé l'établissement de rapports sur l'allocation de ces fonds pour faciliter l'analyse de leurs répercussions dans chaque pays. Il a également accueilli avec satisfaction la participation du secteur privé non financier et demandé instamment qu'une coordination soit établie entre la Division Collecte de fonds et partenariats privés, la Division des programmes de l'UNICEF et d'autres services pour optimiser l'appui aux comités nationaux et d'autres bureaux menant leurs activités dans les pays à revenu élevé.

381. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a fait observer que ses membres avaient recueilli 85 % des 1,3 milliard de dollars de recettes nettes pour l'UNICEF dans le secteur privé, soit 83 millions de dollars de plus que le budget approuvé. Les comités nationaux avaient également recueilli près de 200 millions de dollars pour des projets humanitaires. De concert avec la Division Collecte de fonds et partenariats privés, ils avaient élargi et renouvelé plus de 20 partenariats multipays, représentant des recettes totales de 100 millions de dollars, et ils s'employaient à mettre en place de nouveaux partenariats avec le secteur privé.

382. La crise des réfugiés et des migrants en Europe avait transformé le travail de sensibilisation des comités, ce qui a conduit à de nouveaux moyens de collaboration avec les collègues de l'UNICEF.

383. Le Directeur général a remercié les comités nationaux, qui représentaient des centaines de milliers de personnes dans le monde ayant apporté leurs ressources financières, leur temps et leur contribution aux efforts de mobilisation en faveur des enfants.

H. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2016-2019 (point 11)

384. Après une introduction de la Directrice générale adjointe à la gestion, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a présenté les prévisions financières (E/ICEF/2016/AB/L.6)

385. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les estimations fournies qui représentaient une base satisfaisante pour la gestion axée sur les résultats, mais il était préoccupé par certains chiffres, en particulier la baisse de 15 % des ressources ordinaires en 2015. Il a espéré que les ressources ordinaires augmenteraient en 2016, comme prévu par l'UNICEF, ainsi que dans l'avenir. Il a accueilli avec satisfaction la réduction progressive du solde des ressources dans la mesure où elle restait conforme aux politiques des Nations Unies, et il a espéré qu'un resserrement de la réserve encouragerait l'UNICEF à accorder la priorité à l'utilisation judicieuse des ressources. L'UNICEF avait moins de difficultés financières que d'autres organismes des Nations Unies, et il a attribué cet avantage, en partie, aux efforts visant à élargir la base des donateurs, notamment dans le secteur privé, et à

l'acceptation de fonds thématiques, mais il a demandé si une base de donateurs plus large avait augmenté les coûts de transaction. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à se tenir au courant des pratiques optimales dans la gestion des incidences des fluctuations des taux de change et à faire rapport sur ces efforts au Conseil d'administration. Il a aussi prié instamment l'UNICEF de continuer à collaborer avec les États Membres et d'autres acteurs pour assurer un financement suffisant à l'avenir. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a affirmé que l'UNICEF prenait très au sérieux les questions de fluctuations des taux de change, et qu'il collaborait notamment avec des conseillers externes indépendants pour mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion des risques et des investissements.

386. Le Directeur général a remercié le groupe de délégations pour ses observations utiles et encourageantes et a affirmé que l'UNICEF continuerait de travailler de manière transparente avec le Conseil d'administration. Il a également remercié la Suède de sa généreuse contribution. Une des priorités de l'UNICEF était l'élargissement de sa base de donateurs auprès des gouvernements, du secteur privé et des donateurs individuels. L'organisation continuera d'optimiser l'allocation des ressources et les dépenses relatives aux programmes en accordant une attention prioritaire aux pays les moins avancés. Le Directeur général a rappelé au personnel de l'UNICEF que l'efficacité était de la plus haute importance alors que les besoins des enfants augmentaient de plus en plus rapidement. Cette efficacité permettrait également d'investir dans l'avenir de l'UNICEF et d'accroître la confiance des donateurs.

387. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/13 (voir annexe).

I. Rapport sur l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du recouvrement des coûts (rapport conjoint du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PNUD et de l'UNICEF) (point 12)

388. M. Richard Nygard, consultant indépendant, a présenté le rapport (DP/FPA-ICEF-UNW/2016/CRP.1).

389. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a donné un aperçu des efforts déployés par l'UNICEF pour mettre en œuvre la décision du Conseil d'administration sur le recouvrement des coûts (2013/5), qui avait demandé aux quatre fonds et programmes de présenter en 2016 un examen de l'application du taux harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions aux ressources autres que les ressources de base. Il a communiqué des informations à l'appui du calcul des taux effectifs de recouvrement des coûts pour 2014 et 2015 présentés dans le rapport.

390. Un groupe de délégations a noté que seules des informations partielles avaient été présentées, alors que les conseils d'administration des fonds et programmes avaient dû recevoir des renseignements détaillés sur l'application du principe du recouvrement intégral des coûts, et il n'y avait aucune analyse sérieuse de la question de savoir si la méthode actuelle était conforme à ce principe. Il a souligné qu'il souhaitait que les ressources de base ne servent pas à financer des activités qui devraient être financées par d'autres ressources; en d'autres termes, il était hostile au financement croisé.

391. Le groupe de délégations a affirmé que le taux effectif de recouvrement des coûts présenté dans le rapport devait être confirmé et que des informations essentielles manquaient, à savoir les tendances du financement croisé au cours des

deux années précédentes et les volumes financiers associés aux différents taux de recouvrement des coûts et leurs sources, y compris la liste complète des exemptions et dérogations. Le groupe de délégations a demandé que soient établies les définitions, convenues d'un commun accord, des coûts directs et indirects que les fonds et programmes devraient utiliser pour plus de cohérence et de transparence et que ces informations soient communiquées à temps pour les consultations sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021 et le budget intégré pour la période 2018-2021 lors de la première session et de la session annuelle de 2017. Il a proposé, comme l'ont fait les Conseils d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), que le Conseil d'administration de l'UNICEF fasse figurer ces éléments dans la décision prise au titre du point 11 de l'ordre du jour.

J. Compte rendu de la visite conjointe faite en République kirghize du 2 au 7 mai 2016 par des membres des Conseils d'administration d'ONU-Femmes, du PAM, du PNUD/FNUAP/ UNOPS et de l'UNICEF (point 13)

392. M. Walton Alfonso Webson, Représentant Permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'ONU et Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, a présenté le rapport (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2016/CRP.1). La visite devait permettre aux États membres de mieux comprendre l'assistance qu'apportait le système des Nations Unies pour le développement au Kirghizistan dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement dans le contexte des objectifs de développement durable. La collaboration et la coordination interinstitutions aux Nations Unies était un élément important de la visite.

393. La délégation s'est entretenue avec des responsables gouvernementaux de rang élevé, des partenaires de développement, des fondations, des membres de la société civile, des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et des responsables des Nations Unies dans le pays. Elle a visité des projets dirigés par chacun des organismes participant à la visite. Étaient à noter les programmes, bénéficiant de l'appui de l'UNICEF, qui visaient à améliorer l'accès à l'enseignement préscolaire et l'intégration des enfants handicapés dans les jardins d'enfants communautaires, ainsi qu'un centre de médecine familiale appuyé par l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

394. Le budget annuel du bureau des Nations Unies, qui était d'environ 50 millions de dollars au cours des 10 dernières années, a récemment été porté à un peu plus de 67 millions de dollars, bien que l'assistance des donateurs à certains programmes ait légèrement diminué. En 2016, sur les 27 organismes des Nations Unies représentés au Kirghizistan, 14 étaient présents sur place.

395. Chaque organisme fonctionnait de manière autonome, mais collaborait étroitement les autres et avec les programmes nationaux et siégeait à un organe national de coordination. La collaboration interinstitutions était considérée comme couronnée de succès dans des domaines tels que la planification, les activités de développement stratégique et les programmes nationaux communs, y compris la consolidation de la paix.

K. Questions diverses (point 14)

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 2017

396. Le Secrétaire a présenté la liste aux membres du Conseil d'administration pour information.

L. Adoption des projets de décision (point 15)

397. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2016/10 à 2016/14 (voir annexe I).

M. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration (point 16)

398. Le Directeur général a réaffirmé l'importance des résultats, à la fois pour leur pertinence et pour les valeurs autour desquelles les organismes des Nations Unies s'étaient unies il y a 70 ans et qui régissaient leurs activités en cours.

399. Il a déclaré que les débats sur l'amélioration de l'UNICEF avaient fourni des conseils utiles et des idées, y compris la manière dont le Fonds pourrait collaborer encore plus étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies. L'adoption du projet de décision sur les activités de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé a été accueillie avec satisfaction, de même que l'approbation des descriptifs de programme de pays.

400. S'exprimant au nom du Président, M. Hiroshi Minami, Vice-Président, Représentant Permanent adjoint du Japon auprès de l'ONU, s'est félicité que les décisions adoptées à la session rendaient compte de la richesse des débats au cours des consultations et les accords conclus. Il a évoqué les réalisations du Conseil au cours de ses sessions de 2016, notamment l'adoption de 14 décisions, l'approbation de 32 descriptifs de programme de pays et de deux documents de programme multipays portant sur 46 pays et territoires, l'examen de l'action menée par l'organisation dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé et les visites en Argentine, en Côte d'Ivoire et au Kirghizistan.

401. Le Vice-Président a instamment prié les États Membres d'aider l'UNICEF à poursuivre son excellent travail au nom des enfants en plaidant pour une augmentation des contributions aux ressources ordinaires du Fonds, qui avaient baissé de 11 % en 2015. Les prévisions de croissance étaient optimistes, mais la vigilance était de rigueur pour l'UNICEF pour atteindre et maintenir une tendance positive pour des ressources souples et non réservées. Il a encouragé les États Membres à examiner les propositions sur le financement de l'UNICEF dans son exposé sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du prochain examen quadriennal complet, y compris la création d'un plus grand nombre de fonds de financement commun et l'utilisation de modalités de financement souples dans les activités humanitaires et de développement, ainsi que les mécanismes de financement novateurs, tout en veillant à ce que l'avantage comparatif de chaque organisme soit préservé.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016

Première session ordinaire

2016/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Argentine, l'Azerbaïdjan, l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay (E/ICEF/2016/P/L.1 à L.7) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 9 au 27 novembre 2015, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant l'Argentine, l'Azerbaïdjan, l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay (E/ICEF/2016/P/L.1 à L.7).

*Première session ordinaire
2 février 2016*

2016/2

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

Note que, sur approbation du Directeur général, les programmes de pays du Ghana, du Malawi et d'Oman ont été prorogés pour un an, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau figurant dans le document E/ICEF/2016/P/L.8.

*Première session ordinaire
3 février 2016*

2016/3

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2016

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2016 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2016 (du 1er janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 149 millions de dollars, réparti comme suit.

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	60
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	46
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	106
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	43
Total des charges à des fins spéciales	149

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 2 du document E/ICEF/2016/AB/L.1, et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 pour cent des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2016.

B. Produits prévus au budget pour 2016

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le montant des produits prévu au budget de la Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, s'élève à 1,44 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 2 du document E/ICEF/2016/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 60 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2016;

2. *Approuve* également l'ouverture d'un crédit de 10,6 millions de dollars (soit 10 pour cent des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires) pour le mois de janvier 2017, à imputer sur le budget annuel de la Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé pour 2017;

3. *Souligne* qu'il convient de continuer de mener la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé pour l'UNICEF en stricte conformité avec les directives, règles et règlements établis de l'UNICEF;

4. *Rappelle* que les fonds provenant de collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé doivent être affectés en fonction des priorités de développement des pays de programme figurant dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 et dans le descriptif de programme de pays;

5. *Souligne* que l'UNICEF doit continuer d'appliquer intégralement et en temps voulu toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier celles qui ont trait aux activités de collecte de fonds et à la gestion des comités nationaux pour l'UNICEF;

6. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport de la Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé, présenté chaque année à sa deuxième session ordinaire, des renseignements détaillés sur ses activités relatives à ses relations avec le monde des entreprises et sur les résultats obtenus dans les trois domaines suivants : collecte de fonds; droits de l'enfant et entreprises; et collaboration non financière.

*Première session ordinaire
3 février 2016*

Session annuelle

2016/4

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bangladesh et le Soudan du Sud (E/ICEF/2016/P/L.10 et L.9) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 21 mars au 8 avril 2016, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant le Bangladesh et le Soudan du Sud (E/ICEF/2016/P/L.10 et L.9).

*Session annuelle
15 juin 2016*

2016/5

Rapport de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique intégré pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur général pour 2015 : exécution et résultats obtenus, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique intégré pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur général pour 2015 : exécution et résultats obtenus, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (E/ICEF/2016/6 et Add.1 et 2);

2. *Approuve* le cadre de résultats révisé du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (E/ICEF/2016/6/Add.2);

3. *Salue* l'importance du travail accompli et des résultats de l'action humanitaire de l'UNICEF en 2015 dans le cadre du Plan stratégique pour 2014-2017 et prend note du Sommet mondial sur l'action humanitaire et de l'évolution du contexte de l'intervention humanitaire;

4. *Prie* l'UNICEF de poursuivre l'exécution du Plan stratégique pour 2014-2017, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des recommandations figurant dans le rapport de l'examen de mi-parcours en réponse aux objectifs de développement durable;

5. *Décide* de transmettre le rapport annuel au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des orientations communiquées par les délégations à la présente session;

6. *Prie* l'UNICEF de préparer son prochain plan stratégique, en consultation totale avec le Conseil d'administration, en tenant pleinement compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'autres documents arrêtés au niveau intergouvernemental, du texte issu de l'examen quadriennal complet en 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ainsi que des conclusions et enseignements tirés de l'examen à mi-parcours et lui demande également de présenter un plan de route à sa seconde session ordinaire de 2016 en vue des consultations prévues préalablement au prochain plan stratégique;

7. *Prie* instamment l'UNICEF de lui fournir à la prochaine session annuelle une analyse plus poussée des liens existant entre les ressources financières planifiées, les dépenses effectives et les résultats obtenus.

*Session annuelle
16 juin 2016*

2016/6 Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prorogations d'un an des programmes de Cabo Verde, du Chili, du Gabon, du Kirghizistan, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, de la République dominicaine et de l'Ukraine, approuvées par le Directeur général, comme indiqué dans le tableau 1 du document E/ICEF/2016/P/L.11;

2. *Approuve* la deuxième prorogation d'un an des programmes du Burkina Faso et du Yémen, ainsi que la prorogation de deux ans des programmes des Philippines et du Sénégal, comme indiqué dans le tableau 1 du document E/ICEF/2016/P/L.11.

*Session annuelle
16 juin 2016*

2016/7

Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel pour 2015 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2016/11);
2. *Prie* l'UNICEF d'inclure un aperçu thématique et géographique de la portée des évaluations dans son prochain rapport annuel;
3. *Prie instamment* l'UNICEF d'accélérer la réalisation de l'objectif consistant à affecter à l'évaluation 1 % au moins de l'ensemble de ses dépenses liées aux programmes, conformément à la politique d'évaluation révisée du Fonds (E/ICEF/2013/14), tout en prenant acte des progrès accomplis sur cette voie, et prie l'UNICEF de présenter, à la deuxième session ordinaire de 2016, un plan pour atteindre cet objectif;
4. *Note avec préoccupation* que le pourcentage d'évaluations de l'UNICEF ayant fait l'objet d'une réponse officielle de l'Administration est plus faible que prévu, prie instamment l'UNICEF de faire en sorte, en priorité, que des réponses de l'Administration soient fournies en temps voulu et d'améliorer le taux d'application des recommandations d'évaluation convenues, et prie l'UNICEF de lui faire rapport à sa prochaine session annuelle;
5. *Prie* l'UNICEF, en collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies pour le développement, d'appuyer, à la demande, le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale.

Session annuelle
16 juin 2016

2016/8

Audit interne et investigations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2015 que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2016/AB/L.3);
2. *Se félicite* de l'inclusion, dans ledit rapport annuel, d'une opinion d'audit limitée concernant l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF et constate avec satisfaction que des notes généralement satisfaisantes ont été attribuées aux fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle;
3. *Note avec satisfaction* l'amélioration de la transparence de l'organisation découlant de la divulgation des audits internes de l'UNICEF, conformément à sa décision 2012/13;
4. *Constata* avec satisfaction que des données concernant les mesures disciplinaires ou administratives prises à l'encontre de fonctionnaires ayant commis

des fautes sont incluses dans le rapport et engage l'administration à faire en sorte que tout auteur d'actes répréhensibles soit amené à en répondre;

5. *Prend note* des faiblesses chroniques constatées dans plusieurs domaines, notamment ceux de la gestion axée sur les résultats et de l'établissement de rapports, de la gouvernance et de la responsabilité et de l'approvisionnement et de la logistique, accueille avec satisfaction les informations données par l'administration en ce qui concerne les mesures prises pour y remédier et demande instamment à celle-ci de poursuivre et de redoubler les efforts qu'elle déploie pour résoudre ces problèmes et d'inclure dans ses rapports futurs des renseignements concernant l'impact des mesures prises à cet effet;

6. *Prend note avec préoccupation* du faible montant des recouvrements de fonds détournés dont il est fait état et demande instamment à l'administration de s'attaquer à cette question en priorité, notamment en déterminant quels sont les obstacles au recouvrement rapide des fonds détournés;

7. *Constate avec préoccupation* que la fraude et l'usage abusif par des tierces parties de fonds affectés à des programmes continuent d'être des problèmes chroniques et se sont aggravés en 2015, et demande instamment à l'UNICEF de s'attacher à y remédier en priorité, notamment en augmentant la capacité interne de gérer les partenaires d'exécution.

*Session annuelle
16 juin 2016*

2016/9

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Accueille* avec satisfaction l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017, effectué en réponse à la demande faite par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/20;

2. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017;

3. *Approuve* le plan de ressources intégré révisé comme cadre financier du Plan stratégique pour 2014-2017, sur la base des projections des ressources disponibles, de leur utilisation et des fonds de roulement nécessaires à la liquidité;

4. *Constate* que l'UNICEF a intégré la méthode de budgétisation axée sur les résultats dans son budget intégré, et le prie d'améliorer l'analyse des écarts entre les dépenses et les estimations prévisionnelles;

5. *Note et approuve* la proposition faite par l'UNICEF de maintenir les budgets suivants tels qu'ils ont été initialement approuvés dans la décision 2013/20 :

a) Pour le programme mondial et régional, un budget de 180 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des ressources

disponibles, et un montant plafond de 528,4 millions de dollars, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues, pour la période 2014-2017;

b) Un crédit d'un montant de 1 978,1 millions de dollars pour le budget institutionnel de 2014-2017 destiné à couvrir les coûts des activités en faveur de l'efficacité du développement, de la coordination du système des Nations Unies pour le développement, des activités de gestion et, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, des investissements en capital, sachant que le montant révisé prévu des crédits est de 1 039,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et de 938,8 millions de dollars provenant du recouvrement des coûts au titre des autres ressources;

c) En sus des crédits de 1 978,1 millions de dollars, le projet de financement du budget institutionnel à hauteur de 116,4 millions de dollars au moyen des autres ressources pour les activités en faveur de l'efficacité du développement et la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues;

6. *Note* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, il est prévu d'employer les ressources pour :

a) Les montants demandés dans les conditions prévues par le Règlement financier de l'UNICEF pour rembourser les coûts de gestion par l'UNICEF de comptes spéciaux ouverts pour d'autres parties, notamment le service des achats et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'égard des enfants;

b) La collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget sera présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire;

7. *Prie* le Directeur général de :

a) Fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluer les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel qu'il lui présente;

b) Lui soumettre pour approbation un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa seconde session ordinaire, après avoir examiné les prévisions financières sur lesquelles il s'appuie;

c) Faire figurer dans les rapports qu'il lui soumet chaque année une liste de dérogations à l'application des taux de recouvrement des coûts aux contributions des donateurs;

8. *Prend acte* des progrès accomplis par l'UNICEF dans la rationalisation des coûts grâce à la mise en œuvre du principe de recouvrement, note que l'UNICEF devrait progresser encore et engage les bailleurs à respecter strictement ce principe entériné par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/5;

9. *Rappelle* sa décision 2013/5 et attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation externe et indépendante de la cohérence et de la rationalité de la méthode de recouvrement des coûts avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale;

10. *Prend note* des arguments présentés pour justifier la création de 10 postes de directeur additionnels;

11. *Approuve* le fait de donner au Directeur général l'autorisation de proposer une réserve de 10 nouveaux postes de directeur pour la période 2016-2017, à imputer sur le budget institutionnel approuvé pour 2014-2017, et prie le Directeur général de lui faire rapport à ce sujet lors de la présentation et de l'examen de prochains projets de budget intégré;

12. *Invite* l'UNICEF à collaborer avec les autres entités du système des Nations Unies afin d'adopter une approche intégrée de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba;

13. *Prie* l'UNICEF, en concertation avec le PNUD, le FNUAP et ONU Femmes s'il y a lieu, de faire fond sur les enseignements tirés du budget intégré pour 2014-2017 lors de l'établissement du budget intégré pour 2018-2021.

Session annuelle
16 juin 2016

Deuxième session ordinaire

2016/10

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Albanie, le Belize, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, Oman, le Pérou, la République démocratique populaire lao, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Thaïlande et le Viet Nam, et les descriptifs de programme multipays pour les Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago) et pour le Guyana et le Suriname (E/ICEF/2016/P/L.12-E/ICEF/2016/P/L.36) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 21 juin au 11 juillet 2016, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Albanie, le Belize, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, Oman, le Pérou, la République démocratique populaire lao, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Thaïlande et le Viet Nam, ainsi que les descriptifs de programme multipays pour les Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Îles Turques et

Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-Et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago) et pour le Guyana et le Suriname (E/ICEF/2016/P/L.12 – E/ICEF/2016/P/L.36).

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2016*

2016/11

Examen des résultats de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'examen préparé par l'UNICEF;
2. *Réaffirme* qu'il importe de concentrer la majeure partie de l'appui de l'UNICEF sur les pays les moins avancés, dans le cadre duquel les pays les moins avancés doivent recevoir au moins 60 % des ressources ordinaires et les pays de l'Afrique subsaharienne au moins 50 % des ressources ordinaires, comme énoncé dans la décision 1997/18 du Conseil d'administration, et note que les programmes de l'UNICEF dans les pays à revenu faible et intermédiaire devraient être convenus sans exiger particulièrement de collecte de fonds de la part de ces pays, même si celle-ci doit être envisagée et encouragée;
3. *Se félicite* de l'importante contribution de l'UNICEF et des comités nationaux pour l'UNICEF aux résultats en faveur des enfants défavorisés dans les pays à revenu élevé, prenant note de la pertinence de ces travaux dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable;
4. *Note* que les activités menées par l'UNICEF dans les pays à revenu élevé peuvent contribuer à un financement accru et diversifié pour l'ensemble de l'organisation, et note également qu'il importe d'assurer la viabilité financière, conformément à la décision 2015/3;
5. *Prend note* de l'hétérogénéité des pays à revenu élevé et invite l'UNICEF à continuer d'avoir recours à la meilleure méthode possible pour obtenir des résultats concrets en faveur des enfants les plus désavantagés, en fonction du contexte national des pays à revenu élevé, notamment en œuvrant de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et les comités nationaux, par l'intermédiaire des bureaux et des programmes de pays de l'UNICEF, des bureaux et programmes multipays, ou des programmes mondial et régionaux, ou encore, par l'intermédiaire d'autres mécanismes pouvant être mis au point et à l'épreuve, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration;
6. *Réitère* l'invitation adressée à l'UNICEF et aux pays qui sont passés dans la catégorie des pays à revenu élevé d'élaborer des descriptifs de programme de pays ou des documents de programme multipays pour examen et suite à donner de la part du Conseil d'administration, lorsque la pérennisation d'un programme de pays est perçue à la fois par le Gouvernement et l'UNICEF comme la méthode la plus adaptée compte tenu de ce qui suit : a) l'importance de tenir compte du contexte national; et b) l'importance de veiller à ce que les investissements en

faveur des pays passés dans la catégorie des pays à revenu élevé entraînent une augmentation nette des ressources de programme disponibles pour les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire;

7. *Prend note* des directives existantes concernant les descriptifs de programme de pays et invite à réfléchir à d'éventuels scénarios en vue de définir d'autres approches et d'assurer la viabilité financière à long terme dans le cadre de ces documents pour les pays qui sont passés dans la catégorie de pays à revenu élevé;

8. *Encourage* l'UNICEF à envisager les différents aspects du bien-être de l'enfant à mesure que l'organisation prépare son évaluation du système d'allocation des ressources en vue de l'examen du Conseil d'administration en février 2017, en tenant compte des objectifs de développement durable afin d'élaborer des critères pour mesurer les progrès du développement durable qui complètent ceux du produit intérieur brut, et note que la politique actuelle de l'UNICEF d'allocation des ressources ordinaires aux programmes prend en compte la population infantile, le taux de mortalité des moins de 5 ans et le revenu national brut par habitant;

9. *Prie* l'UNICEF de prendre en considération et de tenir compte des données d'expérience et des enseignements tirés dans les pays à revenu élevé lors de l'élaboration du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, en conformité avec le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

10. *Prie également* l'UNICEF d'inclure dans l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique pour la période 2018-2021 une évaluation de son engagement dans les pays à revenu élevé, en consultation avec le Conseil d'administration, en tenant compte des données d'expérience et fournissant une analyse de la viabilité financière;

11. *Prie en outre* qu'il soit rendu compte de cette question dans le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 et prie l'UNICEF de fournir régulièrement des données ventilées pour les différents contextes nationaux sur les ressources utilisées et les fonds obtenus ou produits grâce aux activités menées dans ces différents contextes.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

2016/12 Prolongation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prolongation, pour deux mois, du programme de pays d'Haïti, de la première prolongation d'un an du programme régional pour les femmes et les enfants palestiniens dans l'État de Palestine, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et de la première prolongation d'un an du programme de pays du Soudan, qui ont été approuvées par le Directeur général de l'UNICEF, comme indiqué au tableau 1 du document portant la cote E/ICEF/2016/P/L.37;

2. *Approuve* la prolongation pour deux mois du programme de pays du Botswana, qui fait suite à une prolongation de deux ans, ainsi qu'une deuxième prolongation consécutive d'un an des programmes de pays du Malawi et de la Somalie, une deuxième prolongation consécutive de deux ans du programme de pays du Burundi et une troisième prolongation consécutive d'un an du programme de pays de la Libye, comme indiqué au tableau 2 du document portant la cote E/ICEF/2016/P/L.37.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

2016/13

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2016-2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2016-2019 figurant dans le document E/ICEF/2016/AB/L.6, qui représentent un cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Note* l'importance des ressources ordinaires, qui demeurent le socle de l'appui apporté par l'UNICEF aux pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi qu'à la cohérence et à l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement;

3. *Constate* avec une vive inquiétude la baisse continue des contributions au titre des ressources ordinaires et le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires et les autres ressources;

4. *Approuve* le cadre de ressources intégré des prévisions financières pour la période 2016-2019 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1,47 milliard de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2017, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables;

5. *Prie* l'UNICEF de fournir des mises à jour annuelles au Conseil d'administration sur les progrès accomplis dans le financement de ses réserves pour les prestations dues au personnel;

6. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter, en collaboration avec les autres fonds et programmes concernés et conformément à la décision 2013/5, l'ensemble des renseignements demandés sur le recouvrement des coûts, et ce à temps pour qu'il puisse les intégrer aux consultations sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021 et le Budget intégré pour la même période, à sa session annuelle de 2017;

7. *Met de nouveau l'accent* sur la nécessité d'éviter le recours aux ressources ordinaires pour subventionner des activités financées par les autres ressources, et réaffirme que le financement de toutes les dépenses hors programme doit être fondé sur les principes énoncés dans la décision 2013/5 du Conseil d'administration;

8. *Se félicite* de la poursuite du dialogue avec les États Membres sur les questions de financement de l'UNICEF dans le cadre plus large du dialogue structuré sur le financement, notamment sur les moyens de faciliter la diminution de la part des ressources strictement préaffectées au profit des ressources ordinaires, ou de ressources moins strictement affectées/d'utilisation moins restreinte, et exhorte les États Membres à accorder la priorité à la mise à disposition de ressources ordinaires souples, prévisibles, moins strictement affectées et en adéquation avec les résultats attendus du Plan stratégique pour la période 2014-2017;

9. *Prie* l'UNICEF de continuer à renforcer le dialogue structuré sur le financement avec les États Membres, et ce, tout au long de l'année, conformément aux dispositions de la décision 2015/14;

10. *Prie également* l'UNICEF, dans le cadre du débat structuré sur le financement, de continuer d'étudier d'éventuels mesures et dispositifs d'incitation visant à encourager les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage, et en priorité, aux ressources ordinaires, de manière à favoriser la transition vers des ressources moins strictement affectées et en adéquation avec le Plan stratégique, à élargir la base des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement, notamment grâce à de nouvelles méthodes de mobilisation de ressources et à de nouvelles formes d'appui venues de sources plus diversifiées;

11. *Souligne* qu'il importe que l'UNICEF participe aux mécanismes de financement commun des Nations Unies dans le contexte de la mise en œuvre collective du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

2016/14 Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2017

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail pour les sessions de 2017 en tant que plan directeur souple et susceptible d'être révisé, au besoin, en cours d'année.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PAM, du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNOPS (date à confirmer)

*Première session ordinaire
7-10 février 2017*

*Session annuelle
13-16 juin 2017*

*Deuxième session ordinaire
12-15 septembre 2017*

Questions d'organisation et de procédure

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'administration (D) (janvier 2017)¹

Questions d'organisation et de procédure

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail pour les sessions de 2018 du Conseil d'administration (D)

¹ Date à confirmer.

Première session ordinaire
7-10 février 2017

Session annuelle
13-16 juin 2017

Deuxième session ordinaire
12-15 septembre 2017

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique pour la période 2018-2021 (I)

Budgétisation axée sur les résultats et évaluation du système d'allocation des ressources (D)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF : Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogations des programmes de pays en cours (D)

Rapport verbal sur les suites données par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (I)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF (D)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection²(I)

Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, projet pour examen (I)

Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour la période 2014-2017 (I)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogations des programmes de pays en cours (D)

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations entreprises à l'UNICEF, et point de vue de la direction (D)

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (I)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF : Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogations des programmes de pays en cours (D)

Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 (D)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

Plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (I)

Débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 (I)

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

² Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF ».

	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration et suite donnée par la direction (D)	
	Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF pour l'année 2016 (I)	
Questions relatives aux ressources et questions financières et budgétaires	Questions relatives aux ressources et questions financières et budgétaires	Questions relatives aux ressources et questions financières et budgétaires
Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)		Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021 (D)
Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2017 (D)		Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ³
		Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (I)
Questions diverses	Questions diverses	Questions diverses
Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2017	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 2018
	Rapports des visites sur le terrain du Conseil d'administration (I)	
	Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2017	

Note:

(D) — *Pour décision* : Le Secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Dans le cadre de l'examen de celle-ci, le Conseil d'administration est censé en débattre et prendre une décision.

(I) — *Pour information* : Le secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut choisir de prendre une décision dans le cadre de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

³ Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021 ».

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2016

La composition du Conseil d'administration pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 est la suivante :

	Mandat se terminant		
	Le 31 décembre 2016	Le 31 décembre 2017	Le 31 décembre 2018
	Andorre	Bangladesh	Australie
	Antigua-et-Barbuda	Bélarus	Bosnie-Herzégovine
	Chine	Burkina Faso	Botswana
	Estonie	Colombie	Cameroun
	Fédération de Russie	Cuba	Danemark
	Italie	Érythrée	El Salvador
	Panama	États-Unis d'Amérique	Éthiopie
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Finlande	Inde
	Pays-Bas	Japon	Iran (République islamique d')
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Luxembourg	Libye
	Zambie	République de Corée	Népal
			Sierra Leone
			Suède
			Suisse

Composition du Conseil d'administration par groupes régionaux en 2016

Afrique (8)	Asie (7)	Europe orientale (4)
Botswana	Bangladesh	Bélarus
Burkina Faso	Chine	Bosnie-Herzégovine
Cameroun	Inde	Estonie
Érythrée	Iran (République islamique d')	Fédération de Russie
Éthiopie	Népal	
Libye	Papouasie-Nouvelle- Guinée	
Sierra Leone	République de Corée	
Zambie		

Amérique latine et Caraïbes (5)

Antigua-et-Barbuda
Colombie
Cuba
El Salvador
Panama

Europe occidentale et autres États (12)

Andorre
Australie
Danemark
États-Unis d'Amérique
Finlande
Italie
Japon
Luxembourg
Pays-Bas
Royaume-Uni de Grande Bretagne et
d'Irlande du Nord
Suède
Suisse

Annexe III

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2016)

1. La présente annexe est un résumé des débats qui se sont tenus lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM), le 3 juin 2016. Le texte a été élaboré par les secrétariats des fonds et programmes et approuvé par les Présidents des quatre Conseils d'administration.

A. Travailler dans des situations de fragilité, notamment dans les pays à revenu intermédiaire

2. Le Président du Conseil d'administration du (PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS) a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM. Il a également souhaité la bienvenue au Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

3. Dans ses remarques liminaires, le Vice-Secrétaire général a décrit les engagements communs des Nations Unies dans le contexte d'importants accords mondiaux adoptés récemment, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a appelé l'attention sur les domaines dans lesquels le système des Nations Unies pour le développement devait intensifier sa coopération pour édifier des sociétés pacifiques, à savoir : une approche de la prévention des conflits et de la réduction des risques de catastrophe caractérisée par une planification et une programmation conjointes, un leadership collectif et un financement prévisible, la priorité accordée systématiquement, dans tous les programmes, aux groupes de la société les plus vulnérables et les plus marginalisés, notamment les jeunes, la mise en place de systèmes nationaux de statistique et un recours accru aux mégadonnées, la coopération verticale au sein des instances gouvernementales et du système des Nations Unies en vue d'unir leurs forces, l'élargissement aux niveaux mondial et régional des procédures opérationnelles permanentes, telles que celles régissant l'initiative Unis dans l'action, et la réforme de l'architecture globale de l'aide.

4. L'Administratrice du PNUD et le Directeur général de l'UNICEF ont détaillé les succès remportés par leurs organisations respectives et les difficultés auxquelles elles se heurtaient dans les situations de fragilité, y compris dans les pays à revenu intermédiaire. L'Administratrice du PNUD a souligné que les conflits et la fragilité étaient les principaux obstacles qui entravaient la réalisation des objectifs de développement durable, et le système des Nations Unies devait donc s'attaquer aux causes profondes des problèmes et accorder la priorité au renforcement de la

résilience. L'approche de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS) du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), a-t-elle noté, était l'outil idéal qui permettrait de mobiliser les efforts à l'échelle du système. Le Directeur général de l'UNICEF a souligné qu'il était important de se préoccuper des États fragiles, mais que la population devait être placée au cœur des initiatives de développement et de l'action humanitaire. L'existence de meilleures données (ventilées et novatrices), le principe d'universalité (pas de laissés pour compte) et l'imbrication plus grande des activités de développement et de l'action humanitaire (une attention étant portée tout à la fois à la pauvreté, aux conflits, aux changements climatiques, à la rareté des ressources, etc.) aboutiraient à des résultats concrets sur le terrain. Tous ces problèmes étaient indissociables et les solutions devaient l'être de même.

5. Le Coordonnateur résident des Nations Unies en Albanie a décrit comment le financement de la consolidation de la paix pouvait sortir les pays les moins avancés des situations de fragilité. Il a attiré l'attention sur un nouveau consensus sur le règlement des crises et l'édification de sociétés pacifiques, qui comprenait notamment les éléments suivants : a) lutter contre les causes profondes des problèmes, b) inclure la prévention des conflits dans les activités de développement, c) appliquer les principes de paix durable dans l'ensemble du système des Nations Unies, d) élargir la notion de droits de l'homme, e) renforcer les relations transfrontières et f) assurer un financement prévisible. Quant à lui, le Coordonnateur du développement sous-régional et Chef du Centre sous-régional de réponse à la crise syrienne a abordé la question de la fragilité dans le contexte des crises prolongées en insistant sur le renforcement de la résilience dans les pays à revenu intermédiaire. Il a souligné que des éléments concrets sur le terrain permettaient d'établir que les chocs pouvaient déstabiliser les pays à revenu intermédiaire et réduire à néant les gains de développement durement acquis dans des régions entières. L'incapacité de l'architecture de l'aide actuelle à régler les crises de manière satisfaisante ne faisait que compliquer la situation. La réponse apportée par le GNUD, à savoir le développement axé sur la résilience, qui associait les activités de développement et l'action humanitaire dans un même programme, constituait toutefois un progrès important, notamment dans la crise en République arabe syrienne. Les faits indiquaient la nécessité : a) de nouvelles modalités d'intervention face aux crises; b) de connaissances et de technologie; c) d'un financement prévisible et de qualité et d) d'une combinaison d'interventions sur tous les fronts.

6. Les Présidents des quatre Conseils d'administration, les chefs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration ont analysé les obstacles à surmonter et les chances à saisir que présentaient les interventions dans les États fragiles, y compris les pays à revenu intermédiaire. Les États Membres ont pris part activement aux débats durant toute la réunion et émis un certain nombre de remarques :

a) Les situations de fragilité dans les États fragiles et les pays à revenu intermédiaire appelaient des interventions, des estimations et des évaluations conjointes pluridimensionnelles et intégrées pour mieux cibler l'aide;

b) La consolidation de la paix et la résilience exigeaient l'intégration de l'action humanitaire et des activités de développement;

c) La réforme de l'architecture de l'aide actuelle devrait être une priorité pour les Nations Unies;

d) La notion de « fragilité » devait être définie plus clairement pour viser les personnes, et non les États, dans toutes les sociétés, y compris dans les pays à revenu intermédiaire ;

e) Le renforcement financier et institutionnel était crucial pour accroître la résilience dans les situations de fragilité;

f) Les femmes et les filles jouaient un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience dans les situations de fragilité.

7. En conclusion, le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné que, pour remédier à la fragilité, les Nations Unies devaient axer leur aide sur les personnes et non sur les États et s'attacher à renforcer la résilience avant que ne surviennent les crises. Des formes novatrices de financement étaient nécessaires, parallèlement à des systèmes innovants d'évaluation de la vulnérabilité, dans l'allocation des fonds et la fourniture de l'assistance. À cet égard, les Nations Unies avaient un rôle à jouer pour attirer les investissements du secteur privé dans les situations de fragilité présentant des risques élevés.

8. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a souligné l'importance des efforts conjoints du système des Nations Unies pour remédier à la fragilité générale touchant toutes les sociétés et pour en enrayer la propagation, dans une perspective centrée sur les personnes. En passant de la fragilité à la résilience, le système des Nations Unies devait accorder la priorité aux populations à risque et aux groupes marginalisés et vulnérables et s'attaquer aux causes profondes des problèmes en éliminant la pauvreté et en réduisant les disparités et les inégalités.

9. En conclusion, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a remercié les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation aux débats de la séance du matin de la réunion conjointe.

B. Mégadonnées et objectifs de développement durable

10. Le Président du Conseil d'administration du PAM a souhaité la bienvenue aux membres des quatre Conseils d'administration, aux représentants des six organismes des Nations Unies et à l'oratrice invitée aux débats sur les mégadonnées et les objectifs de développement durable.

11. Dans ses remarques liminaires, le Directeur exécutif du FNUAP a attiré l'attention sur le potentiel des mégadonnées, à savoir les données informatiques à très grande échelle, qui pouvaient être analysées pour mettre en évidence des constantes, des tendances et des associations et fournir des informations en temps réel, notamment lors des crises. Les mégadonnées, a-t-il noté, avaient également des conséquences, entre autres, sur la participation à la vie politique et sociale, sur la sensibilisation aux questions importantes et sur la cartographie des populations. L'exploitation du potentiel des mégadonnées exigeait toutefois un renforcement des capacités non seulement des systèmes et personnels des pays mais aussi des Nations Unies, si bien qu'il était nécessaire de porter un autre regard sur les données et de les considérer comme des éléments concrets.

12. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné que les données pouvaient offrir des perspectives sociales et économiques différentes concernant les problèmes, notamment le bien-être des femmes et des filles, et éclairer la

planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Le manque de connaissances, a-t-elle noté, limitait l'aptitude de la communauté internationale à agir et à réagir aux crises, d'où la nécessité d'améliorer les données statistiques nationales et de recourir aux mégadonnées pour compléter les données traditionnelles. Étant donné le potentiel des données, les gouvernements et les Nations Unies devaient se fixer pour objectif d'apprendre à les utiliser et à les exploiter. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné toutefois que les mégadonnées ne sauraient dispenser les utilisateurs de la responsabilité de s'informer et d'agir.

13. L'oratrice invitée, professeure titulaire de la chaire Jerry Hultin Global Network de la Tandon School of Engineering de New York University et directrice de GovLab, a fait un exposé sur les moyens de résoudre les problèmes de la sphère publique grâce aux données. Elle a souligné qu'en raison de la révolution de la conception actuelle des données, une importance plus grande était maintenant accordée par les gouvernements à la transparence des produits et à une politique de données ouvertes, ce qui débouchait non seulement sur une économie des données mais également sur une « morale des données ». Si les professionnels ont accepté le principe des données factuelles, a-t-elle noté, les modalités d'utilisation des données pour éclairer la formulation des politiques continuaient toutefois de présenter des difficultés. Même lorsque celles-ci étaient surmontées, le discours, la participation active et les partenariats devaient rester axés sur l'interface entre les politiques et les données. L'oratrice a attiré l'attention sur le rôle joué par les « collaboratifs de données », tels que Twitter ou Intel, dans les nouvelles solutions apportées aux problèmes. Les données téléphoniques, en Afrique par exemple, donnaient une meilleure idée des mouvements de population que les données publiques, tandis qu'à New York, ces données permettaient aux petites entreprises de mieux cibler leurs investissements. Toutefois, les données, à elles seules, ne suffisaient pas ; elles devaient être nettoyées et analysées pour être utilisables. La collaboration et les partenariats permettaient également l'utilisation de compétences inexploitées jusqu'alors. Cependant, en raison du respect de la vie privée et de l'accès aux données, il fallait incorporer la « responsabilité en matière de données » dans les interventions d'aide. L'oratrice a souligné que les Nations Unies commençaient à examiner les façons optimales d'y parvenir grâce à la collaboration entre GovLab, l'initiative Global Pulse de l'ONU et divers organismes des Nations Unies. En conclusion, elle a insisté sur l'importance du partage des données, au lieu de s'en réserver l'usage exclusif, et elle a noté qu'un tel partage était essentiel pour résoudre les problèmes de développement et humanitaires.

14. Deux États Membres ont formulé un certain nombre de remarques en réponse à l'exposé : a) il existait des inégalités en matière de données, de sorte que certains pays et régions disposaient de données et des capacités de les exploiter, et d'autres pas; b) les attitudes culturelles affectaient la collecte et l'interprétation des données et donc leur fiabilité; c) du fait que l'utilisation des mégadonnées dans les activités de développement et humanitaires en était encore à ses débuts, leur potentiel effectif n'était pas encore clairement établi; d) la propriété et le contrôle des bases de données posaient problème, tout particulièrement lorsqu'il s'agissait de bases de données du secteur privé, en raison de considérations éthiques et réglementaires; e) les personnes devaient être placées au cœur des mégadonnées et participer aux applications de celles-ci; f) les mégadonnées devaient servir à renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique à produire des données, et non

éclipser ces derniers; et g) il était important de poursuivre le débat sur les mégadonnées dans le cadre du Programme 2030.

15. À propos du thème principal des mégadonnées et des objectifs de développement durable, le représentant du PAM a présenté les résultats d'une enquête menée par le biais de la téléphonie mobile, qui avait éclairé le processus décisionnel au niveau des pays et le représentant du FNUAP a expliqué comment les images satellitaires étaient utilisées pour produire des estimations de population en Afghanistan. Les représentants de deux États Membres ont noté que, bien que les données ventilées soient cruciales, nombre de pays n'étaient pas en mesure d'en produire et que le partage de données interinstitutions au sein des Nations Unies était satisfaisant mais trop parcellaire. Ils ont également souhaité savoir quels étaient les résultats et l'avenir des laboratoires d'innovation en matière de données du Conseil des chefs de secrétariat et s'il existait une approche similaire concernant le respect du caractère privé des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sein des fonds, des programmes et des institutions spécialisées.

16. S'agissant du second thème, à savoir la collecte de données et les méthodes, le représentant du PNUD a présenté un exposé sur a) l'utilité des nouvelles sources de données dans l'évaluation de l'évolution de la pauvreté au Soudan, où les niveaux de revenus étaient déterminés au moyen d'images satellitaires montrant la consommation d'électricité et de données indiquant l'usage de la téléphonie mobile et b) l'évaluation des progrès dans la réalisation de l'objectif 16 en Tunisie grâce à l'utilisation de données des médias sociaux pour déterminer les perceptions de la corruption. Quant à l'UNICEF, son représentant a décrit comment l'organisation avait recours à la téléphonie mobile pour déterminer les « zones à risque » et définir les interventions possibles, par exemple, dans la lutte contre la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest. Des États Membres ont attiré l'attention sur la collecte de données dans leurs pays respectifs par le biais des médias sociaux pour cerner divers problèmes et tenter de les régler, et ils ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine. Ils ont souligné l'importance du renforcement des capacités de collecte et de ventilation des données au niveau des pays, en particulier les pays les moins avancés. Ils ont attiré l'attention sur le fossé technologique Nord-Sud et insisté sur le rôle capital des Nations Unies dans les efforts visant à déterminer comment les mégadonnées pourraient être mises au service de tous, dans le respect de la vie privée de l'individu. Ils ont demandé des précisions sur un calendrier des investissements des Nations Unies dans le renforcement des capacités en matière de mégadonnées, et sur leurs modalités, ou sur un plan en ce sens. L'Administratrice du PNUD et présidente du GNUP a souligné l'importance d'une collaboration continue entre les organismes des Nations Unies et attiré l'attention sur le rôle catalyseur de l'initiative Global Pulse de l'ONU et la collaboration de celle-ci à la plupart des initiatives relatives aux mégadonnées présentées par les organismes des Nations Unies.

17. Dans sa synthèse des débats, le Président du Conseil d'administration du PAM a noté à quel point ces débats étaient opportuns, compte tenu de la révolution des données, du Programme 2030 et de l'importance croissante de la programmation fondée sur des données factuelles, du suivi et de l'évaluation pour les résultats. Il a toutefois appelé l'attention sur les problèmes que présentait le renforcement des capacités en matière de mégadonnées, capacités qui faisaient encore défaut dans de nombreux pays. Les technologies de la communication qui se développaient et se

diversifiaient à une grande vitesse renfermaient un potentiel immense que les Nations Unies devaient mettre à profit. Il était donc nécessaire de renforcer les capacités nationales en matière de mégadonnées et d'établir simultanément un cadre réglementaire de protection de la vie privée. Le Président du Conseil d'administration du PAM a également suggéré que les Nations Unies pourraient organiser des collaboratifs de données à l'avenir.

18. Dans ses remarques finales, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'ONU a relevé la nécessité de se montrer attentif à l'égalité des sexes dans tous les travaux des Nations Unies concernant les mégadonnées, de réduire le fossé numérique entre les sexes et de protéger la vie privée. Il a également souligné que les mégadonnées ne remplaçaient pas la collecte de données par les gouvernements, mais qu'elles pouvaient cependant les compléter.

19. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a clos la réunion en remerciant les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation active et utile aux débats.

